Investissement Responsable
Rapport Loi Énergie-Climat
HSBC Global Asset Management (France)

Rapport - 2024

HSBC Asset Management

HSBC Asset Management est un gestionnaire d'actif mondial (ci-après désigné sous le terme "HSBC Asset Management"). En conséquence, certaines initiatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance, sont prises au niveau mondial, à l'échelle du groupe. Ces initiatives impactent néanmoins la démarche générale de la société de gestion HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, bien que la société de gestion de portefeuille en France, dénommée HSBC Global Asset Management (France), participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués dans le rapport, ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Table des matières

Section		Page
I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.		3
A	Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	4
B	Moyens internes déployés par l'entité.	17
C	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	28
D	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.	32
E	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.	40
F	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.	47
G	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	58
H	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.	71
I	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).	90
II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.		91
J	Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.	92
K	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.	94
L	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.	109
M	Politique d'engagement.	110
N	Références aux normes internationales.	111
INFORMATIONS LEGALES		112

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.

A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

HSBC Global Asset Management (France) est impliquée depuis plus de vingt ans dans l'investissement responsable, ayant lancé son premier fonds d'investissement socialement responsable (ISR) en 2001. Plus globalement, HSBC Asset Management, la ligne métier globale, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006 et intègre des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses processus de gestion et d'analyse, lorsque cela est possible.

Les enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, ou encore les atteintes aux droits humains, peuvent affecter de manière significative le profil de risque et la performance financière des entreprises et des pays à moyen et long terme.

Par conséquent, dans le cadre de la démarche d'intégration ESG, les équipes de gestion cherchent à évaluer le cas échéant les risques liés à la durabilité, parmi d'autres risques, qui peuvent influencer la valeur des investissements de nos clients.

L'intégration ESG repose sur deux leviers complémentaires : la recherche ESG et les activités d'engagement actionnarial.

1. **Recherche ESG** : Les enjeux ESG sont pris en compte dans la recherche et l'analyse des émetteurs, lorsque cela est pertinent. Cela inclut l'analyse de dimensions financières, opérationnelles, sectorielles et extra-financières, à travers : la recherche interne, les données issues de fournisseurs tiers spécialisés, les contributions des équipes d'experts sectorielles (Virtual Sector Teams - VST) (voir section H) et les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs.

2. **Engagement actionnarial :** Cette activité, comprenant le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote, joue un rôle clé dans les processus d'investissement. Elle vise à atténuer les risques et accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons.

   - Le dialogue actionnarial, que ce soit par le biais de discussions directes avec les entreprises ou d'un dialogue avec d'autres parties prenantes, est essentiel pour recueillir des informations précieuses permettant de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et de favoriser la création de valeur pour nos clients.

   - L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises est un élément important de notre démarche d'actionnariat responsable. HSBC Global Asset Management (France) exerce ses droits de vote conformément à ses lignes directrices en matière de vote. Les votes sont disponibles sur le site internet.

Bien que des politiques globales établissent les principes en matière d'investissement responsable et d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management reconnaît que la prise en compte des facteurs ESG peut varier selon les stratégies, les réglementations en vigueur et les contraintes des fonds dédiés et mandats de nos clients. Les risques et opportunités ESG variant sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée, le niveau d'application de l'intégration ESG pourra aussi varier en fonction de la classe d'actifs et des marchés concernés.

Approche de l'intégration ESG par classe d'actifs chez HSBC Global Asset Management (France)

A. Actions – Gestion active

L'intégration ESG consiste à prendre en compte les considérations ESG dans le processus de recherche et d'investissement, lorsque cela est pertinent. Cette démarche vise à :

- favoriser la génération d'idées d'investissement,
- Renforcer l'analyse fondamentale,
- Orienter la construction des portefeuilles,
- Et assurer un suivi continu des positions.

L'approche est guidée à la fois par la nécessiter de réduire les risques et de rechercher de l'alpha, en tenant compte des facteurs de durabilité qui présentent une matérialité financière, tout en intégrant les exigences réglementaires et les attentes des clients.

Cette démarche repose sur les principes suivants :

Analyse intégrée : les facteurs ESG sont examinés conjointement avec les indicateurs financiers. Les analystes et gérants de portefeuille intègrent les enjeux de durabilité qu'ils estiment être susceptibles d'influer sur la profitabilité à long terme des entreprises. Lorsque disponibles, les données et évaluations de tiers sont utilisées comme point de départ pour nos analyses.

Au-delà du consensus : Bien que les fournisseurs de données extra-financières partagent des données permettant de faire une analyse initiale sur les performances ESG d'une entreprise, ils ne fournissent qu'une image à l'instant t. Nos capacités de recherche nous permettent de mettre en perspective ces données et d'évaluer si le profil de durabilité d'une entreprise est susceptible de s'améliorer ou de se détériorer au fil du temps

Identification des risques et opportunités d'alpha : L'analyse ESG vise à identifier des facteurs ESG mal valorisés — qu'il s'agisse de risques non reconnus ou d'opportunités sous-estimées.

Diversité des données et des perspectives : Bien que nous utilisions des sources d'information traditionnelles (notations externes, états financiers, communications d'entreprise, recherches de brokers), notre analyse s'alimente également de travaux académiques et scientifiques, d'experts de l'industrie, et diverses autres sources pertinentes. Cette pluralité nous permet de construire une analyse plus complète et prospective du profil de durabilité d'une entreprise ainsi que du contexte plus large dans lequel elle évolue.

Il est à noter que l'approche et le niveau d'intégration peuvent varier selon les stratégies d'investissement mises en œuvre.

B. Actions – Gestion quantitative

Les considérations de durabilité sont intégrées dans le processus d'investissement avec des différences, selon que la stratégie d'investissement du fonds/mandat soit durable ou non . Cette intégration s'appuie sur de multiples indicateurs liés à la durabilité fournis par nos fournisseurs de données tiers, incluant notamment un certain nombre de métriques liées au climat. Les équipes d'investissement développent ensuite des solutions standards ou sur mesure pour répondre aux différents besoins des clients.

Les équipes de gestion actions quantitatives peuvent s'appuyer sur les recherches ESG menées par l'équipe d'investissement responsable et/ou celles des équipes de gestion active sur les actions et les obligations.

Pour les stratégies d'investissement non durables, les titres d'entreprises affichant des scores ESG très faibles sont soumis à une règle de « Ne pas surpondérer » (Do Not Overweight - DNO), limitant leur poids au niveau du benchmark. Lorsqu'un risque plus sévère ou une violation de nos politiques est identifié par l'équipe Investissement Responsable ou par d'autres équipes de gestion ces émetteurs peuvent se voir attribuer un poids nul.

Pour certaines stratégies d'investissement durables, des métriques ou facteurs supplémentaires et pertinents peuvent être intégrés dans le processus d'investissement quantitatif afin d'améliorer ou de développer de nouvelles solutions ou produits ESG & durables, basés essentiellement sur la recherche quantitative. Par exemple, des indicateurs climatiques tels que le score ESG, l'intensité carbone ou l'élévation de la température implicite (Implied Temperature Rise - ITR) peuvent être inclus dans l'étape d'optimisation du portefeuille pour répondre aux différents objectifs de nos clients.

C. Obligations - gestion active

Les stratégies fondamentales actives visent à intégrer les facteurs de durabilité dans leurs processus de recherche et d'investissement. Le processus d'intégration ESG décrit ci-dessous s'applique à l'ensemble de la gestion obligataire crédit et est soutenu par l'équipe mondiale de recherche crédit, en coordination avec les équipes d'investissement responsable. Ce processus favorise la génération d'idées par des échanges réguliers entre les gérants de portefeuille, les analystes crédit et les membres de l'équipe d'investissement responsable, incluant l'équipe de stewardship. Les analystes crédit appliquent des standards méthodologiques rigoureux et homogènes :

Les principales étapes sont :

- Analyse et évaluation détaillée de l'émetteur, incluant les facteurs de durabilité.
- Mise à jour des notations internes de crédit.
- Recommandations d'investissement.
- Suivi systématique à chaque événement crédit.

Notre équipe de recherche crédit intègre l'analyse ESG dans la recherche fondamentale. Pour les émetteurs couverts, les analystes réalisent une analyse fondamentale qui prend en compte les facteurs matériels affectant la qualité de crédit : enjeux sectoriels, opérationnels, financiers et extra-financiers. Cela inclut une revue des notations crédit dans le cadre de leur revue interne, intégrant les données disponibles sur les facteurs ESG ayant un impact significatif sur la qualité de crédit.

Nos analystes crédit ont défini des facteurs clés de risque de durabilité spécifiques à chaque secteur, auxquels est attribué un poids contribuant à la notation interne globale. Cette méthodologie leur permet de mieux évaluer la matérialité des facteurs ESG et leur impact sur la qualité de crédit des émetteurs. Cette méthodologie interne de notation crédit a été conçue par nos équipes globales de recherche crédit en collaboration avec notre équipe de recherche obligataire quantitative.

Cette méthodologie s'applique à tous les secteurs, en tenant compte des enjeux matériels propres à chacun. La revue interne de notation crédit est réalisée tous les trois ans, avec une analyse détaillée de durabilité annexée au rapport de notation. Une mise à jour annuelle est également effectuée par l'analyste crédit lors de la mise à jour annuelle de la notation.

D. Gestion monétaire

Les stratégies monétaires (non gouvernementales) intègrent les facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement, avec une notation interne crédit spécifique incluant une évaluation des risques ESG. Ce processus est piloté et exécuté par l'équipe de recherche crédit décrite ci-dessus dans la section « Obligations - gestion active ».

Au-delà de l'intégration ESG, les marchés monétaires représentent une classe d'actifs relativement peu développée en matière de durabilité, principalement en raison de la priorité absolue donnée à la préservation du capital, d'un univers d'investissement limité (essentiellement dominé par le secteur financier) et de la perception selon laquelle la nature à court terme des investissements ne se prête pas aux considérations de durabilité.

Cependant, la plupart des investissements que nous réalisons sont renouvelés à l'échéance, fournissant ainsi un financement important aux émetteurs sur de nombreuses années, voire plusieurs décennies. Par conséquent, les fonds monétaires, notamment ceux ayant une taille significative, ont un rôle important à jouer en matière d'engagement auprès des émetteurs sur les marchés monétaires.

Nous avons développé des fonds pour les investisseurs recherchant une solution allant au-delà de l'intégration ESG, combinant un processus d'investissement « best-in-class » avec un programme d'engagement spécifique aux fonds monétaires. Nos fonds monétaires ESG & durables appliquent des filtres stricts de type « best-in-class » qui réduisent d'environ 30 % l'univers d'investissement, renforçant ainsi la gestion des risques liés à la durabilité et aboutissant à un portefeuille n'investissant que dans les émetteurs ayant démontré leur capacité à mieux gérer les risques ESG.

Ce processus d'investissement est complété par un programme d'engagement ciblé, adapté au secteur bancaire, qui met l'accent sur le climat et l'amélioration de la transparence des données relatives aux émissions de carbone. L'accès à des données de qualité sur les émissions de scope 3 nous permettrait ensuite d'améliorer encore notre processus d'investissement durable, en intégrant des données sur les émissions particulièrement pertinentes pour les banques.

E. Multi-asset

Nous appliquons ce même processus d'intégration ESG pour nos stratégies multi-asset, en tirant parti des expertises de gestion actions active ou quantitatives et crédit de HSBC Asset Management. Lorsqu'une stratégie multi-asset investit dans des investissements passifs externes, l'intégration ESG est fonction des règles de construction de l'indice, qui peuvent ou non appliquer les exclusions de HSBC Asset Management (armes interdites, charbon thermique) .

L'intégration ESG dans les processus de gestion repose sur un ensemble de ressources , permettant une évaluation des risques et opportunités extra-financiers. Cette intégration est mise en œuvre de manière transverse à l'échelle de l'organisation, en s'appuyant sur les capacités suivantes :

1. **Une équipe d'investissement responsable (IR)**
   L'équipe IR est intégrée à la gestion. Elle travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion pour développer et mettre en œuvre une expertise de recherche ESG intégrée. Cette équipe contribue notamment à :
   - L'évaluation des risques de durabilité lié aux émetteurs dans nos stratégies de gestion actives fondamentales et systématiques.
   - La conception et la mise à disposition de données ESG et d'outils analytiques
   - La formation continue des analystes et des gérants de portefeuille
2. **Une plateforme de recherche**
   La plateforme de recherche regroupe des analystes actions et en crédit chargés d'évaluer les risques et opportunités, pouvant inclure ceux liés aux enjeux de durabilité et notamment leur matérialité à l'échelle des pays et des sociétés
3. **Un cadre de gouvernance dédié à l'ESG**
   Le cadre de gouvernance est structuré pour assurer une supervision stratégique continue, ainsi qu'une prise de décision efficace et une mise en exécution des principes d'investissement responsable.

Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue que la communication et la transparence font partie intégrante d'une bonne gouvernance et s'engage à tout mettre en œuvre pour délivrer une information claire et factuelle à ses clients et aux parties prenantes.

Informations disponibles sur le site internet d'HSBC Global Asset Management (France)

Les politiques appliquées par HSBC Global Asset Management (France), les rapports annuels et la communication relative à la règlementation SFDR sont regroupés et mis à disposition sur une section publique de notre site internet.

1. **Politiques relatives à l'investissement responsable appliquées par HSBC Global Asset Management (France)**
   Nos politiques, engagements et principes en matière d'investissement responsable définissent notre approche de l'investissement responsable et expliquent nos principaux engagements d'entreprise envers les initiatives Net Zero Asset Managers et Finance for Biodiversity. Nos politiques établissent également nos engagements en matière d'énergie, de charbon thermique et d'armes interdites. Ces documents sont mis à jour chaque année et peuvent être actualisés, consolidés ou modifiés en fonction de l'évolution de notre approche de l'investissement responsable.
   - Politique relative à l'investissement responsable
   - Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
   - Politique relative à l'énergie
   - Politique d'exclusion des armes interdites
   - Politique d'engagement actionnarial mondial
   - Politique de vote européenne et Principes de vote globaux

2. **Rapports annuels**
   - Plan mondial d'engagement actionnarial 2025
   - Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et engagements en Europe continentale

3. **Rapports liés aux fonds ouverts ISR et labelisés (ISR, Greenfin…)**
   - Rapports extra financiers
   - Code de transparence (disponible dans la section Fonds du site internet)

4. **Documentations liées à la règlementation SFDR**
   - Méthodologie et définition d'un investissement durable
   - Guide de lecture des indicateurs des Principales Incidences Négatives
   - Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4
   - Documentation pré-contractuelle SFDR
   - Rapports périodiques SFDR
   - Liste des produits articles 8 et 9 selon SFDR gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France).

Pour consulter la liste complète des fonds ouverts relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du Règlement européen SFDR, gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France), veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

Investisseurs non-professionnels

Fonds ouverts à vocation générale

Fonds ouverts - FCPE multi-entreprise

Investisseurs professionnels

Fonds ouverts à vocation générale

Fonds ouverts – alternatifs

- Pour les fonds ouverts à vocation générale et d'épargne entreprise un onglet nommé - Informations ESG - reprend l'ensemble des obligations relatives à l'article 10 de SFDR

  Article 8 SFDR : Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

  Article 9 SFDR : Le produit a un objectif d'investissement durable

Communication ciblée

- L'équipe commerciale de HSBC Global Asset Management (France) communique directement auprès de nos investisseurs professionnels sur les évolutions de leur portefeuille relatives aux critères ESG.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

En France, les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) sont classifiés selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021.

A fin décembre 2024, le montant des encours de ces portefeuilles selon le périmètre LEC s'élevait à 91,6 Milliards € soit 85% des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France)

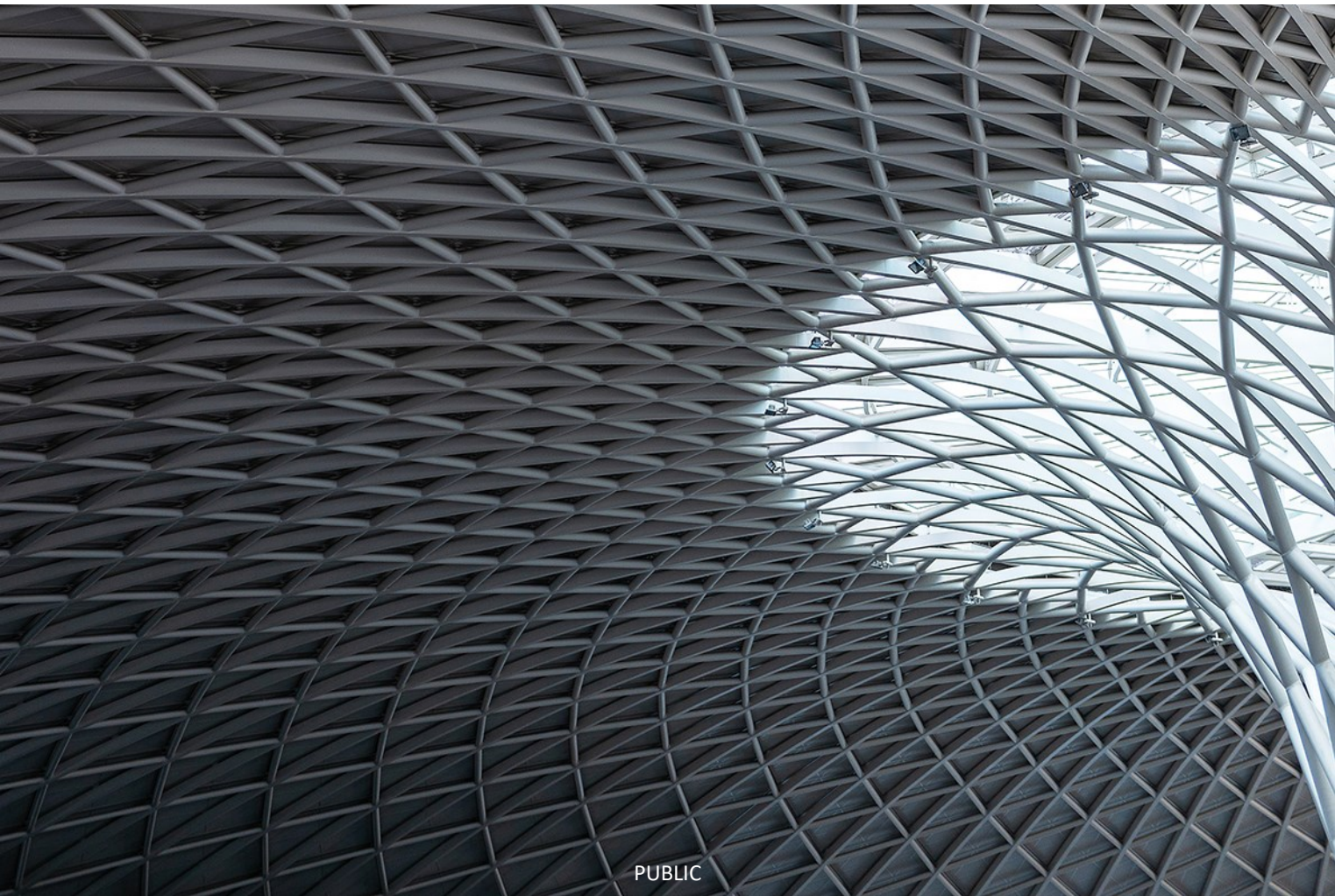

Liste des fonds ouverts relevant de l'article 8	Liste des fonds ouverts relevant de l'article 9
HSBC GIF Corporate Euro Bond Fixed Term Bond 2027	HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE
HSBC GIF GLOBAL CORPORATE BOND	HSBC EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION
HSBC GIF GLOBAL EQUITY SUSTAINABLE HEALTHCARE	HSBC GIF GLOBAL EQUITY CIRCULAR ECONOMY
HSBC GIF Global ESG Corporate Bond Fund	
HSBC GIF Global High Yield ESG Bond Fund	
HSBC GIF Lower Carbon Bond	
HSBC ACTIONS EUROPE	
HSBC EE HORIZON HSBC EE HORIZON MONETAIRE	
HSBC EE ISR ACTIONS EURO	
HSBC EE ISR ACTIONS MONDE	
HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	
HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	
HSBC EE ISR MONETAIRE	
HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE	
HSBC EE OBLIGATIONS	
HSBC EE PROFIL ACTIONS RESPONSABLES	
HSBC EURO ACTIONS	
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED	
HSBC EURO ESG LIQUIDITY FUND	
HSBC EURO GVT BOND FUND	
HSBC EURO LIQUIDITY FUND	
HSBC EUROPE EQUITY INCOME	
HSBC GIF EURO BOND	
HSBC GIF EURO CREDIT BOND	
HSBC GIF EURO HIGH YIELD BOND	
HSBC GIF EUROLAND EQUITY SMALLER COMPANIES	
HSBC GIF EUROLAND GROWTH	
HSBC GIF EUROLAND VALUE	
HSBC GIF EUROPE VALUE	
HSBC GIF GLOBAL GREEN BOND	
HSBC ICAV EURO FIXED TERM BOND 28	
HSBC ICAV MULTI-FACT EQUITY	
HSBC SMALL CAP FRANCE	
HSBC SRI BALANCED	
HSBC SRI DYNAMIC	
HSBC SRI EURO BOND	
HSBC SRI EUROLAND EQUITY	
HSBC SRI GLOBAL EQUITY	
HSBC SRI MODERATE	
HSBC SRI MONEY	
HSBC STERLING ESG LIQUIDITY FUND	
HSBC STERLING LIQUIDITY FUND	

Nombre des mandats ou fonds dédiés relevant de l'article 8: 43

Pour consulter la liste complète des fonds ouverts relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du Règlement européen SFDR, gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France), veuillez-vous référer à notre site internet. Les produits alternatifs étant ouverts à la commercialisation aux clients professionnels uniquement, veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

1 Initiatives de place

HSBC Asset Management participe activement à un certain nombre d'initiatives de place, qui sont au cœur de la transition vers une économie plus durable. La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management dans l'ordre chronologique.

2006	**Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Global Asset Management Ltd a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006.** Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Asset Management avait participé au groupe initial d'experts chargé d'élaborer ces principes. HSBC Asset Management s'est publiquement engagée à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, HSBC Asset Management a pris en compte les enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de gestion active. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes. Cette initiative influence la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.
2007	**Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique** (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) : HSBC Global Asset Management Ltd est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.
2019	**One Planet Asset Manager Initiative :** HSBC Global Asset Management Ltd est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Asset Management a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.
2020	**Finance for Biodiversity Pledge :** HSBC Global Asset Management Ltd compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité et publier un rapport d'ici 2025.
2021	**Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) :** Le 13 janvier 2025, l'initiative NZAM a lancé une revue de sa stratégie et de ses objectifs. Dans ce cadre, l'initiative a suspendu ses activités de suivi de la mise en œuvre des engagements des signataires. HSBC Asset Management participe à cette analyse.
2024	**Global Impact Investing Network (GIIN) :** HSBC Global Asset Management Ltd a rejoint le Global Impact Investing Network (GIIN) qui représente la plus grande communauté mondiale d'investisseurs à impact. L'initiative est dédiée à l'augmentation de l'échelle et de l'efficacité de l'investissement à impact dans le monde entier.

Labels sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

L'année 2024 a été marquée par le projet de mise en conformité aux nouvelles exigences du label ISR (label d'Etat Français) entrées en vigueur au 1er janvier 2025 pour notre gamme de fonds français.

De plus, le cabinet Ernst & Young a procédé en septembre 2024 à l'audit de renouvellement du label ISR, selon le référentiel ISR de 07/2020 (V2), pour 8 de ces fonds. Cet audit a conduit au renouvellement du label sur ces fonds avec une non-conformité mineure constatée. Cette non-conformité mineure portait sur l'absence de description spécifique des objectifs environnementaux, sociaux (dont ressources humaines et droits humains) et de gouvernance pour chacun des trois piliers. Elle a été résolue via la mise à jour du Code de Transparence qui couvre les fonds.

Pour les 6 autres fonds labellisés pour lesquels Ernst & Young a procédé à un audit de suivi en au 2ème trimestre 2024, aucune non-conformité n'a été relevée.

Liste des fonds ouverts du périmètre LEC ayant un ou plusieurs labels

Classification SFDR	Fonds ouverts	Label ISR	Greenfin	Toward sustainability	France Relance	CIES
Article 8	HSBC EE ISR Actions Monde	X				
Article 8	HSBC EE ISR Actions Euro	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	X				
Article 8	HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC Profil Actions Responsables	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Balanced	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Dynamic	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euroland Equity	X		X		
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Global Equity	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Moderate	X				
Article 9	HSBC EE Actions Europe Transition verte	X	X			X
Article 9	HSBC Responsible Investment Funds – Europe Equity Green Transition	X	X	X		
Article 8	HSBC Small Cap France				X	
Article 8	HSBC EE ISR Monétaire					X

Détails des labels

Label ISR (Investissement Socialement Responsable) :

Ce label français certifie les fonds d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de sélection. Il vise à garantir aux investisseurs que les fonds labellisés respectent des normes élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Label Greenfin :

Ce label est destiné aux fonds d'investissement qui financent des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Il est principalement axé sur la transition énergétique et écologique, et vise à promouvoir les investissements dans des actifs verts, tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Label "Toward Sustainability" :

Ce label, d'origine belge, est attribué aux fonds qui respectent des critères stricts en matière de durabilité. Il vise à encourager les investissements responsables en garantissant que les fonds labellisés prennent en compte les enjeux ESG dans leur stratégie d'investissement.

Label France Relance :

Ce label a été créé dans le cadre du plan de relance économique français post-COVID-19. Il vise à soutenir les investissements qui contribuent à la transition écologique et à la relance économique, en favorisant les projets durables et responsables.

CIES (Comité Interministériel de l'Économie Sociale) :

Bien que ce ne soit pas un label à proprement parler, le CIES joue un rôle dans la promotion de l'économie sociale et solidaire en France. Il soutient les initiatives qui favorisent des pratiques d'investissement responsables et durables.

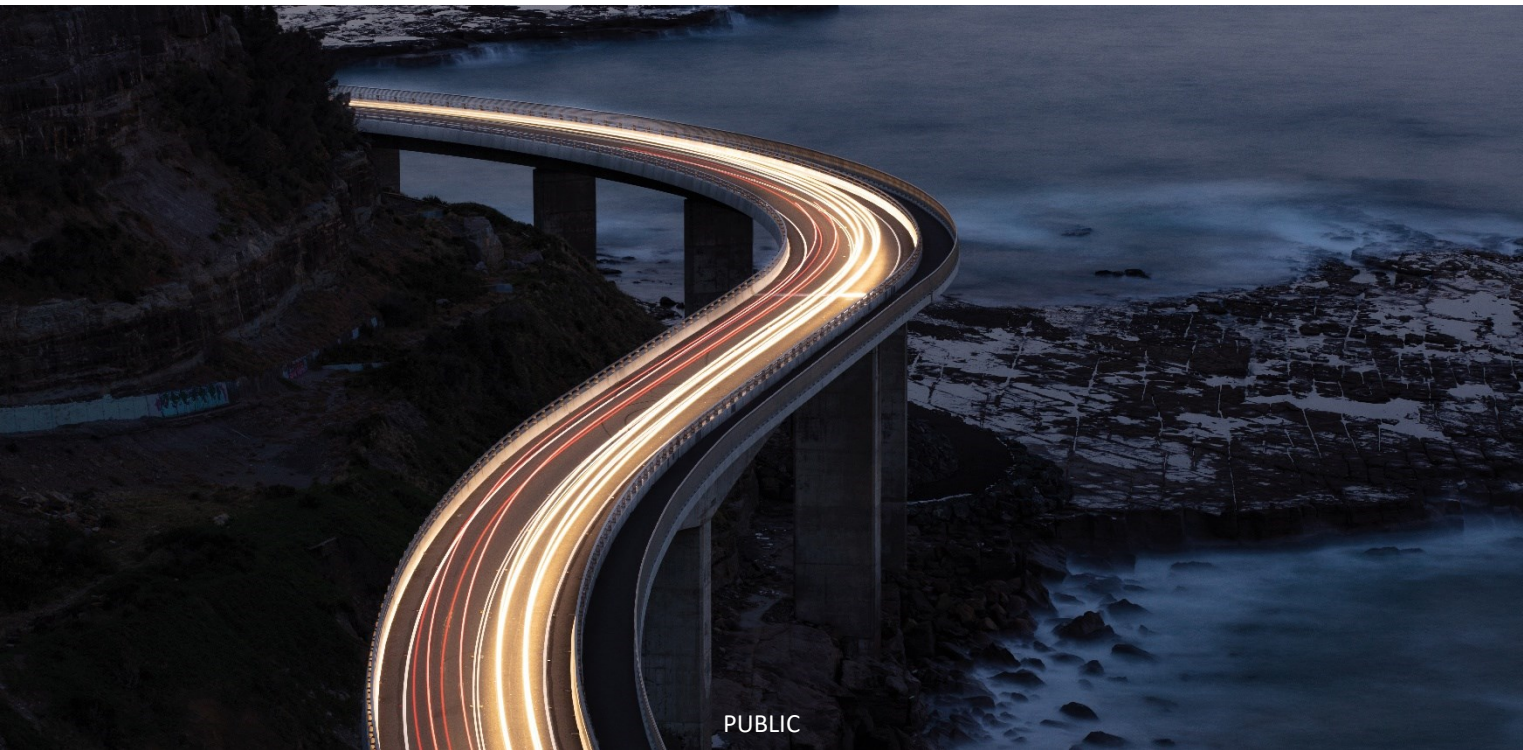

B Moyens internes déployés par l'entité.

Description des ressources financières, humaines et techniques supportant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Dans le cadre de la démarche durable et d'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble des activités de HSBC Asset Management[1] la mobilisation et l'engagement des collaborateurs est un enjeu essentiel. L'ensemble des équipes participent au déploiement de la stratégie d'investissement responsable. L'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissement ne relève pas uniquement des équipes dédiées à l'ESG mais de la mobilisation de l'ensemble des parties prenants internes.

Les équipes dédiées à l'investissement responsable au sein de HSBC Asset Management.

Pour accompagner et superviser le développement de son activité d'investissement responsable, et ce dans tous les centres de gestion dans le monde y compris la France, HSBC Asset Management s'appuie sur quatre équipes dédiées :

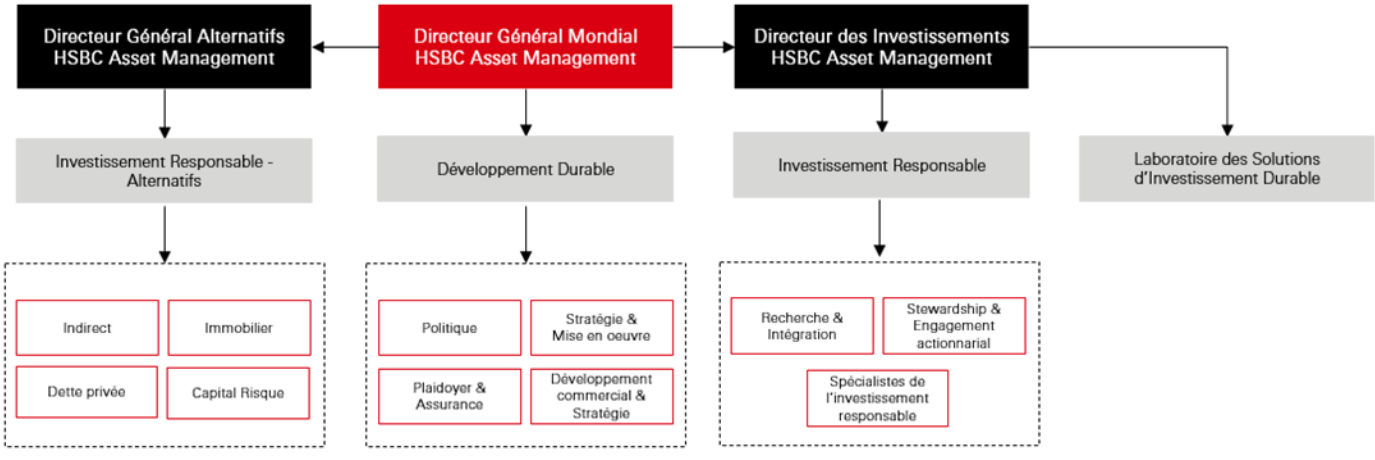

1. HSBC Asset Management est la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC à laquelle appartient HSBC Global Asset Management (France),

L'équipe Développement Durable

L'équipe Développement Durable, composée de 10 professionnels, dont 3 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), est responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des actifs de HSBC Asset management, y compris les engagements volontaires, les politiques, l'assurance, la mise en œuvre et la transition à l'investissement durable à l'échelle de l'entreprise. L'équipe pilote également les initiatives axées sur les personnes, y compris l'équité et l'inclusion en matière de diversité (DE&I), dans le cadre de son ambition d'intégrer une culture de la durabilité humaine au sein de HSBC Asset Management.

Fonction	Objectif
Politique 2 personnes	◆ Définir et intégrer des politiques d'investissement dans toutes les activités de gestion.
Plaidoyer & Assurance 3 personnes	◆ Contribuer à la mise en œuvre des engagements durables de HSBC Asset Management en participant aux discussions de place en lien avec le développement durable et en s'assurant que les positions qui y sont partagées permettent à HSBC Asset Management d'atteindre ses objectifs en matière de durabilité ◆ Démontrer aux clients et aux organismes de tutelle le respect des engagements pris en termes d'investissement responsable, y compris l'Initiative des gestionnaires d'actifs nets zéro (NZAM).
Stratégie & Mise en œuvre 3 personnes	◆ Mettre en oeuvre des initiatives stratégiques du développement durable de HSBC Asset Management, avec une attention particulière sur la biodiversité et les engagements en matière de neutralité carbone, ainsi que sur notre positionnement en matière de durabilité.
Développement commercial et stratégie commerciale 2 personnes	◆ Soutenir les efforts continus pour favoriser les améliorations en matière de durabilité au sein de l'entreprise, en particulier la stratégie de durabilité de HSBC Asset Management et les indicateurs de performance associés

Au 31.12.2.2024

L'équipe Investissement Responsable

L'équipe "Investissement Responsable", composée de 30 professionnels, dont 4 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), a la charge d'accompagner les équipes de gestion dans l'intégration des critères ESG et de développer des solutions d'investissement durable. Cette équipe est répartie en trois pôles distincts :

Fonction	Objectif
Recherche & Intégration 8 personnes	◆ Coordonner l'intégration des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants et en fournissant des notes d'analyses sectorielles ◆ Assurer la couverture des données extra-financières et gérer les relations avec les prestataires externes.
Engagement actionnarial 12 personnes	◆ Superviser les activités d'engagement et de vote à l'échelle mondiale. ◆ Engager le dialogue directement avec les entreprises mais également par le biais d'initiatives collaboratives en collaboration avec les équipes de gestions.
Spécialistes de l'investissement Responsable 10 personnes	◆ Veiller à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement durables.

Au 31.12.2.2024

L'équipe Investissement Responsable Alternatifs

En plus de l'équipe Investissement Responsable travaillant sur les classes d'actifs traditionnelles, une équipe dédiée aux stratégies alternatives, composée de 7 collaborateurs, a été créée afin de répondre aux spécificités de ce marché. Elle est responsable de l'intégration des critères ESG dans les classes d'actifs non traditionnelles et travaille en étroite collaboration avec les équipes développement durable et investissement responsable afin de veiller à l'harmonisation et à la bonne diffusion des meilleures pratiques.

Le Laboratoire des solutions d'investissement durables

Le Laboratoire des Solutions d'investissement durable composé de 4 collaborateurs dont 1 collaborateur de HSBC Global Asset Management (France) est chargé de développer des solutions et des outils quantitatifs innovants en matière de durabilité en collaboration avec la plateforme d'investissement.

Les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Chez HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les équipes développement durable, investissement responsable et laboratoire des solutions d'investissement durables mentionnées ci-dessus. Notre base de données ESG couvre plus de 14000 instruments financiers à fin décembre 2024. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes de HSBC Global Asset Management (France), ce qui leur permet d'intégrer les considérations ESG dans leur décision d'investissement

Au niveau de HSBC Asset Management, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement est estimée à 21%[2].

2. Nous avons souhaité conserver un périmètre global pour l'estimation des ressources dédiées à la prise en compte des critères extra-financiers dans la plateforme d'investissement car nos équipes dédiées à l'investissement responsable sont transverses et dépendent directement de HSBC Asset Management qui est la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres et Hong-Kong.

Les équipes autres que les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), d'autres équipes en plus des équipes de gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

Le **Chief Control Office** (3 personnes) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle. Plus précisément, l'équipe a la charge d'apporter son support à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels, notamment en coordonnant la documentation et la mise à jour régulière des cartographies des risques qui intègrent des facteurs ESG sous-jacents. L'équipe doit également analyser, rapporter les incidents et suivre les plans d'actions associés. En moyenne nous estimons que 0.4 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

Le **département Conformité** (4.5 personnes) qui a pour mission de former et de conseiller les équipes opérationnelles et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, nous estimons que 0.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Risques d'Investissement** (5 personnes) est dédiée à l'analyse et à la supervision des risques d'investissement. Elle exerce une mission de suivi de l'exposition des portefeuilles aux risques d'investissement au sens large, incluant les risques de marché, de contrepartie, de crédit, de liquidité et de performance, ainsi que les risques de modèles. Le risque de durabilité complète le dispositif de supervision du risque d'investissement : l'équipe Risques d'Investissement identifie les principaux facteurs de risque en matière de durabilité susceptibles d'avoir une influence significative sur les fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) puis détermine les indicateurs pertinents pour suivre l'exposition à ces facteurs en fonction de la stratégie d'investissement des fonds et définit des limites d'alerte internes sur chaque indicateur de durabilité. Elle s'assure également que les sujets liés à la durabilité, notamment les politiques internes, sont bien traités dans les différentes instances de gouvernance de HSBC Asset Management et HSBC Global Asset Management (France), auxquelles elle participe. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 personnes) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. Elle est responsable de la saisie et du contrôle du respect des limites découlant des restrictions d'investissement, de la politique d'investissement, des lois applicables et de la réglementation. Cette équipe a la charge d'alerter le gérant de portefeuille, son responsable hiérarchique ainsi que les fonctions de contrôle locales en cas de non-respect. En moyenne, nous estimons que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Juridique** (9 personnes) a pour mission d'accompagner toutes les équipes au sein de la société de gestion dans les négociations et la rédaction des actes juridiques et d'assurer la coordination et la supervision des avis juridiques et réglementaires rendus, ainsi que d'assurer la veille juridique et règlementaire. Elle exerce également une mission de surveillance et de vérification des risques juridiques incluant ceux qui résultent des exigences juridiques et règlementaires en matière de finance durable. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (13 personnes) est chargée d'accompagner nos clients pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture).

Les ingénieurs produits disposent d'une vision transversale sur l'ensemble des activités et assurent la gouvernance de l'offre produit (incluant la prise en compte des préférences des investisseurs potentiels en matière de durabilité - MIFID II, l'élaboration des EET) ainsi que la gestion des projets liés à l'investissement responsable : intégration de critères extra-financiers dans le design du produit en conformité avec la classification SFDR, AMF et interne HSBC, lors de la conception ou de la transformation des produits : prise en compte des critères définis dans les cahiers des charges des labels pour les produits labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Towards Sustainability,...), mise à jour de la documentation requise (code de transparence…) et coordination des audits avec les labellisateurs.

Les chefs de projet droit OPC(Organismes de Placement Collectif) assurent la relation avec le régulateur français pour les obtentions d'agréments nécessaires pour les fonds et gèrent les enregistrements des produits français commercialisés à l'étranger. Ils ont notamment la charge de la production de la documentation précontractuelle des fonds d'investissement français incluant les annexes SFDR. En cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA, ils s'assurent de la conformité de cette documentation avec la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03 et complètent le formulaire requis.

L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins des clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire. En moyenne, nous estimons que 4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

Ainsi, les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes sont estimées à près de 4% de l'effectif total de HSBC Global Asset Management (France) pour l'année 2024 et ont connu l'évolution suivante :

Equipe	2021	2022	2023	2024
Chief Control Office	Non disponible	3	1	0,4
Conformité	Non disponible	0,5	0,5	0,5
Risques d'investissement	Non disponible	2	2	2
Restrictions d'investissement	Non disponible	1,5	1,5	1,5
Juridique	Non disponible	1.5	2	2
Produits	Non disponible	12*	4	4
Total		20.5 ETP	11 ETP	10.4 ETP

* Non significatif en l'absence d'information disponible en 2022 pour l'équipe Produits c'est l'effectif total de l'équipe qui avait été retenu.

Les ressources financières dédiées à l'ESG pour HSBC Global Asset Management (France).

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en croissance au niveau de HSBC Asset Management globalement. Nous ne sommes pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais nous pouvons fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC, à savoir au niveau de HSBC Asset Management globalement. Ensuite, nous rapportons ce montant à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Nous obtenons ainsi une estimation de 314 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 4,4% du budget global de HSBC Global Asset Management (France) pour les données de marché.

Les fournisseurs de données ESG utilisés par HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe d'investissement s'appuie sur l'information disponible dans l'outil Intranet Global Recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière externe émanant de :

- **ISS ESG** : fournit la liste des émetteurs impliqués dans la production et/ou la commercialisation d'armes controversées telles que les bombes à sous munitions et les mines anti-personnel. Il fournit également les notations ESG pour les obligations souveraines.

- **MSCI ESG Research** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG MSCI), données liées au climat (combustibles fossiles, augmentation implicite de la température, cVaR (climate value at risk), revenus climatiques) et contrôle de la conformité en matière de criminalité financière. Nous utilisons MSCI en raison de sa large couverture des émetteurs et de sa méthodologie sectorielle spécifique.

- **S&P Trucost** : fournit des données et analyses quantitatives liées au climat, couvrant les émissions de Gaz à Effet de Serre, les combustibles fossiles, l'alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne, la température ainsi que d'autres données et analyses environnementales sur l'eau, les polluants et les ressources naturelles pour les pays et les entreprises.

- **Sustainalytics** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG de Sustainalytics), des données sur le degré de conformité des sociétés aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), des données sur l'implication dans des activités controversées ainsi que des mesures d'impacts (alignement aux Objectifs de Développement Durable).

- **RepRisk** : fournit un suivi du risque de réputation des entreprises et de leur implication dans des controverses, et une vue en dynamique de la performance de durabilité de l'émetteur

- **FTSE Green Revenues** : fournit une répartition des revenus de l'activité verte et de son impact sur les résultats d'environ 3 000 entreprises.

- **Carbon4 Finance** : fournit des données relatives au climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et à la mesure des émissions évitées pour aider à comprendre l'engagement stratégique et financier d'une entreprise dans une transition vers une économie bas carbone.

- **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des donnés d'impact sur la biodiversité et des scores de dépendance pour des émetteurs.

- **Ethifinance ESG ratings** : fournit une évaluation globale Environnement, Social et Gouvernance (ESG) pour les petites et moyennes entreprises européennes.

- **Denominator** : fournit des données sociales relatives à la Diversité, à l'Equité et à l'Inclusion (DEI) par le biais de la plus grande base de données DEI au monde, couvrant les entités privées et celles cotées en bourse. La base de données est la plus granulaire de ce type, avec des données sur 15 dimensions de la DEI (y compris le sexe, la race, l'éducation, l'âge, la santé, le handicap).

- **Equileap** : fournit des données et informations sur l'égalité des sexes dans les entreprises.

- **Ugewald** : cette organisation non gouvernementale fournit des données sur les entreprises impliquées dans l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz ou exposées à ces activités.

- **Transition Pathway Initiative (TPI)** : fournit des données sur 90 indicateurs de performance clés représentatifs du degré d'information climatique communiquée par l'émetteur.

En ce qui concerne la politique de vote, HSBC Global Asset Management (France) utilise les services de Institutional Shareholder Services, Inc (ISS) qui nous fournit des analyses, une plateforme de vote et des services de communication avec les émetteurs.

Développer l'expertise des collaborateurs en investissement responsable.

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, notre objectif est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France).

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, nous leur offrons des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- **La Sustainability Academy :** portail en ligne rassemblant tous les apprentissages en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la possibilité d'explorer plus de 180 modules à la carte. Cette Académie a été créée pour permettre le développement de compétences sur ces thèmes, en offrant un ensemble de connaissances utiles en la matière et en renforçant l'adhésion au travers des actions menées par HSBC dans la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette.

- **Le parcours d'apprentissage « ESG & Sustainable Investing for Asset Management » est une formation en accès libre sous Degreed** pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) comprenant 13 modules. Ce parcours propose également des ressources complémentaires sous forme de vidéos ou d'articles.

- **Un programme de leadership en développement durable** HSBC en partenariat avec Imperial College s'est poursuivi en 2024 auprès de Senior managers de la gestion d'actifs et vise à accélérer la compréhension des enjeux clé de la transition et des thématiques liées à la neutralité carbone pour les managers ou professionnels qui sont impliqués dans les travaux liés à la stratégie climat et à la transition vers le net zéro.

- **Des formations ESG externes :** nous encourageons notre personnel à approfondir leurs connaissances dans la finance durable et parrainons un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.

- **Des sessions de formation régulières pour nos équipes d'investissement :** Afin de s'assurer que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur notre stratégie ESG, des sessions de formation ESG régulières ont été organisées. Ces sessions ont été animées par des experts internes et externes dans des domaines tels que la modélisation financière, le calibrage des risques, la construction de portefeuille, ainsi que des thèmes ESG généraux pour accroître les connaissances et la sensibilisation. Les sujets de discussion comprennent, entre autres, l'engagement auprès des entreprises, l'initiative Climate Action 100+, l'investissement à impact positif sur l'environnement ou la société, la tarification du carbone, les impacts de l'industrie alimentaire sur la durabilité, les meilleures pratiques et les nouvelles technologies dans leurs secteurs respectifs.

- **Une série de conférences sur des thématiques liées à l'investissement responsable :** Il s'agit d'une série d'échanges sur l'investissement responsable "RI Talk series", animés par des experts internes et externes, visant à informer et sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et problématiques de la finance durable. Ces échanges sont ouverts à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France). Les sujets abordés en 2024 incluent les relations entre l'intelligence artificielle et le développement durable au mois de mars, les droits de l'Homme au mois de juin et la transition énergétique en Asie en septembre.

- **Des forums de discussion :** A été également mis en place un « RI Forum » pour HSBC Global Asset Management (France). L'objectif de ce forum ouvert à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset management (France) est d'informer, de partager régulièrement les avancées et nouveautés relatives à la finance durable et les enjeux règlementaires mais aussi l'évolution de la stratégie du Groupe en matière de développement durable avec un accès aux spécialistes internes et externes les plus pointus sur ces thématiques. En 2024 ont ainsi été traités les sujets du plan de transition du groupe HSBC et les initiatives de l'asset management ainsi que la Loi industrie verte au mois de mars et l'ESG Materiality Framework au mois d'octobre..

- **Biodiversité & Nature :** Des modules de formation obligatoires sur les enjeux de Biodiversité et Nature ont été mis en place pour partager le cadre légal et réglementaire français et européen ainsi que les enjeux, les engagements et la mise en œuvre de la stratégie. Ils ont été construits et déployés conjointement par la Direction du Développement Durable, Deloitte et des experts internes. Des sessions dédiées et adaptées aux audiences ciblées ont été proposées à tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France), aux équipes de gestion et aux membres du comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

A titre indicatif, le volume horaire des formations dispensées en 2024 a représenté 1426 heures pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) soit environ 30% du volume horaire total des formations.

L'évolution des volumes horaires des formations peut être illustré de la manière suivante :

	2021	2022	2023	2024
En heures	Non disponible	Non disponible	Non disponible	1426

Pour 2025 les principales formations prévues à ce stade sont les suivantes :

- Formation Environnement Climat destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Environnement Nature et Biodiversité destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Social destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Nature et Biodiversité appliquée à la gestion d'actifs destinée uniquement aux membres du Conseil d'Administration et aux collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France)

Les formations dispensées en 2024 ont permis aux collaborateurs de continuer à s'approprier les problématiques clés relatives au développement durable, l'objectif est maintenant de valider les connaissances acquises en 2025 avec un test des connaissances associé à la formation Nature et Biodiversité par exemple.

LOI RIXAIN – HSBC Global Asset Management (France)

Objectif d'amélioration de la diversité et de la mixité

HSBC Global Asset Management (France),) poursuit un objectif de représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation en les renforçant dans les plus hauts niveaux de séniorités, avec un taux de représentation cible de 35 % à horizon fin 2025.

Avec plus de 48,6 % de femmes cadres en France, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi en 2024 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi Rixain, HSBC Global Asset Management (France) a défini en 2022, un objectif de 40 % à 5 ans concernant la représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

Fin 2024, ce ratio a été porté à 33 % au sein de la Direction des Investissement de HSBC Global Asset Management (France) grâce au recrutement de femmes dans une proportion de 86% (6 sur 7 recrutements).

L'objectif de 40 % peut ainsi être révisé en fonction des opportunités de recrutement et des promotions internes liées à l'évolution de l'activité.

La politique de recrutement d'HSBC Global Asset Management (France) veille à la parité de candidats dans la pré-sélection, la sélection se faisant ensuite sur la base des compétences sans considération de genre. Les prestataires de recrutement doivent fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature "senior" pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En tant qu'employeur, le groupe HSBC a pour principal objectif de bâtir une politique de ressources humaines, qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France), permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs et collaboratrices tout en les aidant à réaliser pleinement leur potentiel de développement notamment au sein des filiales regroupant les activités de Gestion d'actifs. Le groupe HSBC, dont HSBC Global Asset Management (France) fait partie, veille notamment à la parité dans les programmes de développement afin d'accélérer l'aboutissement à la parité dans les viviers de talents. HSBC Global Asset Management (France) suit les engagements pris par HSBC Continental Europe en France dans la cadre de la Charte Financi'elles qui œuvre pour la progression des femmes dans les plus hautes instances dirigeantes du secteur financier et de la Charte de « L'Autre Cercle », acteur français de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail Le groupe HSBC, dont HSBC Global Asset Management (France) fait partie, s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs en matière de Diversité & Inclusion, que ce soit en mesurant leur perception de la Diversité et de l'Inclusion via l'enquête Mosaïk RH lancée en 2024 ou en s'appuyant sur ses multiples Employee Ressources Groups dont un nouveau a vu le jour en 2024 sur la Diversité Ethnique via Embrace France.

Chaque année, le groupe HSBC déploie un ensemble de conférences et d'ateliers de sensibilisation sur la Diversité et l'Inclusion. En 2024 des ateliers de sensibilisation via La Fresque de la Diversité ont été déployés, un challenge dédié aux jeux Olympiques et Paralympiques a permis une sensibilisation aux situations d'handicap, une série de conférences sur la neurodiversité a été proposée, auxquels les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) ont largement contribué et participé, en complément des événements annuels incontournables (la journée internationale des droits des femmes en mars, la semaine européenne de l'inclusion en mai, le mois des fiertés en juin, la semaine du handicap en octobre/novembre).

C Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France).

Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ci-après ESG).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères ESG.

Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

1. Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.

2. Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG afin de s'assurer que les Administrateurs possèdent la qualification et l'expertise requises en matière d'ESG pour pouvoir faire une évaluation sur les questions relatives à l'ESG.

En 2024, le Conseil d'Administration était composé de 9 administrateurs dont 5 femmes et 4 hommes avec 7 administrateurs appartenant au Groupe HSBC (dont 1 administrateur dirigeant responsable de la société) et 2 administrateurs indépendants. Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

Parmi les Administrateurs qui composent Conseil d'administration, seuls les deux administrateurs indépendants bénéficient d'une rémunération pour laquelle les critères ESG ne peuvent pas être quantifiés.

La compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 5 Administrateurs sur 9 disposants d'une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs, soit au sein de la société, ou soit au sein du Groupe HSBC en France.

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est pleinement impliqué sur tous les sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Des formations et présentations spécifiques sur l'intégration ESG ont été dispensées aux Administrateurs et au Comité de Direction depuis 2021 et ont été poursuivies en 2024, avec notamment des présentations du panorama réglementaire de la Finance Durable, règlement SFDR, gouvernance ESG au sein du métier, dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables, politiques sectorielles et d'exclusion relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), politiques de vote et d'engagement actionnarial, dispositif de suivi des risques et risques de greenwashing.

La dimension ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds et mandats, ainsi que dans les présentations du contexte réglementaire et les obligations de reporting ou lors de la présentation du rapport LEC).

La thématique ESG est présentée dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques lequel reporte au Conseil d'Administration avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements.

Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la politique de rémunération et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance de la société sur les enjeux ESG.

Les Administrateurs sont tenus d'être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration ainsi que d'émettre des recommandations au Président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

A cette fin, le Conseil d'Administration entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation intégrant notamment la dimension ESG et le plan de succession, la culture et l'efficacité.

Les Administrateurs non exécutifs doivent fournir au Président un avis sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.

Ces mêmes évaluations annuelles sont conduites au sein du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au sein du Comité des Rémunérations. Les résultats sont débattus au sein de chacun des comités et reportés au Conseil d'Administration.

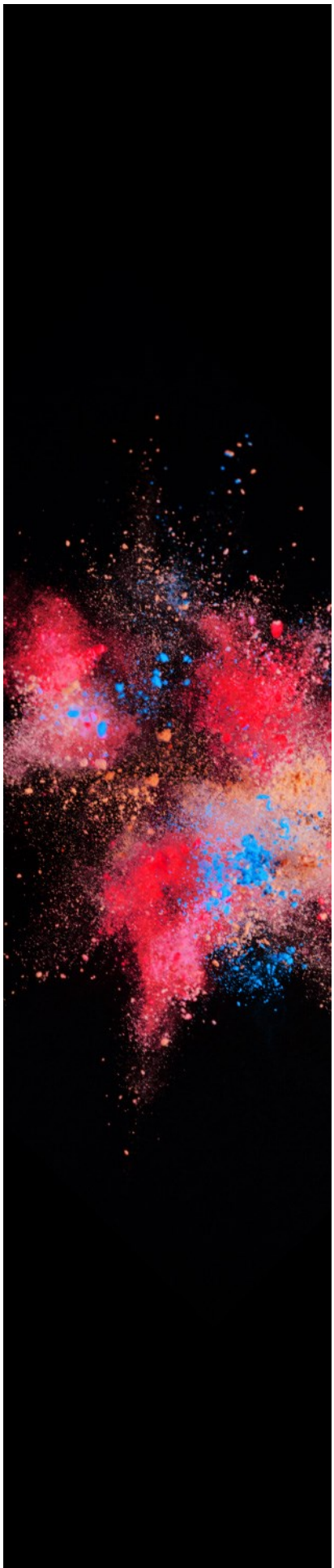

HSBC Global Asset Management (France) bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale.

Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable mondiale du Développement Durable (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance globaux du métier de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG.

L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement incombe au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise sur les enjeux de l'ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur l'environnement et la société. Plusieurs collaborateurs participent à des réflexions méthodologiques et des groupes de travail avec des acteurs de la place ou des associations professionnelles, ainsi qu'au sein du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

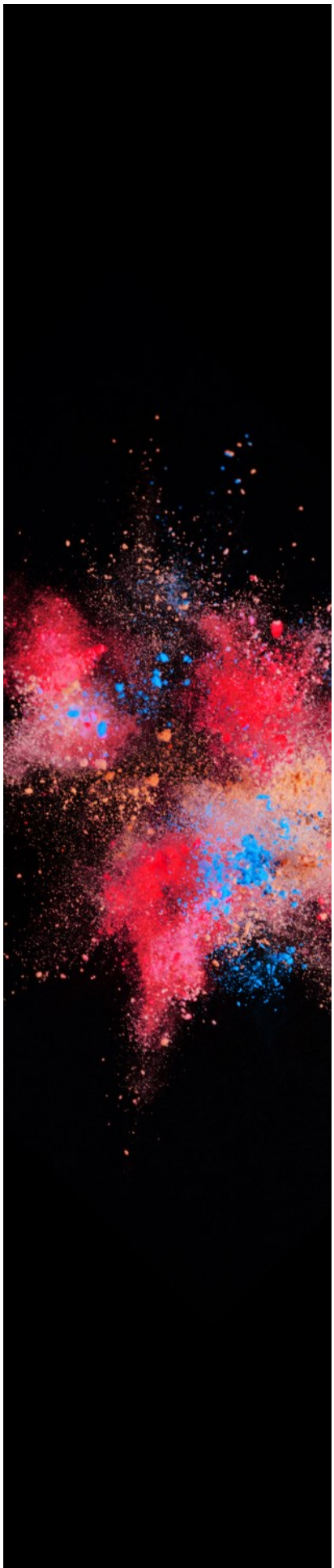

Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération.

HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

En 2024, la Direction Générale et le Comité de Direction ont décidé de renforcer la formation professionnelle sur le thème du développement durable au sein de la société et d'intégrer des exigences particulières dans les objectifs de l'ensemble des collaborateurs comme le suivi d'une formation ESG obligatoire sur la thématique biodiversité et climat ou des formations certifiantes pour une partie des collaborateurs.

HSBC Global Asset Management (France) a par ailleurs renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité pour les équipes contribuant à l'application de la politique d'investissement durable ou à la prise en compte des risques de durabilité (les équipes de gestion, les analystes, les équipes de risques, la conformité, le juridique et pour le Comité Exécutif).

Pour améliorer les compétences des collaborateurs et avoir une meilleure compréhension de l'approche, des processus ESG et de la gouvernance de la gestion durable des actifs, ces derniers sont invités à participer à des sessions de formation obligatoires organisées au niveau global ainsi qu'au sein des équipes d'investissement, de développement commercial ou des lignes fonctionnelles.

De manière plus générale et tel que décrit dans la Politique de Rémunération, sur la base de contrôles, les fonctions Risques et Compliance peuvent relever, tout manquement en matière de risques incluant ceux liés à la durabilité. Ces manquements peuvent conduire à des impacts négatifs sur la rémunération variable attribuée à la fin du Processus de Revue des Rémunérations, et avant l'acquisition définitive des rémunérations variables différées, conduisant potentiellement à l'application d'un malus sur la valeur des montants en cours d'acquisition. Ces démarches visent à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité.

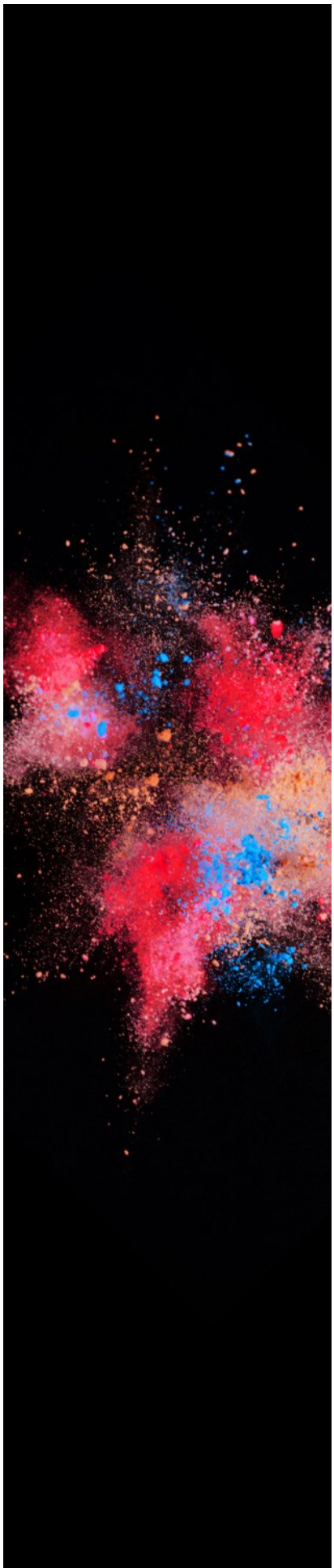

D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

Notre approche en matière d'engagement actionnarial.

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils puissants pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles elle investit, constitue un bon moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises. C'est également l'occasion de promouvoir auprès de ces entreprises l'importance d'une bonne gouvernance.

Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de HSBC Asset Management, dont ceux basés en France, accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue et assurent un suivi des enjeux ESG avec certaines des entreprises dans lesquelles les portefeuilles gérés sont investis.

La politique d'engagement actionnarial publiée sur notre site internet permet aussi d'organiser le suivi et les mesures d'escalade liées aux risques r E, S et G dans nos portefeuilles. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

La politique d'engagement actionnarial décrit comment nous assurons le respect des dispositions de la directive européenne sur l'exercice des droits des actionnaires lors des assemblées générales et la directive modificative encourageant l'engagement à long terme des actionnaires, de celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations unies et de la position - recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), relative à la prise en compte de critères extra-financiers.

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. En stimulant la croissance : En analysant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, nous pouvons identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur d'activité.

2. En maîtrisant le degré d'importance relative des risques : Nous instaurons très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.

3. En améliorant la transparence et la publication d'informations : Nous les conseillons sur les cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et nous les encourageons à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Les principaux thèmes d'engagement couverts par la politique d'engagement actionnarial qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France)

En 2024, nos principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- Le changement climatique
- La biodiversité et la nature
- Les droits de l'homme
- La diversité, l'équité & l'inclusion (DE&I)
- La croissance inclusive et la prospérité partagée
- La fiabilité des technologies et des données

Ces thèmes d'engagement sont communs à toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, dont HSBC Global Asset Management (France).

Focus sur notre démarche d'engagement en faveur du changement climatique.

Nos objectifs et notre approche des questions liées au changement climatique sont décrits dans la politique en matière d'investissement responsbale, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative l'exclusion du charbon thermique publiées sur notre site internet. Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

La position de HSBC Asset Management

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers", HSBC Asset Management s'est engagée au niveau mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission nettes » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management échange avec certains émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et que ces évaluations soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

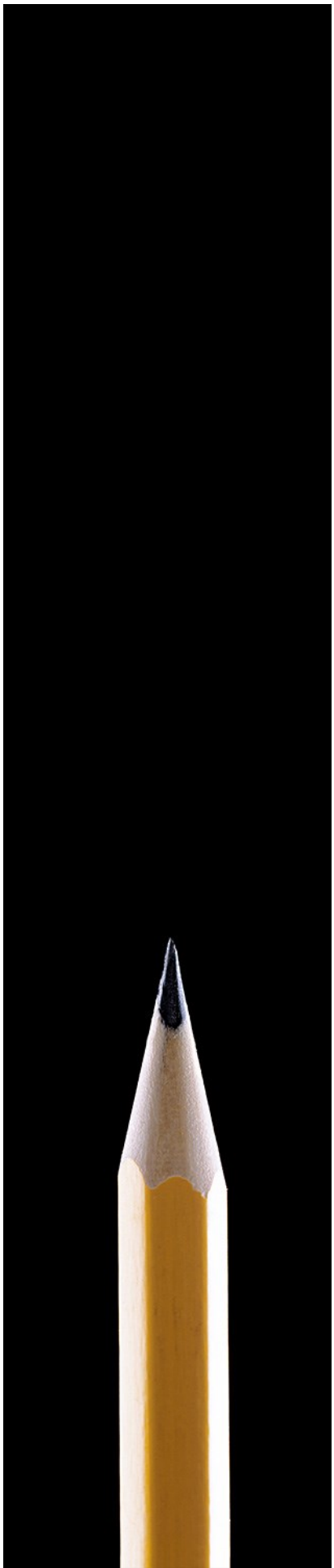

Notre dialogue avec les entreprises

Lorsque nous nous engageons auprès des entreprises, nous travaillons avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires, employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent détailler suffisamment la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées de plans d'allocation de capital nécessaires à la transition.

La stratégie climatique des entreprises doit aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique.

Nous discutons avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont elles se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation :
- Les rapports sur les émissions, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

Nous encourageons les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition énergétique, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

Notre politique de vote.

L'exercice des droits de vote est un élément central de notre activité de gestion, ainsi que de la gestion des mandats, lorsque nos clients nous délèguent l'exercice de ces droits.

Notre approche en matière d'investissement responsable, oriente notre prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notre exercice des droits de vote. Nos votes doivent favoriser une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de

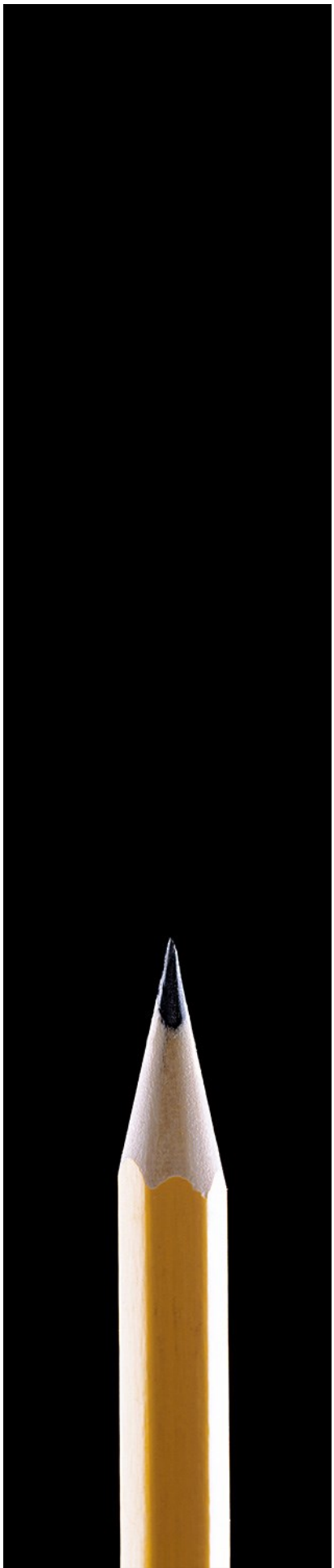

Notre politique de vote, disponible sur notre site internet, présente nos directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à nos clients, aux Conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont nous exerçons nos droits de vote.

HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote pour les titres européens qui reprennent notamment les préconisations de l'OCDE, de l'Association Française de la Gestion d'actifs (AFG), de l'Association française des entreprises privées (Afep) et du Mouvement des entreprises de France (Medef).

Nos principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS) qui nous fournit des analyses, une plateforme de vote et des services de communication avec les émetteurs. Nos lignes directrices en matière de vote, ainsi que nos propres recherches, nous permettent d'établir des instructions de vote plus détaillées, à partir desquelles ISS nous procure des recommandations de vote personnalisées pour chaque Assemblée d'actionnaires.

Si une équipe de gestion ou d'engagement actionnarial identifie une proposition qui devrait faire l'objet d'un vote différent de la recommandation de vote personnalisée, un groupe de spécialistes qui réunit des membres des équipes de gestion concernées est constitué pour prendre une décision collective. Si ce groupe ne parvient pas à un accord, le vote en question peut être transmis au comité d'investissement ESG ou, dans certains cas, au directeur local des investissements.

Nous exprimons notre vote pour toutes les actions en portefeuille pour lesquelles nos clients nous ont délégué le droit de vote, excepté lorsque cela n'est pas possible pour des raisons comme le blocage des actions ou des exigences trop lourdes en matière de procuration.

Nos principes de vote sont actualisés chaque année pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de notre politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour le fonctionnement de l'entreprise.

Nous pouvons nous opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à nos principes ou, si les entreprises dans lesquelles nous investissons présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à nos initiatives d'engagement.

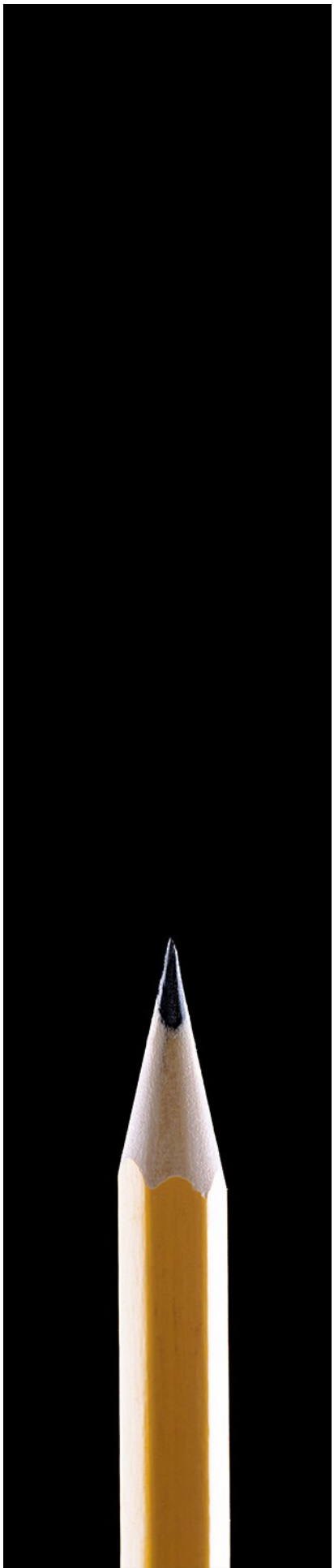

Périmètre d'exercice des droits de vote.

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'aie pas reçue une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de vote globaux (accessible via ce lien internet), définie par le métier de la gestion d'actifs.

La politique de vote s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- Des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- Des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- Des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée à l'Europe est appliquée.

Evolution de notre politique de vote en 2024.

Les principales évolutions de la politique de vote en 2024 ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et plus précisément sur : ,

- Composition du conseil d'administration :
  - Ajout de la non prise en compte des représentants des salariés actionnaires dans les calculs pour la détermination du taux d'indépendance du conseil ou pour la diversité de genre
  - Possibilité de voter contre la réélection du président ou l'administrateur du conseil d'administration concerné dans les grandes entreprises en Europe Continentale dans les cas où il n'y a pas de femme dans l'équipe de direction ou équivalent
- Droits des actionnaires minoritaires :
  - Nous introduisons la possibilité de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs qui bénéficieraient d'un dispositif de droits de vote multiples en raison du risque lié à l'indépendance de ces administrateurs.
- ESG
  - Introduction de la prise en compte de la gestion des risques liés au personnel. Nous pourrons voter contre les administrateurs concernés par la responsabilité sociale de l'entreprise dans les cas où nous pensons qu'il existe des preuves solides d'une faiblesse persistante du comportement de la direction à l'égard du personnel de l'entreprise, à la fois dans l'absolu et relativement au secteur.
  - Pour les autres critères ESG, changement climatique, charbon et énergies, biodiversité et nature, droits de l'homme, nous avons revu marginalement nos critères permettant d'établir la liste des émetteurs qui font l'objet d'un suivi particulier.

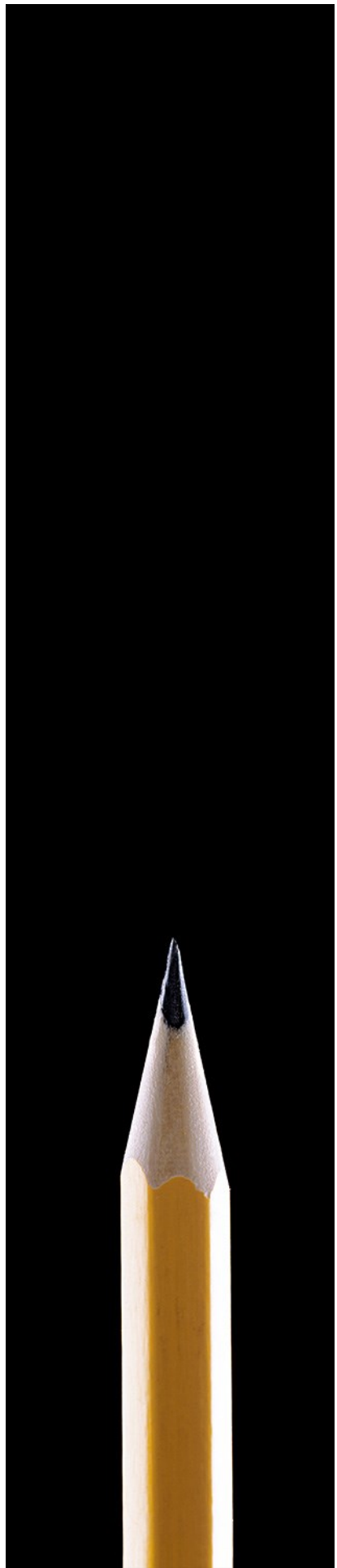

Bilan de la stratégie d'engagement(*).

Dans le cadre de sa stratégie mondiale d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management publie un plan d'engagement annuel qui décrit son approche. Sont ainsi détaillés les points suivants :

- La démarche d'engagement actionnarial : c'est-à-dire, l'identification des principaux thèmes d'engagement et la liste des entreprises prioritaires, la mise en œuvre des initiatives d'engagement, leur suivi, le vote lors des Assemblées générales et le processus gradué d'intervention
- La gouvernance d'HSBC Asset Management en matière d'engagement actionnarial
- Le détail des thèmes prioritaires abordés avec les entreprises et les attentes globales relatives à chaque thème clé.

En 2024, les équipes de gestion et de gouvernance d'entreprise ont décliné les engagements vis-à-vis des émetteurs selon deux principaux axes. En premier lieu, la prise d'information. Le plus souvent, au cours des entretiens collectifs ou par échanges épistolaires. Ces échanges permettent d'aborder des sujets ESG avec les entreprises pour une prise de connaissance ou pour indiquer les points d'intérêts spécifiques qui pourraient être développés ultérieurement. En second lieu, les engagements ciblés ("purposeful engagements") sont des échanges et communications avec les entreprises sur des sujets de préoccupation particuliers, dans le but d'encourager au changement. En 2024, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 330 émetteurs au travers de 569 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers. Le détail par type d'engagement, prises d'informations et engagements ciblés) et par thème est présenté ci-dessous :

HSBC Global Asset Management (France)	Nb d'engagements	Dont engagements ciblés	Nb d'entreprises	Dont engagements ciblés	Environnement	Social	Gouvernance
Global	569	162	330	113	214	236	435
Actions	442	141	243	95	161	193	329
Obligations	417	121	223	77	170	170	317
Monétaire	67	18	31	10	19	16	55

Les réunions et entretiens uniquement ciblés sur les enjeux financiers ne sont pas repris dans les données du tableau ci-dessus

Source : HSBC Asset Management à fin décembre 2024.
NB : Certains émetteurs ont été approchés conjointement par les équipes et de gestion et par l'équipe d'engagement actionnarial. Le nombre total d'engagements diffère de la somme des engagements par classe d'actifs car un même engagement peut concerner plusieurs classes d'actifs, suivant la détention ou non d'un titre de l'émetteur par chacune des équipes concernées.

Les statistiques d'engagement, le détail des thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur notre site internet. Plus globalement, notre rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur notre site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

(*) : HSBC Asset Management (HSBC AM) a mandaté Institutional Shareholder Services (ISS) comme prestataire pour l'exercice des droits de vote par procuration. HSBC AM maintient une politique de vote sur mesure et ISS exerce le droit de vote conformément à cette politique (ou selon les instructions) lors des assemblées générales des émetteurs détenus dans les portefeuilles de HSBC AM. ISS conserve un enregistrement de l'exercice de ces votes, que HSBC AM utilise pour revoir et améliorer constamment sa politique de vote. Les données relatives aux votes exercés ci-dessus proviennent de nos archives du site internet d'ISS et représentent toutes les activités de vote enregistrées en 2024. Les données relatives aux votes incluent les entités où nos directives de vote mondiales sont applicables.

Bilan de la politique de vote.

En 2024, HSBC Global Asset Management (France) a voté lors de 802 Assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 858 AG, soit un taux de 93%, stable par rapport à 2023. En corrigeant du nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 98%. Nous n'avons pas voté lors de 15 assemblées générales, essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2024, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 11 918 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 2 324 résolutions (19% des cas), niveau en baisse par rapport à 2023 (21%), en raison notamment de l'ajustement de notre politique de vote sur les rémunérations des dirigeants. En 2024, HSBC Asset Management a revu globalement les modalités d'établissement de sa liste des entreprises concernées par des rémunérations des dirigeants qui excèdent un seuil fixé compte tenu de la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et du nombre de salariés.

Nos statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements disponible sur notre site internet.

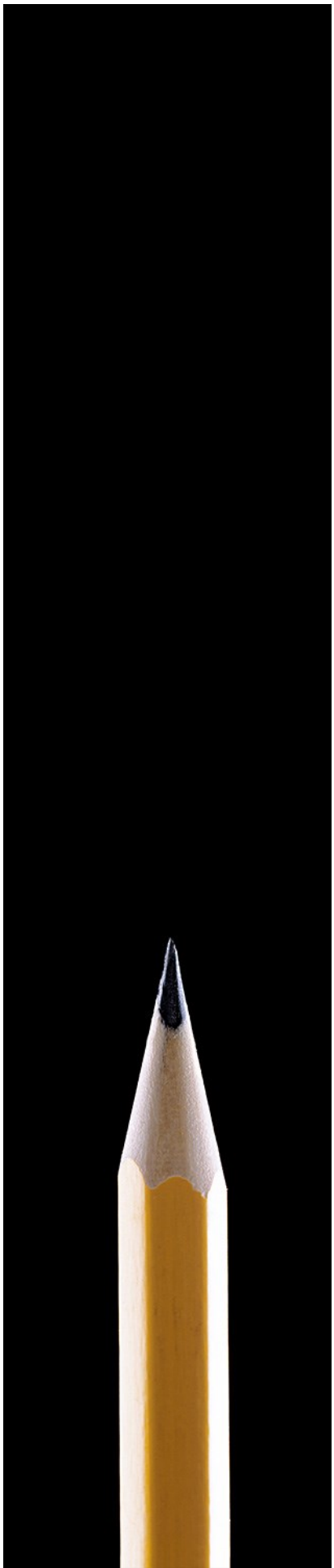

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

HSBC Global Asset Management (France) croit fortement à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de notre processus gradué d'engagement actionnarial, nous privilégions le dialogue à la cession des titres. En effet, si nous cédons nos positions, nous aurons moins la capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, nous n'hésiterons pas à les céder si nous estimons que le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités, comme nous l'avons fait début 2023 sur certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nous pourrons voter contre la réélection du président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, nous appliquons des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à notre engagement concernant l'Accord de Paris sur le climat, notre priorité porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides.

Dans le cadre de la politique de désengagement du charbon, nous encourageons les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde, et nous encourageons l'adoption d'engagements "Net Zero" et de plans de transition appropriés.

Extraction de charbon thermique : nous nous rapprochons des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.

Production d'électricité au charbon : nous intervenons auprès des entreprises dans nos portefeuilles qui génèrent plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement cette activité. Nous avons ciblé les entreprises dont la production d'électricité représentait 50% de leurs revenus jusqu'en 2021 et nous continuions de dialoguer avec toutes celles qui générèrent encore plus de 10% de leur revenu par ce biais jusqu'à la fin de l'année 2025.

Infrastructures liées aux combustibles fossiles: Nous n'investissons pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets de sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

E Alignement sur la taxonomie de l'UE et exposition aux combustibles fossiles.

1. Alignement sur la taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE[3] est une des pierres angulaires du cadre de la finance durable de l'Union Européenne . Elle contribue à orienter les investissements vers les activités économiques liées à la transition énergétique, conformément aux objectifs du Pacte vert européen (European Green Deal). Il s'agit d'un système de classification qui définit les critères selon lesquels une activité peut être considérée comme durable sur le plan environnemental, et qui fournit un langage commun pour les investisseurs, les régulateurs et les entreprises.

La définition d'une activité économique durable est au cœur du règlement sur la taxonomie. Une activité économique sera considérée comme durable sur le plan environnemental si elle répond aux deux critères ci-dessous :

- Elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement taxonomie ; et
- Elle ne cause pas de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs, tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail.

Contribution substantielle	Absence de préjudice significatif (Do No Significant Harm - DNSH)	Garanties Sociales Minimales (Minimum Social Safeguards - MSS)
Contribution à l'un des six objectifs environnementaux[4] 1. Atténuation du changement climatique ; 2. Adaptation au changement climatique ; 3. Usage durable et protection de l'eau et des ressources aquatiques et marines; 4. Transition vers une économie circulaire ; 5. Prévention et contrôle de la pollution ; et 6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	**Absence de préjudice significatif (DNSH)** à l'égard des autres objectifs	**Mesures de protection sociales minimales, soit de protection** des droits de l'Homme et des droits fondamentaux travail.

Les critères techniques de sélection définissent les exigences et les seuils spécifiques à respecter pour qu'une activité soit considérée comme contribuant de manière substantielle à un des six objectifs environnementaux. Ils établissent également des seuils pour définir le respect de l'interdiction de causer un préjudice important.

3. Règlement - 2020/852 - FR - Règlement sur la taxonomie - EUR-Lex
4. En juin 2023, la Commission européenne a publié les critères de sélection technique relatifs aux quatre derniers objectifs. Actuellement, HSBC Global Asset Management (France) ne rend compte de son alignement que sur les deux premiers objectifs (atténuation et adaptation au changement climatique) en raison d'un manque de données sur les autres objectifs.

Approche pour mesurer l'alignement sur la taxonomie de l'UE

Afin de définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, nous appliquons deux filtres :

1 **Critères d'éligibilité**

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la Taxonomie. Les activités éligibles ne sont pas nécessairement durables sur le plan environnemental, mais ont le potentiel de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement sur la taxonomie. L'éligibilité d'une activité à la taxonomie de l'UE suppose que cette activité soit incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, dits « règlement Taxonomie ».

2 **Évaluation de l'alignment**

La seconde étape est une analyse de l'alignement qui consiste à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect des critères techniques de sélection). Cette évaluation de l'alignement est basée sur la part des revenus, des dépenses d'investissement (Capex) et des dépenses d'exploitation (Opex) qui répondent à l'objectif environnemental considéré.

Le fait qu'une activité soit qualifiée d'activité durable ne signifie pas qu'elle soit alignée sur le règlement sur la taxonomie de l'UE, dans la mesure où cette activité peut présenter des caractéristiques qui annulent sa contribution positive. Pour déterminer si ces activités qualifiées sont conformes à la taxonomie, celles-ci doivent remplir deux conditions supplémentaires : ne pas causer de préjudice significatif (DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respecter les garanties sociales minimales (MSS) décrites dans le règlement sur la taxonomie de l'UE.

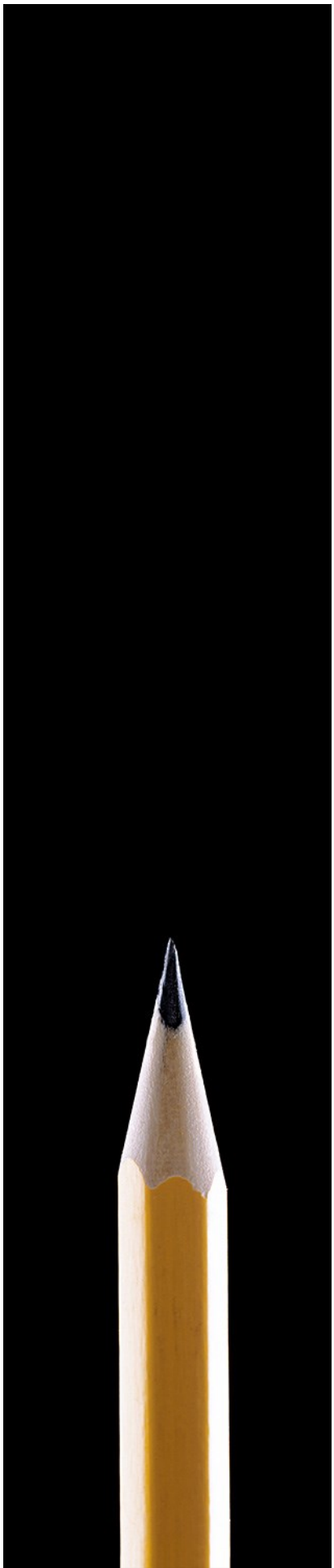

Méthodologie et ensemble de données

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur un fournisseur de données externe (S&P Trucost) pour reporter sur son alignement taxonomique.

S&P Trucost a lancé le EU Taxonomy Alignment Dataset qui fournit une évaluation sur un large univers d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 entités privées au total) au regard des exigences d'éligibilité, de contribution substantielle, d'absence de préjudice significatif (DNSH) et de garanties sociales minimales (MSS) du règlement sur la taxonomie de l'UE.

S&P Trucost applique le processus suivant pour déterminer la part des actifs de HSBC Global Asset Management (France) alignés sur la taxonomie de l'UE.

1. Identifier les activités exercées par l'entreprise qui pourraient être éligibles
2. Pour chaque activité, évaluer si l'entreprise répond aux critères pertinents pour une contribution substantielle
3. Vérifier que les critères DNSH sont respectés par l'entreprise
4. Conduire une due diligence pour éviter toute violation des garanties sociales minimales
5. Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer le rapport au niveau des produits

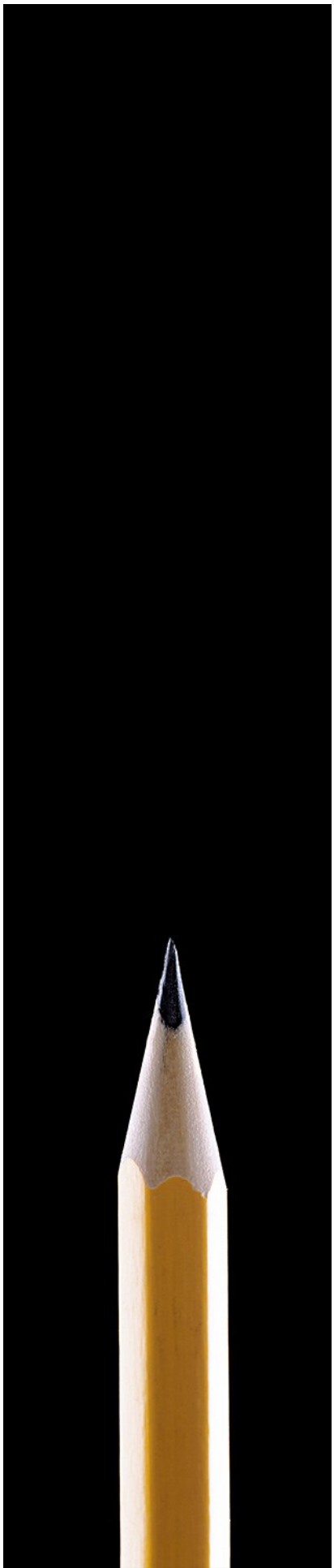

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost. À titre d'illustration uniquement.

Actifs sous gestion alignés sur la taxonomie de l'UE

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie exclusivement sur des données communiquées directement par les entreprises et non sur des données estimées par des fournisseurs de données.

Sur la base des recommandations de l'AFG pour le reporting 29LEC 2024 , HSBC Global Asset Management (France) publie un rapport sur les éléments suivants :

- Ratios d'éligibilité pour les six objectifs environnementaux décrits ci-dessus
- Ratios d'alignement pour les deux premiers objectifs climatiques (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique).

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui sont affectés à des activités éligibles à la taxonomie environnementale	Eligibilité	
	En %	En €
Sur la base des revenus	4,93% Coverage : 12.45%	4 517 786 135
Sur la base des CAPEX	6,03% Coverage : 12.88%	5 526 110 172
Sur la base des OPEX	4,44% Coverage : 11.50%	4 068 682 758

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'éligibilité.

Les résultats de l'alignement sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous et exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques	(1) Atténuation du changement climatique		(2) Adaptation au changement climatique	
	En %	En €	En %	En €
Sur la base des revenus	1,85% Coverage : 9.95%	1 699 442 560	0,08% Coverage : 7.97%	74 974 139
Sur la base des CAPEX	2,85% Coverage : 11.16%	2 612 575 470	0,12% Coverage : 8.57%	108 661 144
Sur la base des OPEX	1,98% Coverage : 9.66%	1 818 321 604	0,08% Coverage : 7.44%	75 848 048

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble des données en raison d'une couverture insuffisante.

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques	A fin décembre 2024	
	En %	En €
Sur la base des revenus	1,70% Coverage : 11.30%	1 561 817 046
Sur la base des CAPEX	2,49% Coverage : 12.33%	2 283 206 867
Sur la base des OPEX	1,90% Coverage : 11.15%	1 736 459 157

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant communiqué des données relatives à l'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble des données en raison d'une couverture insuffisante.

5. https://www.afg.asso.fr/fr/entree-en-application-des-4-objectifs-environnementaux-de-la-taxonomie-et-consequence-pour-le-reporting-29lec-2024/#:~:text=Cons%C3%A9quence%20pour%20le%20reporting%2029LEC%202024%20%3A&text=Aussi%2C%20cela%20implique%20que%2C%20dans,objectifs%20environnementaux%20de%20la%20taxonomie.

Hypothèses et limites

- Le niveau de détail des informations communiquées par les entreprises peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle fourni par la Commission européenne, tandis que d'autres ne le font pas et fournissent une analyse très sommaire. Ceci a pour conséquence que les informations communiquées peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.

- Les normes de reporting sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple en raison d'erreurs dans les données, risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne)

- Étant donné que HSBC Global Asset Management (France) a fait le choix de ne s'appuyer que sur des données reportées par les entreprises, aucune erreur ou incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et HSBC Global Asset Management (France).

- HSBC Global Asset Management (France) considère que les obligations vertes ne sont pas alignées. La taxonomie est assez stricte, et de nombreux projets financés par des obligations vertes ne répondent pas à ses critères. Ces activités sont considérées comme « éligibles ». Cependant, HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure de dire si elles sont aussi « alignées », c'est-à-dire respectant les critères techniques de la taxonomie. À ce jour, il n'existe pas de base de données fiable permettant d'évaluer l'alignement des projets financés par des obligations vertes. La taxonomie suppose également que les projets financés par des obligations vertes respectent le principe d'absence de préjudice significatif (DNSH). HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'évaluer si c'est effectivement le cas, car les émetteurs ne publient pas d'informations sur ces questions.

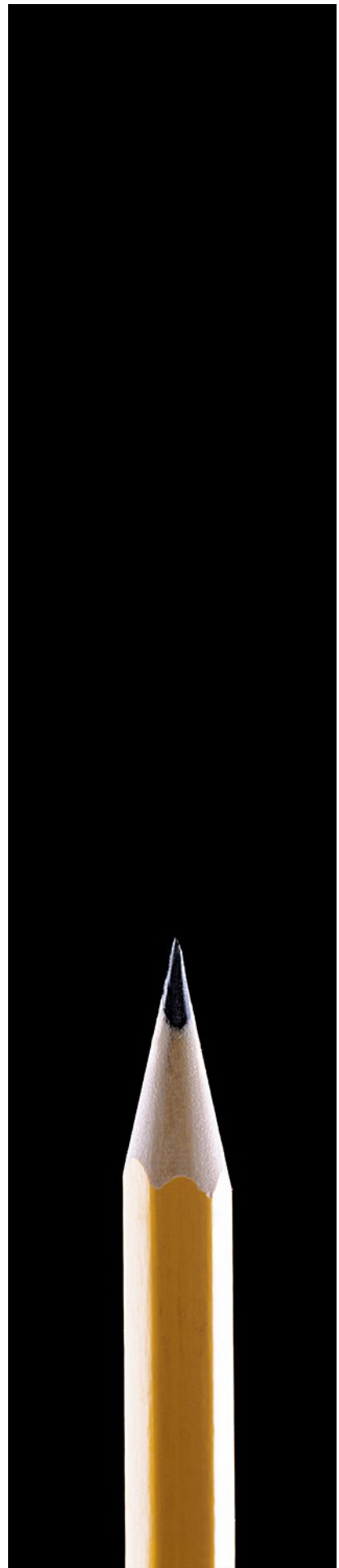

2. Exposition aux combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme « actives dans le secteur des combustibles fossiles », sont les entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil[6].

Méthodologie et ensemble de données

Charbon thermique

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour déterminer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent leurs revenus de :

- L'extraction de charbon thermique : L'entreprise extrait du charbon thermique. Cela couvre l'extraction et l'exploration du charbon thermique.
- La production d'électricité à partir du charbon **:** L'entreprise produit de l'électricité à partir de charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent/exploitent des centrales électriques au charbon.
- La fourniture de produits et services liés au charbon thermique : L'entreprise fournit des produits et des services sur mesure qui soutiennent l'extraction de charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui fournissent des services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique.

Pétrole et gaz

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour déterminer si les entreprises tirent des revenus d'activités pétrolières et gazières.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent leurs revenus de :

- La production : L'entreprise est impliquée dans l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- La production d'électricité à partir du pétrole et du gaz : L'entreprise produit de l'électricité à partir de pétrole et/ou de gaz. Dans cette catégorie, Sustainalytics suit le pourcentage des revenus dérivés de la production de pétrole et de gaz par rapport à l'ensemble des revenus de l'entreprise.
- La fourniture de produits et services liés au pétrole et gaz : L'entreprise fournit des produits et des services sur mesure qui soutiennent l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.

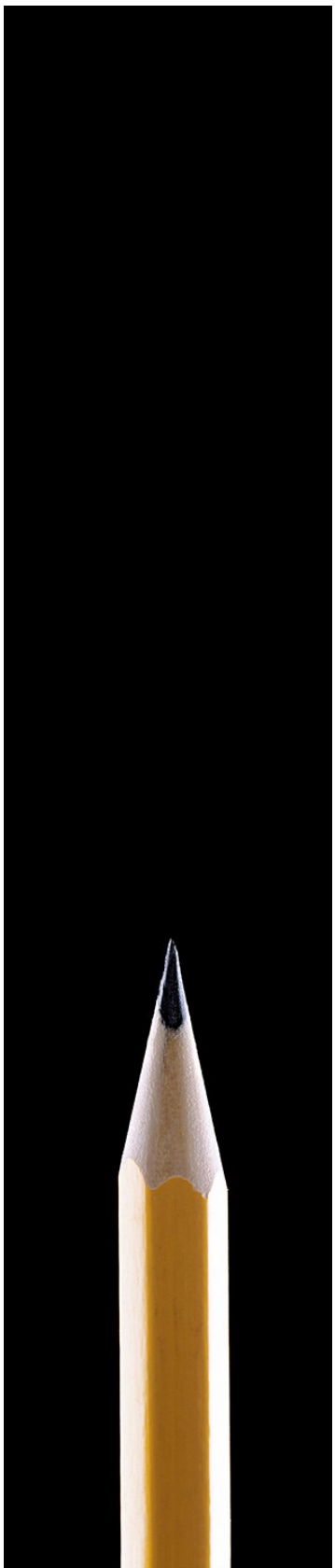

6. https://ec.europa.eu/finance/docs/level-2-measures/C_2022_1931_1_EN_annexe_acte_autonome_part1_v6.pdf

Hypothèses et limites

Il existe certaines limites aux recherches sur l'implication des produits menées par Sustainalytics, notamment :

- L'ensemble des indicateurs actuellement disponibles ne sont pas exhaustifs et complets pour chaque critère d'implication possible.
- Les activités financières ne sont pas prises en compte dans la sélection. L'implication des institutions financières par le biais d'obligations, de fonds et/ou d'autres instruments financiers n'est actuellement pas suivie par Sustainalytics.
- En raison du l'accent mis sur les revenus associés, un certain nombre d'entités ne seront pas éligibles. Les entités qui n'existent plus ou qui ne disposent pas d'informations disponibles publiquement pouvant faire l'objet de recherches, ainsi que les entités appartenant à des catégories particulières (fondations/institutions caritatives, institutions gouvernementales, établissements d'enseignement, fonds publics/privés qui ne sont pas des émetteurs assimilables à des entreprises) ne sont pas couvertes.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans les combustibles fossiles

Données déclarées versus données estimées

Sustainalytics utilise des données directement reportées par les entreprises lorsque cela est possible mais, lorsque les entreprises ne reportent pas directement sur le pourcentage de leur revenues tirés des combustibles fossiles, Sustainalytics peut être amené à utiliser un modèle d'estimation des données. Le fournisseur de données utilise alors deux approches d'estimation :

- Estimation d'une fourchette de revenus sur la base d'une analyse des revenus des différents secteurs d'activité, des données sur les ventes, ainsi que de la quantité et de la qualité des informations divulguées. Lorsque la fourchette de revenus estimés est de 10 à 20 %, le pourcentage de revenus retenu sera le point médian de cette fourchette (par exemple 15 % dans ce cas).
- Réalisation d'une estimation plus précise si l'entreprise divulgue des informations jugées de qualité suffisante. En cas de divulgation faible, Sustainalytics ne fournit pas de surestimation de l'implication. Une implication minimale sera alors envisagée en fonction des informations disponibles, jusqu'à ce que Sustainalytics reçoive des données de meilleure qualité.

Seuil de matérialité

Dans notre rapport 2023, nous avons défini les entreprises « actives » dans le secteur des combustibles fossiles comme les entreprises tirant au moins 10 % de leurs revenus de l'industrie du charbon thermique ou d'activités liées au pétrole et au gaz. Sur la base des orientations de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME), nous avons modifié notre approche pour notre rapport 2024 et pris en compte l'ensemble des revenus issus des énergies fossiles, sans appliquer de seuil de matérialité.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base de ce qui précède, HSBC Global Asset Management (France) a 6.1€ milliards d'encours investis dans le secteur des énergies fossiles, soit 6,72 % du total des actifs à fin décembre 2024.

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	A fin décembre 2024	
	En %	En €
PAI 4	6,72% Coverage : 66.72%	6 158 860 863

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics, à fin décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les liquidités, les produits dérivés ou les titres souverains. Veuillez noter que l'exposition aux combustibles fossiles n'est pas comparable aux données de l'exercice 2023 en raison de changements dans la méthodologie de calcul (suppression du seuil de matérialité de 10 %).

F Alignement de la stratégie sur les objectifs de l'accord de Paris

1. Notre stratégie et nos objectifs

En juillet 2021, HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC chargée de la supervision des activités de gestion d'actifs, est devenue signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).

Qu'est-ce que l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) ?

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5°C ; et à soutenir les investissements en adéquation avec un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt.

Le 13 janvier 2025, l'initiative NZAM a lancé une revue de sa stratégie et de ses objectifs. Dans ce cadre, l'initiative a suspendu ses activités de suivi de la mise en œuvre des engagements des signataires HSBC Asset Management participe à cette analyse.

L'approche de HSBC Asset Management consiste à réduire de 58 % l'intensité des émissions de scope 1 et 2 entre 2019 et 2030, pour les actifs sous gestion entrant dans le champ d'application, à savoir les actions cotées et les obligations d'entreprises dans lesquelles sont investis les portefeuilles gérés au sein de ses principaux pôles d'investissement, y compris HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2019, les actifs entrant dans le champ d'application s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, soit 38 % des actifs sous gestion totaux d'HSBC Asset Management. Ces objectifs restent soumis à la consultation des parties prenantes, y compris les clients et les organes de gouvernance dont nous assurons la gestion.

L'objectif de 58 % repose sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et à d'autres données, notamment le scénario de « neutralité carbone » d'ici 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million d'USD investi (tCO2e/million d'USD investi), les émissions étant rapportées à la valeur de chaque entreprise, liquidités incluses.

Les informations présentées dans cette section sont relatives à l'ensemble des activités de HSBC Asset Management. Ainsi, les objectifs de réduction des émissions carbone ont été fixés au niveau global et n'ont pas été déclinés au niveau des fonds, des secteurs ou des classes d'actifs.

Bien que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas d'objectifs propres, ni de contraintes spécifiques en lien avec l'initiative NZAM, elle contribue à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions, de concert avec les autres entités de HSBC Asset Management.

La stratégie d'alignement aux accords de Paris pour les fonds > 500 millions d'euros gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de notre ligne métier.

Enfin, HSBC Global Asset Management (France) ne possède pas de fonds entièrement investis en France dont les actifs sont supérieurs à 500 millions d'euros et n'a de ce fait pas développé de stratégie bas carbone nationale.

Objectifs intermédiaires supplémentaires en matière d'émissions financées

Notre ligne métier, HSBC Asset Management , travaille à étendre son objectif global de réduction de l'intensité des émissions financées pour ajouter des étapes quinquennales au-delà de 2030. A cette fin, les hypothèses utilisées pour le calcul de l'objectif intermédiaire à 2030 seront revues.

Emissions de scope 3

Pour nos objectifs intermédiaires initiaux, nous avons inclus les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le scope 3 n'a pas été inclus à ce stade en raison de la qualité et de la disponibilité des données au moment où nos objectifs ont été définis. Nous continuons néanmoins à suivre les améliorations apportées aux données du scope 3. Dans le cadre de notre cadre interne d'alignement sur la neutralité carboné, présenté ci-dessous, nous analysons les objectifs de réduction des émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3, lorsque ces émissions sont jugées matérielles), à court, moyen et long terme. Au titre de notre démarche d'engagement actionnarial, nous incitons les sociétés dans notre liste prioritaire à formaliser des objectifs de réduction clairs à court et moyen terme sur les scopes 1, 2 et 3, en fonction de leur matérialité.

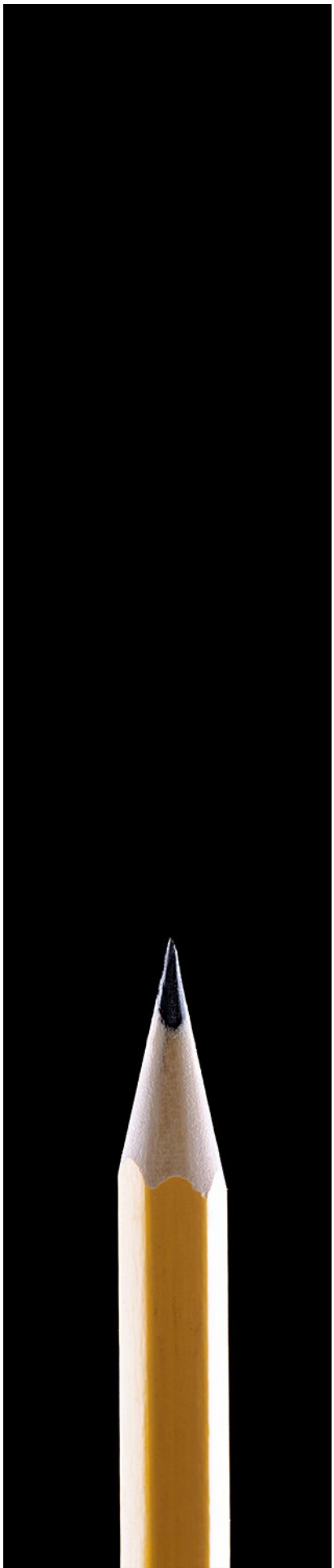

2. Notre méthodologie

Mesures révisées en 2019

En 2024, nous avons amélioré notre méthodologie de calcul de l'intensité des émissions financées, en introduisant notamment une nouvelle logique de transposition pour l'intensité carbone des émetteurs et les données EVIC (valeur d'entreprise incluant les liquidités). Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de la valeur de référence de 2019 en raison d'une erreur dans la transposition des données précédemment utilisée : elle est désormais estimée à 124 tCO2e/M$ investis contre 131 tCO2e/M$ investis déclarés dans le rapport LEC de l'année 2023, ce qui représente une baisse de 5,6 %.

Critères de reporting

Le supplément technique ci-dessous fournit plus de détails sur la méthodologie utilisée pour mesurer les émissions financées par HSBC Asset Management (HSBC AM), incluant l'année de référence, l'année en cours et l'année de comparaison.

Définition	L'intensité des émissions financées par HSBC AM représente des tonnes d'équivalent d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par million de dollars US investi.
Champ d'application	L'objectif de HSBC AM en matière d'intensité des émissions financées et le rapport annuel sur les émissions financées s'appliquent aux actions cotées et aux obligations d'entreprises gérées dans nos principaux centres d'investissement[7]. Il exclut la gestion multi-asset. Il couvre uniquement les émissions de GES des scopes 1 et 2 des entreprises détenues.
Unités	HSBC AM publie l'intensité des émissions financées du portefeuille inclus dans le champ d'application, les actifs sous gestion couverts (AUM) et le score de qualité des données (DQS) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). ◆ Intensité des émissions financées : tCO2e/million de dollars ◆ Actifs sous gestion (AUM) dans le champ d'application : En milliards USD ◆ Score de qualité des données du PCAF : Échelle de 1 à 5 du PCAF, pondérée par les émissions financées
Méthode de calcul	Les émissions financées et l'intensité des émissions financées sont calculées sur la base des directives du PCAF qui définit la manière dont les institutions financières doivent comptabiliser les émissions attribuées à leurs investissements. Les émissions financées d'une entreprise sont calculées en multipliant les émissions de l'entreprise par un facteur d'attribution. Ce facteur d'attribution est calculé en divisant le montant investi par HSBC AM dans les actions ou obligations de l'entreprise par la valeur économique de l'entreprise financée. Les émissions financées d'un portefeuille sont la somme des émissions financées des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi. L'intensité des émissions financées est calculée en divisant le total des émissions financées par le montant total investi par HSBC AM dans les actions et les obligations de l'entreprise. La valeur des entreprises est mesurée à l'aide de la valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC) pour les entreprises cotées en bourse, définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires et des actions privilégiées, de la valeur comptable de la dette totale et des intérêts minoritaires, ainsi que des liquidités, à la fin de l'année fiscale. Pour les entreprises non côtées, la valeur est mesurée par la somme des fonds propres et des dettes de l'entreprise, qui figurent dans le bilan de l'entreprise, étant donné qu'il n'existe pas de valeur de marché pour les fonds propres pour ces des entreprises [8]. Si la dette totale ou le total des fonds propres n'est pas disponible, les institutions financières peuvent utiliser la valeur totale du bilan (c'est-à-dire la somme de la totalité des fonds propres et des dettes, qui est égale au total des actifs de l'entreprise).

7. Au 31 décembre 2023, le total des actifs de nos principaux centres d'investissement représentait plus de 80 % du total des actifs sous gestion mondiaux.
8. Pour les entreprises non-cotées, le PCAF précise que « dans les cas où la valeur totale des fonds propres de l'entreprise selon le bilan du client est négative… l'institution financière doit fixer le total des fonds propres à 0 ; cela signifie que toutes les émissions sont attribuées à la dette uniquement, tandis qu'aucune émission n'est attribuée aux investissements en fonds propres ».

Source des données	Les chiffres des émissions financées sont basés à la fois sur les données financières au niveau de l'émetteur collectées à partir des systèmes internes de reporting financier de HSBC AM, sur les EVIC des entreprises recueillies auprès de Bloomberg, un fournisseur de données externe, et sur les données d'émissions des entreprises recueillies auprès de S&P Trucost, également fournisseur de données externe. Étant donné que les données relatives à l'EVIC et aux émissions des entreprises proviennent de fournisseurs externes, une logique de transposition des données est nécessaire pour faire correspondre les données externes aux systèmes internes de reporting financier de HSBC AM. Données sur les émissions : ◆ S&P Trucost gère une base de données des émissions historiques des entreprises, sur la base des informations communiquées par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données communiquées par les entreprises. ◆ En ce qui concerne les différents types d'émissions de GES mesurées, HSBC AM intègre tous les gaz à effet de serre inclus dans les données des fournisseurs de données externes, y compris le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF6). Ces émissions de GES sont mesurées en tonnes d'équivalent CO2 (CO2e) à l'aide du cadre du Potentiel de réchauffement global[9]. ◆ Les données communiquées par l'entreprise, non modélisées, utilisées par le fournisseur, « proviennent d'une variété de sources publiques telles que les rapports financiers de l'entreprise (rapports annuels, états financiers, rapports 10-K/20-F, dépôts auprès de la SEC/réglementaires) et de sources de données environnementales (rapports RSE, de durabilité ou environnementaux, le CDP, les dépôts de l'EPA) en plus des données publiées sur les sites Web des entreprises ou d'autres sources publiques »[10]. ◆ Lorsque les données ne sont pas divulguées ou ne couvrent pas toutes les opérations ou tous les gaz, S&P Trucost fournit des estimations[11]. Le modèle utilise des données sur les émissions directes de divers secteurs industriels distincts, comme les facteurs d'intensité des émissions en unités d'émissions par dollar de production industrielle (ou de revenu de l'entreprise), provenant de bases de données nationales, internationales, sectorielles et d'entreprises. S&P Trucost utilise des données spécifiques à chaque pays lorsqu'elles sont disponibles. ◆ Les données sur les émissions utilisées par HSBC AM sont basées sur les dernières données disponibles fournies par S&P Trucost. ◆ Lorsque les données sur les émissions ne sont pas disponibles auprès de S&P Trucost, l'intensité des émissions des entreprises est estimée par HSBC AM. Lorsque les valeurs d'entreprises et la classification des sous-secteurs GICS sont disponibles, HSBC AM estime les émissions d'une entreprise en multipliant sa valeur par l'intensité médiane des émissions du sous-secteur, sur la base des données disponibles. Dans les cas où la valeur d'entreprise n'était pas disponible, HSBC AM utilise l'intensité moyenne des émissions du secteur de l'entreprise comme indicateur indirect de l'intensité des émissions de l'entreprise.

9. Potentiel de réchauffement global (PRG) : Indice, basé sur les propriétés radiatives des gaz à effet de serre (GES), mesurant le forçage radiatif consécutif à l'émission d'une unité de masse d'un GES donné dans l'atmosphère actuelle, intégré sur un horizon temporel choisi, par rapport à celui du dioxyde de carbone (CO2). Le PRG représente l'effet combiné des différentes durées pendant lesquelles ces gaz restent dans l'atmosphère et de leur efficacité relative à provoquer un forçage radiatif. Les estimations du PRG sont régulièrement compilées, révisées et publiées dans les rapports du GIEC. La dernière révision date de 2021, dans le rapport AR6 du GIEC.
10. S&P Global (2019).
11. Méthodologie de S&P Trucost pour les données environnementales basée sur son modèle EEIO (Environmental Extended Input Output).

Qualité des données

Le PCAF propose une méthodologie pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES d'une entreprise utilisée par les institutions financières dans leurs rapports sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le chiffre le plus bas indiquant
la qualité la plus élevée.

L'illustration 1 montre la correspondance entre les libellés des sources de données sur les émissions des entreprises par le fournisseur de données tiers et le score de qualité des données du PCAF.

Source of emissions data	PCAF Option	PCAF Score
Exact Value Annual Report/10K/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2
Value summed up/split from Annual Reports/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	1.b	2
Value derived Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2
Value derived by charts/previous year figures	1.b	2
Value derived from fuel use provided in Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	2.a	2
Estimate based on partial data disclosure in Annual Report/10-K/Financial Accounts/CDP/Environmental/CSR		3
Estimates	3.a	4
HSBC AM estimate based on Sub-industries	3.a	4
HSBC AM estimate Based on sectors (Proxy use)	3.b	5

Illustration 1 – Cartographie du score de qualité des données du PCAF par source de données sur les émissions

Les données sur les émissions provenant de S&P Trucost représentent la majorité des portefeuilles de HSBC AM inclus dans le champ d'application. S&P Trucost attribue des libellés pour les sources de données couvrant les émissions du scope 1 dérivées du CO2 uniquement, que HSBC AM extrapole aux émissions du scope 2 et à tous les autres gaz à effet de serre en l'absence de libellés plus détaillés des sources de données de S&P Trucost. Cela n'a pas d'impact sur le calcul de l'intensité globale des émissions financées

3. Nos progrès au regard des objectifs

Au 31 décembre 2023, l'intensité des émissions financées de scope 1 et 2 des actifs relevant du champ d'application de HSBC Global Asset Management Ltd s'élevait à 69,8 tCO2e/M$ investis. Le score de qualité des données du PCAF pour l'intensité des émissions financées au 31 décembre 2023 était de 2,63.

Données reportées[12]	2019	2023	Unité
Intensité des émissions financées de scope 1 et 2	124,0*	69,8	tCO2e/M$ investi
Encours inclus dans le champ d'application	193,9	223	Milliards $
Score de qualité des données du PCAF	2,63	2,63	

* indique que cette mesure a fait l'objet d'une révision.

4. La complémentarité de la méthodologie Net Zero et de l'approche générale E, S et G

La stratégie mise en œuvre pour atteindre notre objectif global de neutralité carbone est cohérente avec notre approche qui consiste à prendre en compte les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, lorsque cela est possible.

Notre processus d'intégration ESG implique l'évaluation des questions environnementales, sociales et de gouvernance significatives que nous considérons comme les plus pertinentes pour un investissement, une classe d'actifs ou une stratégie particulière.

Nous allons au-delà du « E » d'ESG lorsque nous évaluons les entreprises et les émetteurs. Dans le cadre de la composante « S », nous cherchons à identifier les externalités actuelles et futures des entreprises, et notamment leur impact sur le plan social, comme les pratiques vis-à-vis des collaborateurs, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'inclusivité et la sécurité sur le lieu de travail. Grâce aux mesures de plus en plus précises des données climatiques, l'évaluation de la portée et de l'ampleur des éventuels impacts sociétaux crée à la fois des opportunités et des défis. Nous nous efforçons d'évaluer ces deux aspects grâce à notre réseau mondial de professionnels de la gestion d'actifs et disposant d'une expertise dans tous les secteurs et sur tous les marchés.

Nous encourageons également les entreprises à orienter leurs activités vers des modèles plus durables et à élaborer des programmes de transition qui tiennent compte de toutes les parties prenantes. Dans le cadre de notre plan d'engagement actionnarial, nous encourageons les entreprises de la liste prioritaire à identifier les risques et les opportunités liés à une transition juste et à développer une approche appropriée pour répondre à ces considérations. Nous considérons qu'un véritable dialogue contribue à une plus grande transparence et à une meilleure compréhension qui peuvent nous aider à identifier les entreprises ayant un meilleur profil de durabilité ou, à l'inverse, à découvrir des problèmes qui posent des risques pour la croissance d'une entreprise. Nous nous impliquons également auprès des institutions multinationales et des décideurs politiques afin de les encourager à favoriser la transition et l'investissement social à grande échelle.

Le « G » est également un pilier important de notre approche. Dans le cadre de notre engagement climatique, notre objectif est de nous assurer que la direction des entreprises est responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et que le conseil d'administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques majeurs. Dans la mesure du possible, nous attendons des entreprises de la liste prioritaire qu'elles publient la position de l'entreprise en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluent l'alignement de leurs activités de lobbying sur les objectifs de l'accord de Paris.

12. La mesure de l'intensité des émissions financées révisée pour 2019 et les mesures pour 2023 ont fait l'objet d'une assurance limitée par un tiers indépendant conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance 3000 (révisée) « Missions d'assurance autres que des audits ou des examens d'informations financières historiques » et, en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance 3410 « Missions d'assurance sur les déclarations de gaz à effet de serre », publiée par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IASB). Pour le rapport d'assurance limitée du tiers indépendant, voir http://www.assetmanagement.hsbc.com/net-zero

5. Adaptation de la stratégie d'investissement en vue d'un alignement avec les accords de Paris

Élaboration de politiques climatiques

Nous disposons de politiques[13] et de lignes directrices qui expliquent notre approche dans des domaines tels que l'énergie, le charbon thermique, la neutralité carbone, la biodiversité et les armes interdites. Nous les révisons régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des besoins de nos clients, de la réglementation, et ceci conformément à nos engagements externes. Les politiques sont revues chaque année.

Charbon thermique

Au cours de l'année 2024, nous avons revu notre politique relative au charbon thermique, publiée pour la première fois en 2022.

Cette politique vise à soutenir la transition vers l'abandon des centrales thermiques au charbon et des mines de charbon thermique (collectivement « charbon thermique ») selon l'échéance 2030/40, et à contribuer à la réalisation du double objectif consistant à éliminer progressivement le charbon thermique dans des délais scientifiquement fondés et à faciliter la transition énergétique dans les économies les plus dépendantes du charbon.

L'abandon progressif du charbon thermique est une priorité pour atteindre la neutralité carbone. La production d'électricité à partir du charbon est l'une des activités économiques qui génèrent le plus d'émissions de CO2.

De nombreux pays ont bien avancé dans l'élimination progressive du charbon thermique, mais certains marchés émergents dépendent encore du charbon pour la majeure partie de leur électricité et ont besoin de plus de temps pour opérer leur transition. C'est pourquoi notre politique relative au charbon thermique leur accorde davantage de temps pour y parvenir.

Dans le cadre de cette politique, nous interagissons avec les entreprises dont plus de 10 % des revenus sont liés au charbon thermique et/ou métallurgique, en donnant la priorité à celles auxquelles nos portefeuilles sont le plus exposés.

Dans le cadre de notre activité de gestion active de portefeuilles, nous ne participons ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises exposées au charbon thermique. Notre gamme de fonds durables gérés activement excluent les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter la Politique relative au charbon page suivante.

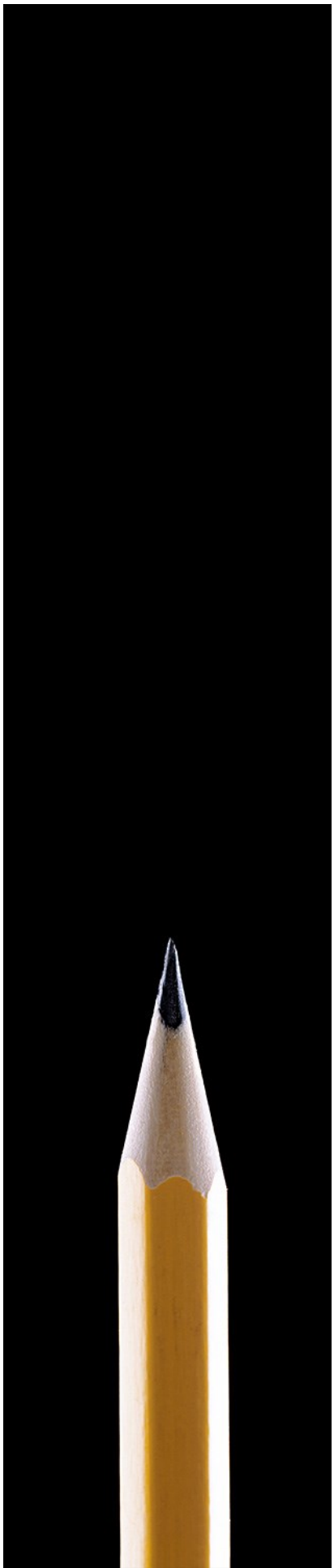

13. Les politiques de HSBC AM, y compris nos politiques relatives au charbon et à l'énergie, sont disponibles via ce lien : https://www.assetmanagement.hsbc.com.hk/en/intermediary/about-us/responsible-investing/policies.

Énergie

En 2023, nous avons publié notre Politique Energie décrivant notre approche sur les secteurs du pétrole, du gaz et des services aux collectivités. Cette politique, qui s'inscrit dans la droite ligne de notre engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, est conforme à la politique relative à l'énergie du groupe HSBC. Cette politique a été revue en 2024.

Dans le cadre de cette politique, nous entretenons un dialogue et évaluons les plans de transition des plus grandes sociétés pétrolières et gazières, ainsi que des compagnies d'électricité et de services aux collectivités des émetteurs cotés en bourse responsables d'environ 70 % de nos émissions, calculés sur la base de l'ensemble des actions cotées et des obligations d'entreprises gérées dans nos principales plateformes d'investissement.

Les plans de transition servent de base pour fixer des objectifs d'engagement aux émetteurs, puis pour mesurer les progrès accomplis par rapport à notre objectif intermédiaire en matière d'émissions pour 2030 et de notre objectif de neutralité carbone.

Lorsque les plans de transition des émetteurs ne sont pas à la hauteur de nos attentes et que, à la suite du dialogue engagé, les progrès réalisés sont insuffisants pour atteindre les objectifs fixés, nous pourrons être amenés à intensifier nos actions comme indiqué dans notre Plan d'engagement actionnarial.

Pour nos fonds durables avec une gestion active fondamentale, nous excluons également les émetteurs cotés dont l'activité est essentiellement liée au pétrole et au gaz non conventionnels, sous réserve de la disponibilité des données et de la conduite d'un examen approfondi de leur niveau d'implication.

Application

Ces politiques s'appliquent à tous les portefeuilles gérés activement par HSBC Global Asset Management (France), à l'exception de certains portefeuilles pour lesquels nous ne disposons pas d'un pouvoir discrétionnaire exclusif (par exemple, les fonds dédiées et mandats de nos clients). Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds utilisant des fonds externes, systématiques ou passifs peuvent ne pas être en mesure de mettre en œuvre certains aspects de cette politique, et peuvent présenter une exposition limitée à des émetteurs qui seraient autrement exclus. Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds d'investissement responsable recherchent des fonds avec des restrictions alignées ou similaires lorsqu'ils sont disponibles.

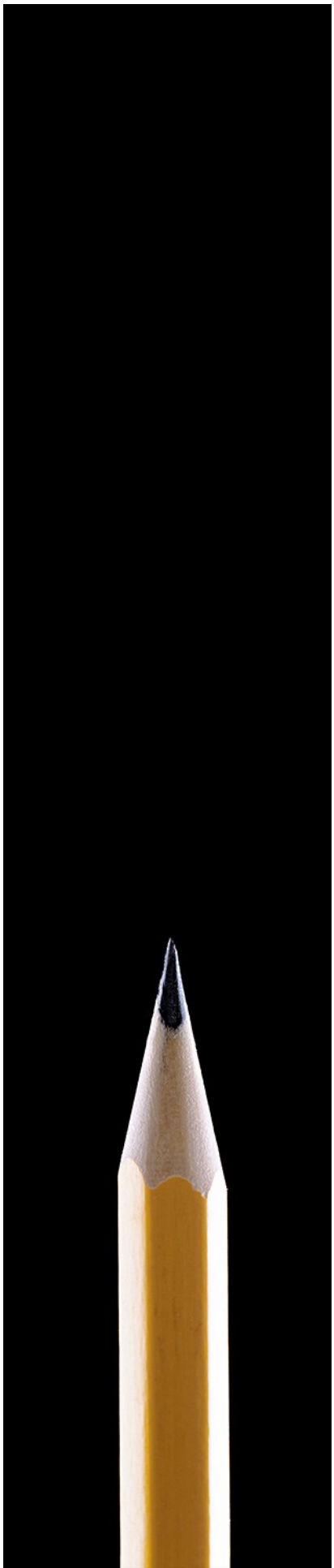

Exposition de nos actifs sous gestion au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels	A fin décembre 2024	
	En %	€
Charbon	1,20% Coverage : 66.81%	1 097 309 829
Hydrocarbures non-conventionnels	0,79% Coverage : 75.86%	727 542 796

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics, in décembre 2024 La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les liquidités, les produits dérivés ou les titres souverains. Veuillez noter que l'exposition en euros n'est pas comparable aux données de l'exercice 2023 en raison de changements dans la méthodologie de calcul (suppression du seuil de matérialité de 10 %).

- Charbon thermique HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour déterminer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.

- Pétrole et gaz non conventionnel HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données MSCI et Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'Arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste).

Développement de solutions ESG et d'investissement durable

Beaucoup de nos clients considèrent que le climat constitue un risque et une opportunité . Nous sommes conscients que la demande des investisseurs pour des fonds offrant différentes approches de la gestion du risque climatique augmente, parallèlement à notre ambition de neutralité carbone.

Nos stratégies climatiques se déclinent en adéquation avec notre classification « Net Zero » présentée ci-dessous ainsi que d'autres paramètres, afin de répondre aux différents objectifs climatiques de nos clients. D'autres indicateurs climatiques tels que l'intensité carbone ou les revenus verts (revenus tirés d'activités ayant in impact environnemental positif) sont aussi mesurés et analysés dans le cadre de nombreuses stratégies climatiques.

Élaboration d'une procédure d'analyse des risques climatiques pour les émetteurs significativement exposés à ces risques climatiques

Nous intégrons l'analyse climatique lorsque cela est pertinent, afin de nous assurer que les risques, aussi bien physiques que de transition, auxquels sont confrontées les entreprises, sont pris en compte tout au long du processus de décision d'investissement. En 2024, nous avons développé une procédure d'analyse des risques climatiques qui vise à identifier les entreprises significativement exposées au risque climatique physique et de transition. Nous utilisons des données quantitatives pour aider nos gérants et analystes à évaluer l'exposition climatique des portefeuilles des clients.

Mesurer l'alignement des émetteurs sur l'objectif de neutralité carbone

Nous avons renforcé nos indicateurs de mesure de la transition climatique dans nos stratégies climat, afin de soutenir notre engagement en faveur de la neutralité carbone ainsi que les objectifs de nos clients. Pour soutenir cette ambition, nous avons développé un cadre interne qui évalue les progrès des entreprises vers des objectifs de neutralité carbone. Ce cadre définit et classifie l'alignement des entreprises sur la voie de la neutralité carbone, en se basant sur des données climatiques pertinentes, sur nos connaissances des entreprises à travers nos recherches et échanges avec elle, et sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change). Les entreprises sont classées en cinq catégories d'alignement, représentant les étapes progressives vers l'alignement sur la voie de la neutralité carbone.

Élaboration d'un guide d'engagement en faveur de la neutralité carbone

Nous avons développé une stratégie de dialogue avec les entreprises de la liste prioritaire, établie en fonction de leur contribution et de leur importance pour les émissions financées de HSBC AM. Cette approche vise à soutenir les entreprises tout au long de leur parcours de transition tout en aidant à soutenir la réduction de l'intensité des émissions de nos portefeuilles.

Notre objectif ici est d'orienter nos échanges avec les entreprises, d'exposer nos objectifs et, en fin de compte, de contribuer à l'amélioration de la classification de l'émetteur au regard de son alignement sur la voie de la neutralité carbone, telle que définie dans le cadre d'analyse interne présenté ci-dessus. Par notre implication et les objectifs que nous fixons, nous encourageons les entreprises à s'aligner ou à progresser sur la voie de la neutralité carbone.

Nous avons élaboré un document présentant les lignes directrices de l'engagement en faveur de la neutralité carbone, qui définit nos attentes en matière d'engagement, ainsi que des exemples d'objectifs et de questions pour chaque pilier de notre cadre interne d'alignement sur la neutralité carbone, tel qu'expliqué ci-dessus.

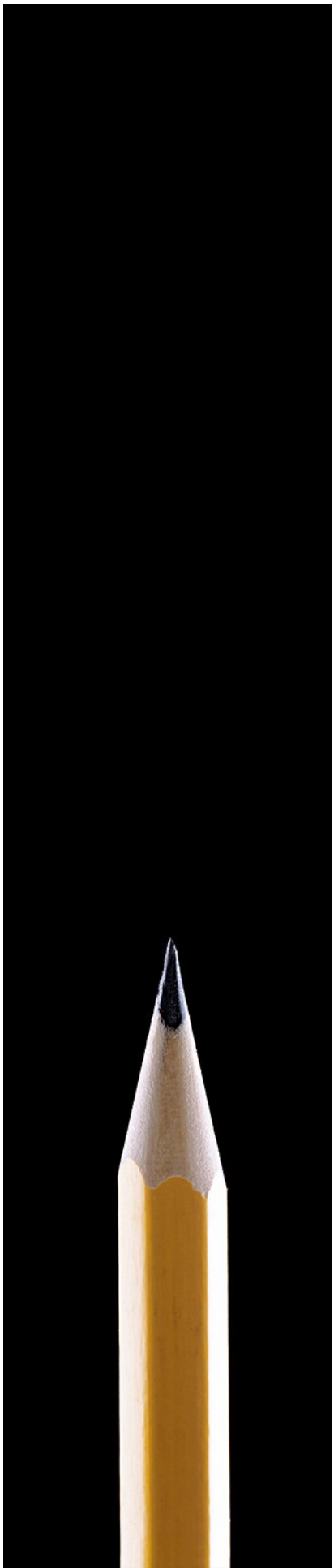

6. Mesures prises pour suivre les résultats et les changements

Nous avons mobilisé des groupes de travail sur le climat dirigés par notre équipe globale d'investissement responsable pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de HSBC Asset Management en matière de changement climatique. Ces groupes de travail se concentrent sur la recherche et les données climatiques, l'engagement ainsi que le développement de produits et de solutions de gestion adaptés aux enjeux climatiques.

7. Fréquence d'évaluation, mise à jour des prévisions et indicateurs de performance

Au début de l'année 2024, nous avons créé des indicateurs de performance pour suivre les progrès réalisés au regard de notre objectif de réduction des émissions financées. Ces indicateurs couvrent le même périmètre d'actifs sous gestion que celui utilisé pour notre objectif ; ils mesurent la réduction des émissions carbone à une date donnée ainsi que son écart par rapport à une trajectoire théorique permettant d'atteindre l'objectif à l'horizon 2030. Par ailleurs, des indicateurs de performance spécifiques ont été définis pour les groupes de travail « Engagement climatique », « Solutions et produits climatiques » et « Données et recherche climatiques », à savoir respectivement le « nombre d'entreprises avec lesquelles un dialogue a été engagé », les « actifs sous gestion dans des stratégies à faible émission de carbone ou liées au climat » et le « nombre d'entreprises couvertes par une classification de l'alignement ». Tout au long de l'année 2024, nous avons suivi les progrès réalisés et rendu compte trimestriellement de l'évolution de ces indicateurs de performance aux instances de gouvernance interne . Nous sommes actuellement en train de revoir et de faire évoluer la définition de ces indicateurs pour nous assurer qu'ils restent pertinents.

G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Nous reconnaissons que les questions relatives à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, ce qui pourrait potentiellement avoir un effet important sur leur profil de risque et leurs performances financières sur divers horizons d'investissement. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial est modérément ou fortement dépendante de la nature et de ses services et, par conséquent, exposée aux risques liés à la disparition du patrimoine naturel[14]. « La perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes » se classe au deuxième rang mondial en termes de gravité sur un horizon de 10 ans[15] . Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100[16] milliards de dollars et consistent en l'adoption par les entreprises de pratiques plus écologiques, ainsi qu'en des investissements à grande échelle dans des solutions favorables à la protection de la nature.

Au niveau des politiques et de manière similaire à l'Accord de Paris (COP21), la vision de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) adopté lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022 établit des objectifs ambitieux pour façonner « un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050 » [17] étayés par une mission visant à stopper et à inverser la disparition du patrimoine naturel. Le cadre comprend 23 objectifs à atteindre par les pays signataires d'ici 2030[18] .

Notre approche

HSBC Global Asset Management (France) a publié sa stratégie nature et biodiversité, composée de trois piliers clés :

- Poursuivre et améliorer son engagement auprès des entreprises figurant sur sa liste prioritaire ainsi que sa participation active aux initiatives de place,
- Développer son expertise par le biais de formations, d'analyses des émetteurs, la recherche et l'intégration des facteurs[19] liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,
- Examiner et utiliser des indicateurs tiers robustes, puis se définir des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscient qu'il s'agit d'un domaine en constante évolution.

14. Forum économique mondial, Nature Risk Rising (2020), disponible à l'adresse suivante : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
15. Forum économique mondial, Global Risks Report (2025), disponible à l'adresse suivante : https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf
16. Forum économique mondial, Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : L'avenir de la nature et des entreprises (2020), disponible à l'adresse suivante : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf
17. Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponible à l'adresse suivante : https://www.cbd.int/gbf/vision
18. Convention des Nations unies sur la diversité biologique, Objectifs 2030, disponible à l'adresse suivante : https://www.cbd.int/gbf/targets
19. Actifs cotés propices à la recherche et à l'intégration des enjeux biodiversité : actions, obligations.

La stratégie de HSBC Global Asset Management(France) en matière de nature et de biodiversité peut contribuer à certains des objectifs à l'horizon 2030 définis dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal[20]. Les objectifs de ce cadre ont été fixés au niveau national, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes, y compris les gouvernements et le secteur privé. Lors de l'élaboration de notre stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité, une attention particulière a été accordée aux objectifs n°15 « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) », n°19 « Augmenter le montant des ressources financières » et n°21 « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

En tant que gestionnaire d'actifs, nous nous appuyons sur les mesures prises par les entreprises dans lesquelles nous investissons, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation et un investissement significatif dans des initiatives favorables à la biodiversité. Depuis que nous avons publié notre stratégie dans le rapport LEC de l'année 2024, nous avons travaillé pour progresser dans sa réalisation.

Thème	Objectifs fixés dans le précédent rapport LEC	Progrès réalisés en 2024
Engagement individuel et collectif	1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité[21] en 2024.	Engagement auprès d'au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature en 2024
	2. Enregistrer les détails des interactions avec les entreprises et initier notre démarche de restitution des résultats de nos engagements ciblés sur la biodiversité et la nature à partir de 2025.	Détails de progression d'engagement enregistrés en interne, études de cas comprises. Lancement de discussions pour rendre compte des engagements liés à la nature
	3. Poursuivre sa participation active aux initiatives de place sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.	Participation active continue à des initiatives telles que Finance for Biodiversity, FAIRR, Nature Action 100 et PRI Nature Reference Group
Sensibilisation, formation et expertise	4. Développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité 5. Assigner une formation dédiée à la nature et la biodiversité aux équipes de gestion, puis élargir le public de la formation 6. Inclure des éléments liés à la nature et à la biodiversité dans les formations sur le développement durable dispensées à certains membres du conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France).	En 2024, nous avons déployé un programme de formation sur « l'investissement dans la biodiversité et le capital naturel » pour HSBC Global Asset Management (France). Notre fournisseur de données, Iceberg Data Lab, a également dispensé des formations sur les indicateurs de biodiversité pour nos équipes de gestion. Le conseil d'administration et le comité exécutif d' HSBC Global Asset Management (France) ont reçu une formation sur la biodiversité de la part de notre équipe de recherche ESG.

20. Disponible à l'adresse suivante : https://www.cbd.int/gbf/targets
21. Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

Sensibilisation, formation et expertise	7. Renforcer l'analyse d'impact en utilisant le score Corporate Biodiversity Footprint (empreinte des entreprises en matière de diversité, CBF) d'Iceberg Data Lab afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprise détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France). Cette analyse permettra de mieux comprendre la situation actuelle, de définir une démarche de suivi et, dans les années à venir, d'envisager les premières étapes vers la définition d'objectifs adaptés en matière de biodiversité.. 8. Effectuer une analyse de dépendances et d'impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats et des éléments d'information spécifiques sur une partie des dépendances de son portefeuille à l'égard de la biodiversité. 9. Une fois ces données analysées, elle souhaite poursuivre le développement de sa stratégie en développant un cadre sectoriel spécifique sur des sujets tels que la déforestation.	Une analyse d'impact a été effectuée sur la base du Corporate Biodiversity Footprint (empreinte des entreprises en matière de biodiversité, CBF) et du score de dépendance calculés par Iceberg Data Lab. Les résultats de l'analyse pour l'exercice 2024 sont présentés plus loin dans le rapport. Nous n'en sommes qu'aux premières étapes de l'analyse et de la compréhension des résultats, avant de poursuivre par l'exploration de cadres sectoriels.
Gouvernance	10. Inclure la nature et la biodiversité dans les présentations sur le développement durable au comité de direction et au conseil d'administration d'ici début 2025. 11. Prendre en compte les aspects de développement durable dans sa politique de rémunération, y compris la biodiversité, d'ici 2025. 12. Nous nous concentrons sur l'évaluation et la préparation aux exigences obligatoires en matière de publication d'informations liées à la nature. Nous continuons également à dialoguer avec le TNFD afin de renforcer le reporting en matière de nature.	En 2024, poursuite des préparatifs pour l'intégration de la biodiversité dans les instances de gouvernance et de rémunération d'AMFR. En ce qui concerne les informations obligatoires liées à la nature, en plus du rapport LEC, AMFR a également contribué au rapport CSRD publié par HSBC Continental Europe pour la première fois cette année, qui comprenait une double évaluation de la matérialité.

Engagement individuel et collectif

Engagement auprès des entreprises

La biodiversité est un élément clé du plan mondial d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management [22] . En 2024, HSBC Global Asset Management (France) a dialogué avec des entreprises en portefeuille pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, des sols), et l'économie circulaire.

L'engagements actionnarial d'HSBC Asset Management auprès des entreprises se concentre sur la compréhension de leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité, sur la gestion des risques associés et sur l'identification des opportunités. HSBC Asset Management encourage les entreprises présentes sur notre liste de priorités [23] , pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important, à élaborer des plans à l'échelle de l'entreprise et à donner la priorité aux mesures capables d'apporter la meilleure contribution, comme la mise en place d'une politique de déforestation zéro.

La politique de vote d'HSBC Asset Management [24] décrit notre démarche en la matière. Nous envisageons de soutenir les résolutions d'actionnaires traitant des risques liés à la bioéconomie et au capital naturel, en particulier pour les entreprises où cette question est pertinente. Cela inclut les résolutions en lien avec nos conversations d'engagement auprès des entreprises ou sur des sujets connexes tels que, mais sans s'y limiter, la déforestation, les pratiques agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution.

Lors des assemblées générales 2024, HSBC Asset Management a voté contre la direction à 27 reprises pour des raisons liées à la nature et à la biodiversité, et a également soutenu 92 % des propositions d'actionnaires liées à la biodiversité et à la nature.

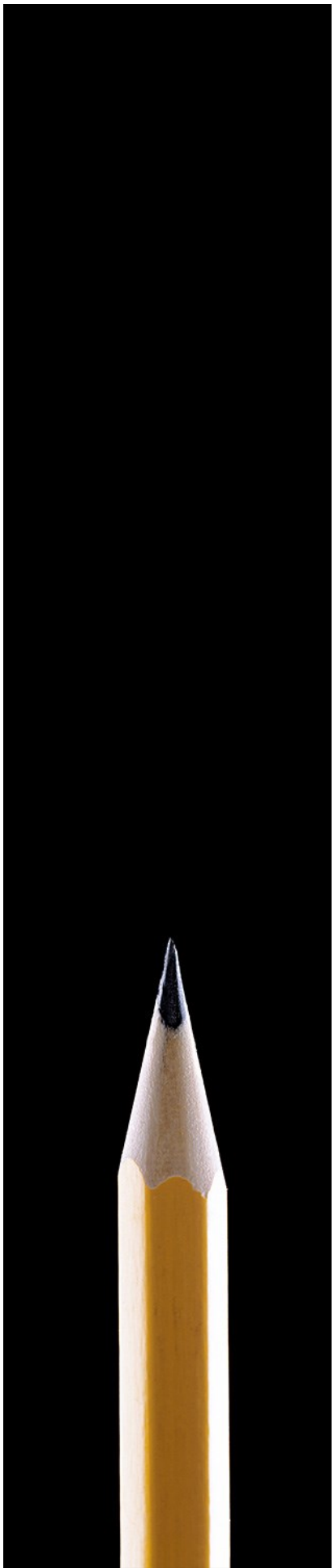

22. Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf
23. Notre liste de priorités est définie dans le plan actionnarial disponible à l'adresse suivante : https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf. HSBC AM identifie les entreprises qui feront l'objet d'un dialogue proactif en dressant une liste prioritaire. Cette liste regroupe un ensemble de sociétés qui seront soumises à une analyse approfondie et à un travail de sensibilisation de la part d'un membre de l'équipe Engagement actionnarial, en collaboration avec l'analyste responsable du suivi de la valeur, si nécessaire.
24. Nos lignes directrices en matière de vote sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/voting-guidelines-uk.pdf

HSBC Asset Management participe également à des engagements collaboratifs par le biais de réseaux d'investisseurs qui peuvent contribuer à faciliter et à renforcer les engagements avec les entreprises. Nous sommes membres de l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100, qui dialogue avec des entreprises de secteurs jugés d'importance systémique dans l'inversion de la perte de la nature et de la biodiversité d'ici 2030. Nous sommes également membres du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), qui sensibilise aux risques et aux opportunités majeurs dans le secteur alimentaire mondial. L'initiative compte plus de 400 autres membres dans le monde et plus de 75 milliers de milliards d'actifs combinés.

HSBC Asset Management a :

- Mené des initiatives d'engagement ciblées sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans les portefeuilles gérés par AMFR en 2024. Ces entreprises font partie des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité[25] . En 2025, nous avons l'intention de contacter 50 entreprises supplémentaires sur les mêmes sujets.

- Enregistré les détails des interactions.

Partenariat en faveur d'un changement systémique

HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC chargée de la supervision des activités de gestion d'actifs, est signataire de l'initiative Finance for Biodiversity. Dans le cadre de leur participation à la fondation Finance for Biodiversity, en 2024, l'équipe globale Responsible Investments a co-rédigé le guide « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners ».

HSBC Asset Management est également membre du Nature Reference Group des PRI des Nations Unies, dont l'objectif est de renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la disparition de la biodiversité et du patrimoine naturel, et ce, en fournissant un forum permettant aux signataires d'améliorer leur connaissance des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités liés à la nature.

HSBC Asset Management cherche à poursuivre sa participation active aux initiatives de place sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.

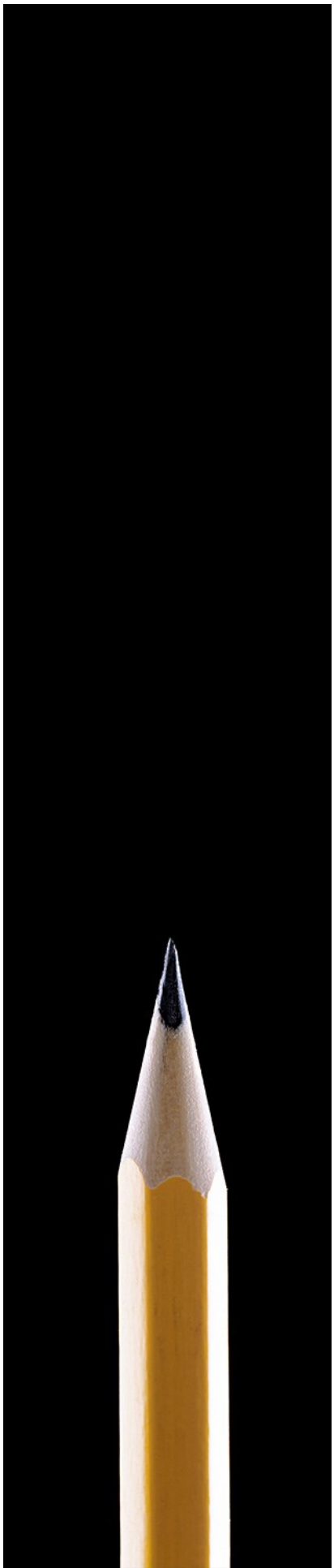

25. Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

Renforcer l'expertise

Solutions disponibles

Pour soutenir la protection du patrimoine naturel, il faut favoriser davantage l'émergence du capital naturel en tant que classe d'actifs. Climate Asset Management, une joint-venture entre HSBC Asset Management et Pollination, a pour objectif d'offrir des solutions d'investissement qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers la neutralité carbone tout en générant des performances pour les investisseurs via ses deux stratégies :

- Stratégie consacrée au capital naturel : investit dans l'agriculture, la sylviculture et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des performances financières à long terme.

- Stratégie bas carbone fondée sur la nature : cible des projets de restauration et de conservation dans les pays en développement qui mettent l'accent sur les bienfaits pour les communautés locales, tout en générant des crédits carbones de grande qualité.

Climate Asset Management a recueilli des engagements de plus d'un milliard de dollars pour des projets de capital naturel dans le monde entier et, en septembre 2024, elle a annoncé la clôture finale de ses fonds dédiés au capital naturel et bas carbone fondé sur la nature. Plus tôt cette année, la stratégie consacrée au capital naturel et la stratégie bas carbone fondée sur la nature ont été nommées Fonds environnementaux de l'année, respectivement au niveau mondial et pour la zone EMEA dans le cadre des Sustainable Investment Awards 2024 - Environmental Finance.

HSBC Asset Management a également lancé le fonds HGIF Global Equity Circular Economy. Le fonds investit dans une sélection d'entreprises qui contribuent à la transition vers une économie mondiale circulaire[26], en éliminant les déchets et la pollution, en pérennisant l'utilisation des produits et des matériaux et en régénérant les systèmes naturels.

Sensibilisation, perfectionnement et formation

En 2024, HSBC Asset Management a travaillé avec Fitch Learning pour développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité. La formation a couvert les caractéristiques de la biodiversité, du capital naturel et des services écosystémiques, une compréhension des cadres auxquels ont recours les investisseurs pour les évaluer, et les caractéristiques clés des solutions d'investissement capables de gérer les risques et de tirer parti des opportunités liées au capital naturel. Son objectif était de fournir à nos équipes d'investissement une compréhension fondamentale des défis posés par la perte de biodiversité, afin qu'ils puissent prendre en compte ces questions dans leurs décisions d'investissement.

Notre fournisseur de données sur la biodiversité, Iceberg Data Lab, a formé les équipes d'investissement de HSBC Global Asset Management (France) ("AMFR") aux indicateurs techniques (CBF et score de dépendance) afin de les aider à comprendre ce que signifient les mesures de biodiversité et comment les interpréter. Notre équipe de recherche ESG a dispensé une formation complémentaire au conseil d'administration, au comité exécutif et à d'autres équipes d'AMFR.

26. L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui implique le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et des produits existants le plus longtemps possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé.

Données et outils à l'appui des activités de surveillance

À l'appui de nos processus de recherche ESG pour les classes d'actifs cotées, nous avons développé en 2024 un cadre interne d'analyse de la matérialité des facteurs ESG pour guider les équipes de gestion dans leur évaluation des entreprises, lorsque c'est pertinent. Ce cadre définit les risques ESG importants par secteur. « Biodiversité et capital naturel » constitue une section clé du pilier « Environnement », et au sein de celui-ci, les facteurs pris en compte comprennent la biodiversité et les impacts écologiques, l'approvisionnement en matières premières, les solutions fondées sur la nature et la stratégie en matière de nature.

Nous avons également utilisé l'outil « Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure » [27] (ENCORE) pour mettre au point une cartographie sectorielle et identifier les enjeux de nature et de biodiversité importants pour les investissements que nous gérons. Cette cartographie sectorielle a été présentée à nos équipes d'investissement en tant qu'outil supplémentaire pour les aider à comprendre les risques en matière de biodiversité auxquels les entreprises sont confrontées. L'une des limites de l'outil ENCORE est qu'il fournit une vue d'ensemble des types d'impacts et de dépendances pertinents pour une entreprise en fonction de son secteur d'activité, et que des données supplémentaires telles que la CBF (abordée ci-dessous) sont nécessaires pour effectuer une analyse approfondie au niveau de l'entreprise. L'ensemble des données ENCORE contient un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 (risque très élevé) à 6 (aucun risque). Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur sur la base d'une méthodologie de pondération interne qui a été calibrée pour surpondérer les scores de risque les plus élevés et sous-pondérer les scores de risque les plus faibles.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne, nous utilisons le score Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab pour rendre compte de la Principale Incidence Négative (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Nous utilisons également la PAI 7 dans le cadre de notre méthodologie interne relative à l'investissement durable. [28]

Évaluations de la biodiversité

Pour identifier les entreprises présentant des risques potentiellement élevés pour la biodiversité, nous utilisons plusieurs déclencheurs sur le sujet, notamment des indicateurs de controverse et des indicateurs basés sur les secteurs les plus exposés aux risques et ayant un impact élevé sur la biodiversité. Un sous-ensemble de ces entreprises fait l'objet d'évaluations spécifiques de la biodiversité afin d'examiner l'impact potentiel des risques liés à la nature sur la performance financière de l'entreprise.

27. Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposures (ENCORE) montre comment l'économie – les secteurs, les sous-secteurs et les processus de production – est dépendante de la nature tout en ayant un impact sur elle. Les institutions financières, en particulier, peuvent utiliser les données d'ENCORE pour identifier les risques liés à la nature auxquels elles sont exposées par le biais de leurs prêts, de leurs souscriptions et de leurs investissements dans des secteurs et des sous-secteurs à haut risque. Disponible à l'adresse https://encorenature.org/en
28. Notre méthodologie ISR est disponible à l'adresse https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/policies

Évaluation de l'impact et de la dépendance des portefeuilles de HSBC Global Asset Management (France)

1. Évaluation de l'impact

HSBC Asset Management (France) est conscient que ses portefeuilles d'investissement ont un impact sur la nature et la biodiversité, tout en étant dépendants vis-à-vis d'elles. La compréhension de ces impacts et dépendances permettra à HSBC Asset Management de sélectionner les thèmes essentiels sur lesquels se concentrer et affiner sa stratégie dans le cadre d'une approche récurrente.

Elle se concentre actuellement sur ses mesures de gouvernance, de formation et de stratégie et sur la compréhension de ses impacts et dépendances à l'égard de la nature et de la biodiversité, en utilisant les meilleures pratiques et les conseils tels que ceux de la Fondation Finance for Biodiversity.

Après avoir passé en revue les différents fournisseurs de données, HSBC Asset Management a sélectionné Iceberg Data Lab au cours de l'année 2023 pour lui permettre de faire progresser ses objectifs en matière de biodiversité.

Pour la seconde fois, HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une analyse d'impact en utilisant l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprise détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2024. HSBC Global Asset Management (France) peut ainsi calculer l'empreinte de biodiversité de ses portefeuilles.

L'outil Corporate Biodiversity Footprint [29] (ou CBF, l'empreinte des entreprises en matière de biodiversité) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Elles ont été publiées par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services)[1]. Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité en se basant sur quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :

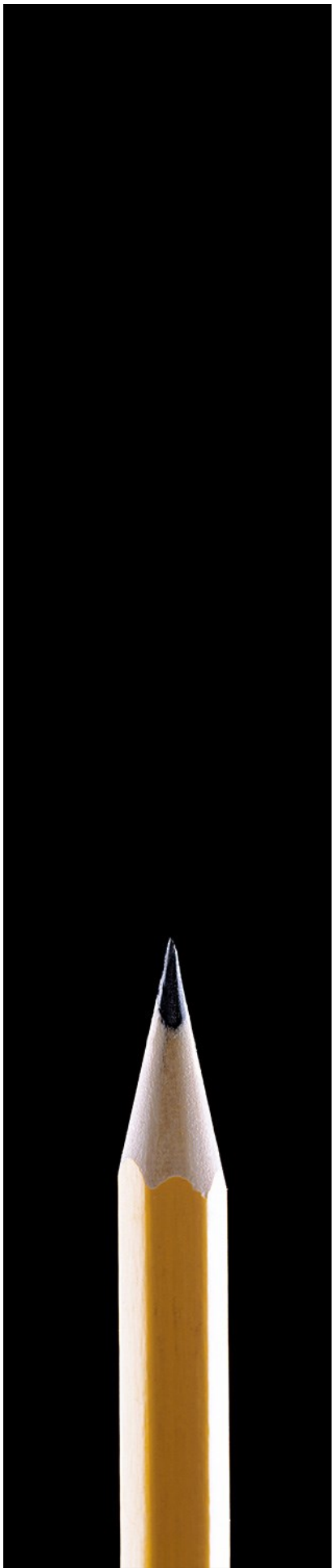

29. Le Corporate Biodiversity Footprint est un indicateur qui mesure l'étendue de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité à l'aide de la métrique MSA (Abondance moyenne des espèces), à la fois en termes absolus – km2.MSA – et en termes relatifs. La MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km2.MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté scientifique internationale, notamment par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) et le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Changement d'affectation des terres	◆ avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empiètement et de la fragmentation.
Changement climatique	◆ dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
Pollution atmosphérique	◆ menant à la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement).
Pollution de l'eau	◆ écotoxicité des eaux douces avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de matières plastiques.

Pour quantifier l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, IDL a recours à la méthode de l'abondance moyenne des espèces (MSA). La MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km2.MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité [30]. Cet indicateur largement reconnu est approuvé par la communauté scientifique internationale, notamment par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services).

HSBC Global Asset Management (France) a calculé l'intensité CBF de son portefeuille, qui atteint –1,0990 en 2024 pour les secteurs à fort impact. L'intensité CBF est calculée au niveau de l'entité, hors liquidité/trésorerie, et ne couvre pas les obligations d'État. Cela signifie qu'un million d'euros investis entraînent une perte moyenne de 1,09 km2.MSA. En 2023, l'intensité de CBF était de –0,04 km2.MSA par million d'euros investi. Les valeurs ne sont pas entièrement comparables, car cette année, nous utilisons directement la valeur d'entreprise d'IDL et nous nous concentrons sur les secteurs qui ont le plus d'impact sur la biodiversité. A partir de l'année prochaine, nous serons en mesure d'avoir une trajectoire comparable. La couverture de notre portefeuille CBF pour les industries à fort impact est de 13,6 % pour une couverture éligible de 17 % si toutes les entreprises avaient une empreinte CBF.

	Empreinte Biodiversité	
31-DEC-2024	**CBF /EV (km2.MSA par million d'euro investi)**	**% couverture (secteurs à fort impact)**
Entité AMFR*	-1,0990	13,6%
MSCI World	-3,9606	42,4%
MSCI EMU	-5,2011	58,17%
iBoxx € d'entreprise	-4,2086	45,11%

*Actifs sous gestion hors liquidités/trésorerie pour les secteurs à fort impact

30. Par exemple, une empreinte CBF de -5 km2.MSA entraînerait la perte de 5 km2 de forêt vierge en raison des pressions exercées sur la biodiversité par les activités de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

Nous utilisons le classement des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité de la fondation Finance for Biodiversity pour sélectionner les industries retenues dans le calcul de l'intensité du CBF pour AMFR. D'après l'analyse pilote menée à l'aide de quatre outils d'évaluation de l'impact sur la biodiversité (dont la CBF d'Iceberg Data Lab fait partie), la fondation FfB a identifié des entreprises et des secteurs à fort potentiel d'impact sur la biodiversité. De tous les secteurs identifiés, c'est celui de l'alimentation, des boissons et du tabac qui a le plus fort impact potentiel sur la biodiversité suivi par celui des matériaux. L'analyse a été réalisée sur une liste de 250 entreprises à fort impact basée sur l'indice MSCI World, répartie par groupes industriels GICS et responsables de 73 % de l'estimation de l'impact sur la biodiversité pour cet indice.

Pour AMFR, l'impact potentiel le plus élevé sur la biodiversité provient des biens de consommation non cyclique, suivis par les biens de consommation cyclique, l'industrie, les matériaux, la santé, l'énergie et les services aux collectivités.

L'impact le plus élevé provient du scope 3. Le scope 3 recouvre en effet l'ensemble des pressions indirectes induites par l'activité d'une entreprise. Ce scope est très souvent divisé en deux sous-scopes : le scope 3 amont et le scope 3 aval. Le scope 3 amont est associé au produit acheté par l'entreprise, tandis que le scope 3 aval correspond principalement au produit vendu par l'entreprise. Nous avons commencé une analyse du scope 3 des entreprises par secteur. La distribution du scope 3 amont et aval est très différente selon les secteurs par exemple pour le secteur de l'énergie le scope 3 aval est le plus important tandis que pour le secteur de la santé ou des matériaux c'est le scope 3 amont qui domine. Nous allons continuer en 2025 à approfondir l'analyse de la répartition du scope 3 par secteurs.

En matière de pressions, les principales proviennent pour notre portefeuille AMFR de l'utilisation des terres, suivie des problèmes de pollution de l'eau. Selon IDL, pour certaines activités, par exemple l'exploitation minière, l'utilisation des terres se produit si les ressources de la surface précédemment occupée sont épuisées et si l'activité doit se déplacer vers une zone où les ressources nécessaires sont disponibles pour maintenir une production stable. L'impact de la pollution de l'eau sur la biodiversité est particulièrement important dans les secteurs utilisant une grande quantité de produits chimiques et de composés toxiques comme le secteur des métaux et des mines.

Le niveau de qualité des données (DQL) de notre portefeuille CBF est de 2,61 pour les secteurs à fort impact contre 2,53 l'année dernière pour tous les secteurs. L'indice DQL (Data Quality Level) varie de 1 (données reportées) à 4 (données non disponibles), pour résoudre les problèmes liés à l'hétérogénéité des données.

CBF du portefeuille en km2.MSA par million d'euros, par scope

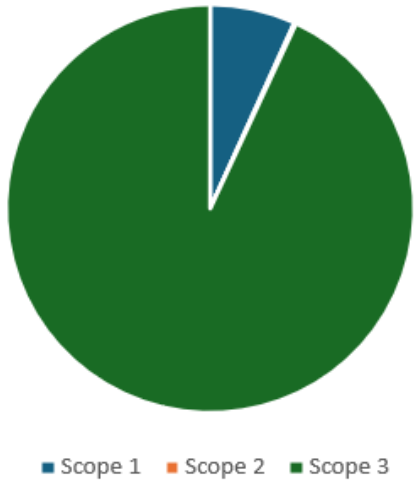

CBF du portefeuille en km2.MSA par million d'euros, par pression

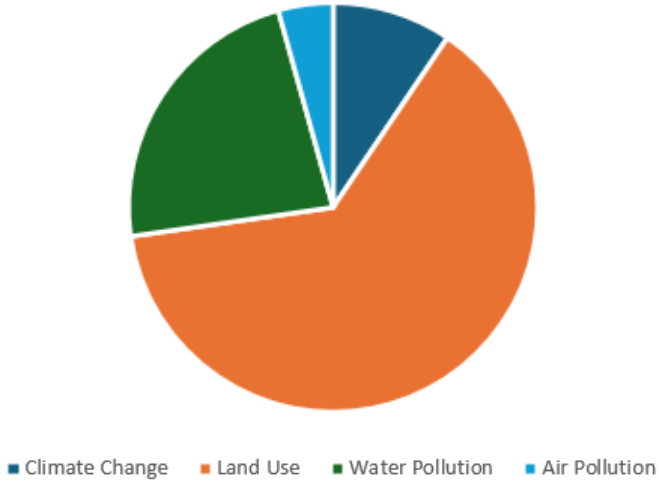

Scope 1 Cet indicateur mesure l'impact des activités directes d'une entreprise sur la biodiversité
Scope 2 : Cet indicateur mesure l'impact des activités indirectes d'une entreprise sur la biodiversité en lien avec sa consommation d'électricité.
Scope 3 Cet indicateur est la somme de la valeur Scope 3 amont du Corporate Biodiversity Footprint et de la valeur Scope 3 aval du Corporate Biodiversity Footprint. Il mesure l'impact total des activités d'une entreprise sur la biodiversité qui se déroulent en dehors de son contrôle direct.

Limitation des données :

La CBF, dont le modèle est amélioré en continu, couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité. Tous les calculs d'impacts importants sur la biodiversité sont étayés par des cadres scientifiques solides (fonctions d'endommagement, facteurs de pression). Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie CBF, les plus importants étant énumérés ci-dessous :

- La CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine, qui font l'objet de nombreux inventaires, examens et fonctions d'endommagement ;

- La CBF est limitée par la disponibilité des données. La production, la consommation et les prix sont nécessaires et, en l'absence de données sectorielles nationales, des données régionales ou mondiales sont utilisées.

- En l'absence de modèles fiables, certains facteurs de pression ne sont pas encore modélisés, mais le seront à l'avenir.

  - Espèces envahissantes : L'introduction et la propagation d'espèces envahissantes menacent la biodiversité en empiétant sur l'habitat des espèces indigènes. Pour modéliser cet impact, davantage de données sur la répartition et les déplacements des espèces dus aux activités humaines sont nécessaires. En outre, l'impact des espèces introduites varie selon les espèces, ce qui ne peut pas être modélisé avec les données existantes et limite la possibilité de quantifier leur impact sur la biodiversité.

  - Consommation de ressources : L'utilisation des ressources naturelles peut avoir un impact sur la biodiversité locale, qui dépend de facteurs tels que la disponibilité, la consommation et le taux de renouvellement des ressources dans la région, ainsi que des dépendances des espèces à l'égard de la ressource concernée. Il faut davantage de recherches et de données sur ces questions pour mettre en œuvre une démarche quantitative. »

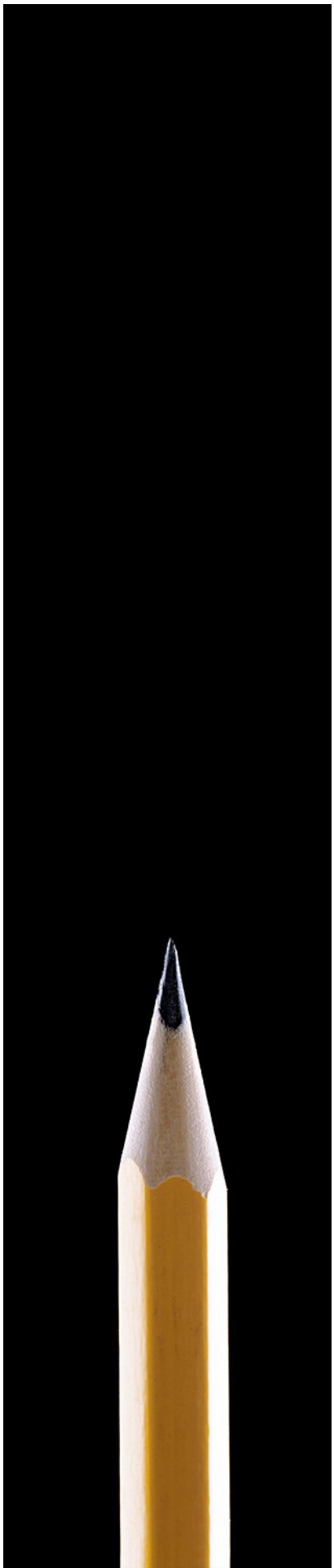

2. Évaluation du degré de dépendance

Selon IDL, les services écosystémiques sont les liens entre la nature et l'entreprise. Ces services représentent un avantage que la nature fournit pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises. La dépendance d'un secteur économique à l'égard d'un service écosystémique illustre la façon dont ce secteur peut tirer parti du service donné et comment la perturbation du service peut avoir un impact négatif sur le secteur économique.

IDL fournit un score de dépendance allant de 0 % à 100 %, exprimant la gravité de la dépendance aux services écosystémiques. Plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont importants. Le score de dépendance représente la dépendance moyenne à l'égard de l'ensemble des 26 services écosystémiques (tels qu'énumérés dans le tableau ci-dessous), pondérée par les revenus des entreprises. Il correspond à des dépendances directes, c'est-à-dire de scope 1 uniquement. IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

Les scores pour les services d'approvisionnement et de régulation ont été calculés à l'aide de la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les scores pour les services culturels ont été documentés avec une expertise scientifique et interne pour couvrir toutes les catégories de services écosystémiques. De plus, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des indicateurs et des scores sont reflétés dans un indicateur de qualité de données dédié à chaque point de données.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui n'a qu'un seul segment. Ce score est lié aux interprétations suivantes :

- 0 % signifie que l'entreprise n'est pas dépendante des services écosystémiques.
- 100 % signifie que l'entreprise dépend au maximum de l'ensemble des 26 services écosystémiques.
- 50 % peut signifier diverses possibilités telles qu'un mélange de dépendances maximales et minimales ou une somme de plusieurs dépendances de maximum à minimum, ou une dépendance moyenne à l'égard de tous les services écosystémiques.

Réglementation	Approvisionnement	Culture
Qualité du sol	Fibres et autres matériaux	Expérience spirituelle et esprit du lieu
Maintien du débit d'eau	Matériel génétique	Informations pour le développement cognitif
Qualité de l'eau	Énergie d'origine animale	Inspiration pour la culture et le design artistique
Ventilation	Eau superficielle	Loisirs et tourisme
Entretenir les habitats de reproduction	Eau souterraine	Informations esthétiques
Bioremédiation		
Filtration		
Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes		
Méditation des impacts sensoriels		
Atténuation des flux de masse		
Contrôle des animaux nuisibles		
Lutte contre les maladies		
Pollinisation		
Stabilisation des masses et contrôle de l'érosion		
Régulation du climat		
Protection contre les inondations et les tempêtes		

Table1 : Services écosystémiques, avec des scores de dépendance issus de la base de données ENCORE.

Source : IDL

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé en 2024 une analyse de dépendance en utilisant le score de dépendance à la biodiversité Biodiversity Dependency Score (d'IDL) afin de couvrir les actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Fin décembre, le score de dépendance total de notre portefeuille HSBC AMFR est de 4,63 % avec une couverture de 65 % hors liquidité/trésorerie, et hors obligations d'État. Cette analyse ne tient compte pour le moment que du scope 1 ce qui explique la faible dépendance de notre portefeuille.

En matière de répartition sectorielle, la consommation non cyclique, les matériaux, suivis de la santé et de la consommation cyclique sont les secteurs les plus dépendants des services écosystémiques au sein de notre portefeuille AMFR, avec un score de dépendance supérieur à 12 %. En général, pour des secteurs comme la consommation non cyclique, l'essentiel de la dépendance provient des services d'approvisionnement. Il en va de même pour les secteurs des matériaux et de la santé, dont la majeure partie de la dépendance provient des services d'approvisionnement. Pour le secteur de la consommation cyclique, l'essentiel de la dépendance provient de l'approvisionnement et des services culturels. Il est intéressant de noter que la répartition entre les services culturels, d'approvisionnement et de réglementation est très hétérogène selon les secteurs. Par exemple, pour des secteurs comme les banques ou les assurances, la majeure partie de la dépendance provient des services de réglementation.

HSBC Global Asset Management (France) procède encore actuellement à des études et des analyses avec le fournisseur IDL pour comprendre comment chaque secteur peut dépendre des 26 services écosystémiques.

Limitation des données :

Ce score permet de comprendre l'étendue des dépendances vis-à-vis des 26 services écosystémiques, mais si une entreprise a une dépendance maximale à l'égard d'un service écosystémique, elle est sans doute à risque. Toutefois, dans la mesure où elle n'aura aucune dépendance aux 25 autres écosystèmes, elle tirera le score vers des valeurs plus faibles.

Le score de dépendance ne couvre pour le moment que le scope 1. Les prochains axes de développement porteront sur la cartographie et l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur (scope 2, scope 3 amont et aval) pour mesurer l'ensemble de la dépendance des entreprises aux services écosystémiques, en commençant par le scope 3.

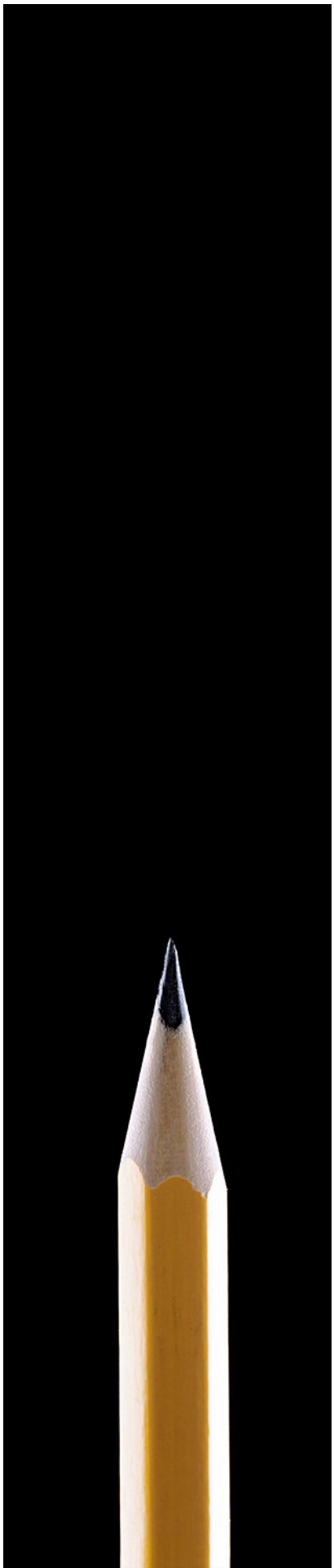

H Approche d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

HSBC Asset Management cherche à créer de la valeur en se concentrant sur le besoin d'investissement de ses clients, en visant l'excellence en matière d'investissement et en accompagnant la transition vers un avenir durable. HSBC Asset Management a développé une approche d'investissement responsable afin d'intégrer les facteurs ESG importants dans l'analyse et la prise de décision.

Les risques et opportunités ESG sont identifiés et classés par priorité dans le cadre de nos processus de recherche et d'analyse. La gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance fait partie intégrante du dispositif de suivi des risques de HSBC Global Asset Management (France) que cela soit au niveau de l'entité ou des encours sous gestion.

1. Identification des risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance :

HSBC Global Asset Management (France) est conscient que les risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie des risques susceptibles d'avoir un impact sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, HSBC Global Asset Management (France) renforce l'intégration de ces facteurs de risque au sein de son processus de gestion.

A. Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est l'une des étapes du processus d'investissement. La matérialité environnementale, sociale et de gouvernance fait référence au concept selon lequel certaines questions environnementales, sociales et de gouvernance peuvent avoir un impact important sur la situation financière d'une entreprise et, par conséquent, sur le cours de son action ou son spread de crédit. Par conséquent, ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être correctement évalués lors de la prise de décisions d'investissement. La nature exacte de ces risques ESG et leur impact ou leur importance réelle varient toutefois d'un secteur à un autre. Elle nécessite une compréhension globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels une entreprise est confrontée.

Ces questions peuvent être déterminées par la nature du risque associé : risque de transition, risque physique, risque réputationnel et risque juridique/règlementaire.

- **Risque de transition** - Le risque de transition fait référence au risque d'être affecté par la transition mondiale vers une économie bas carbone. Nous pouvons envisager :

  - Les changements de politiques/réglementaires liés au climat (réglementations des émissions, tarification du carbone)
  - Les progrès technologiques et le fait d'accuser un retard, avec une perte de compétitivité
  - L'évolution des préférences du marché
  - Des opportunités nées des changements nécessaires à la transition vers une économie bas carbone.

  Les risques découlant de changements apportés aux politiques, aux règlementations et les opportunités technologiques sont qualifiés de risques de transition.

  Le risque de transition peut inclure des risques juridiques et réputationnels liés aux enjeux climatiques et de biodiversité.

- **Risque physique** – Il résulte des événements climatiques plus fréquents et plus graves ainsi que des changements à long terme du climat et des conditions environnementales pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et outils de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles.

- **Risque réputationnel (controverse)** - Il découle d'une publicité négative, de scandales, de la perception du public ou d'évènement incontrôlables qui ont un impact négatif sur la réputation d'une entreprise.

- **Risque juridique –** en cas de non-conformité aux lois et règlementations en matière d'environnement, des droits de l'homme ou de gouvernance, l'entreprise s'expose à des amendes, des sanctions ou des litiges pouvant affecter sa rentabilité

Plusieurs critères caractérisent ces risques.

- La temporalité : les risques peuvent s'avérer actuels ou émergents. Par exemple, la pollution de l'eau est un risque actuel. L'eau est déjà polluée par des produits chimiques, mais il y a de nouveaux polluants comme le microplastique dont les effets à long terme sont inconnus.

- L'origine : endogène ou exogène vis-à-vis de l'entreprise. Toujours dans le même exemple, le risque de pollution des eaux se caractérise par un risque endogène lié à l'activité industrielle des entreprises, mais aussi par un risque exogène lié à des pressions extérieures.

- L'occurrence : fréquence à laquelle le risque peut se produire. Pour la pollution de l'eau, l'occurrence est élevée pour les industries qui rejettent des effluents. L'occurrence peut varier en fonction des politiques gouvernementales et des zones géographiques.

- L'intensité : mesure l'impact potentiel sur la santé humaine, l'environnement et les activités. Un événement de pollution de l'eau peut entraîner des maladies, l'arrêt de production d'une entreprise.

- L'horizon temporel : quand l'impact est-il attendu ? Le risque peut avoir différents horizons temporels : à court terme, moyen terme ou long terme. Par exemple, un événement météorologique extrême peut avoir des conséquences extrêmement graves à court terme, tandis que pour un risque de transition, comme un changement de réglementation, peut avoir un impact modeste à court terme, mais un impact important à long terme.

La cartographie ci-dessous présente les risques identifiés par HSBC Global Asset Management (France). Elle regroupe les thèmes clés liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à considérer dans les décisions d'investissement. Les analystes examinent ces thèmes lors de l'évaluation des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises :

	Thèmes Clés	ESG	Type de risque
Environnemental	Climat et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition / Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité et Ressources Naturelles	Biodiversité et Impacts Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la Nature	Risque de transition
		Aprovisionnement en matières premières	Risque de transition / Risque physique
		Just transition	Risque de transition
	Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques	Risque de transition / Risque physique
		Economie Circulaire	Risque de transition
		Gestion de l'eau et des eaux usées	Risque de transition / Risque physique
		Conception et gestion de cycle de vie du produit	Risque de transition / Risque physique
Social	Ressources Humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés,	Risque de transition / Risque réputationnel
		Santé et Sécurité	Risque juridique / Risque réputationnel
		Diversité et Inclusion	Risque juridique / Risque réputationnel
		Droits Humains et Relations Communautaires	Risque de transition / Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et Sécurité des Produits	Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Porduits/Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque juridique
		Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de transition
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Accès et Abordabilité	Risque de transition
		Transition Juste et Inclusive	Risque de transition
		Inclusion Sociale	Risque de transition
Gouvernance	Comportement d'entrerprise	Corruption et Instabilité	Risque juridique / Risque réputationnel
		Lobbying	Risque réputationnel
		Ethique des affaires	Risque juridique / Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement Juridique et Réglementaire	Risque réputationnel

Outre la situation géographique, le secteur d'activité est également un facteur important d'appréciation. Par exemple, dans le secteur agricole, les régions avec une agriculture intensive peuvent faire face à des problèmes de déforestations, de perte de biodiversité, de pollution des sols et des eaux. Dans le secteur manufacturier, les zones où la main-d'œuvre est peu coûteuse peuvent être confrontées à des problèmes tels que des conditions de travail dangereuses, des bas salaires. Certaines régions peuvent aussi être exposées à des risques liés à la corruption et au blanchiment d'argent.

B. Risques liés au changement climatique

Le changement climatique est l'une des composantes les plus importantes du risque environnemental. Il présente à la fois des risques physiques (impact d'évènements climatiques extrêmes, réchauffement climatique...) et des risques de transition, mais également des opportunités de croissance pour les entreprises capables d'agir positivement sur le climat.

HSBC Asset Management estime que le risque de transition et le risque physique auront tous deux un impact sur la société, l'environnement opérationnel et la valeur de nos investissements, s'ils ne sont pas correctement gérés. Ces impacts varieront en fonction de différents facteurs tels que la zone géographique et le secteur d'activité.

Nous examinons également les opportunités de croissance liées au climat. Les opportunités liées au climat peuvent résulter d'activités visant à soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que de la gestion des risques liés au climat. L'atténuation fait référence à la réduction des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère, comme la réduction des gaz à effet de serre provenant des principales sources telles que les centrales électriques, les usines, etc[31]. L'adaptation fait référence à des solutions physiques et non physiques qui réduisent considérablement les risques physiques les plus importants[32]. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique se manifestent à travers un large éventail d'activités, allant de la transition vers des sources d'énergie à faible émission de carbone et des pratiques économiques circulaires, à des modèles économiques plus efficaces et à la mise en place de chaînes d'approvisionnement et d'infrastructures résilientes au climat.

Nous reconnaissons que les taxonomies de durabilité ne sont pas stabilisées à l'échelle mondiale et que l'évolution des taxonomies et des pratiques pourrait entraîner des révisions de notre rapport à l'avenir.

Ces risques et opportunités sont susceptibles de se matérialiser à différents horizons de temps :

- Court terme : Jusqu'en 2030
- Moyen terme : 2030-2040
- Long terme : 2040-2050

Dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux, une attention particulière est portée au risque climatique via la grille d'analyse suivante :

	Thème	Description des risques	Horizon
Risque de transition	Politique et Droits	Coût de la sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à une activité à faible teneur en carbone	À court terme 2030
			À moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
	Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission	À court terme 2030
			À moyen terme 2030-2040
	Social	Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission carbone	À court terme 2030
			À moyen terme 2030-2040
	Réputationnel	Image de marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission carbone	À court terme 2030
			À moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
Risque Physique	Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise	À court terme 2030 À moyen terme 2030-2040 À long terme 2050
		Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des saisons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques)	

31. Atténuation du changement climatique — Agence européenne pour l'environnement
32. L_202302485FR.000101.fmx.xml

C. Risques liés à la perte de biodiversité

En matière de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les avantages que les hommes tirent de la nature. Ils se divisent généralement en trois catégories : les services d'approvisionnement, tels que la nourriture et l'eau ; la réglementation, comme la régulation du climat et le traitement des déchets ; et les services écosystémiques culturels, tels que les loisirs et la valeur esthétique.

La pollinisation des cultures par les abeilles en est un exemple. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures, ce qui leur permet de produire des fruits et des légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, entraînant potentiellement des pertes économiques et alimentaires importantes.

Comme pour le risque climatique, les risques de transition comprennent des facteurs liés à l'évolution de la réglementation sur la biodiversité, des facteurs de marché (attentes des consommateurs, évolution des modes de consommation), des facteurs technologiques et des facteurs de réputation.

Les risques de responsabilité découlent de poursuites judiciaires dues à la réglementation relative à la protection de la nature. Par exemple, une entreprise forestière qui exploite illégalement des bois dans une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité pourrait conduire à des poursuites judiciaires de la part des autorités compétentes en charge de la protection de l'environnement et des espèces menacées, ainsi qu'à des répercussions négatives pour l'image de l'entreprise.

L'analyse de ces risques repose sur l'identification des impacts et des dépendances sur la biodiversité.

Pour mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue de travailler avec Iceberg Data Lab pour comprendre les pressions exercées sur les différents facteurs de biodiversité tels que le changement climatique, le changement d'affectation des terres, la pollution de l'air et la pollution de l'eau. Pour la deuxième fois, HSBC Global Asset Management (France) réalise et fournit une analyse d'impact en se basant sur le Corporate Biodiversity Footprint (CBF, empreinte des entreprises en matière de biodiversité) à fin 2024. (cf. section G - Biodiversité).

Pour mesurer les dépendances à la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) commence à étudier le Biodiversity Dependency Score fourni par Iceberg Data Lab, afin de comprendre et d'analyser les dépendances aux services écosystémiques des entreprises dans lesquelles nos fonds investissent.

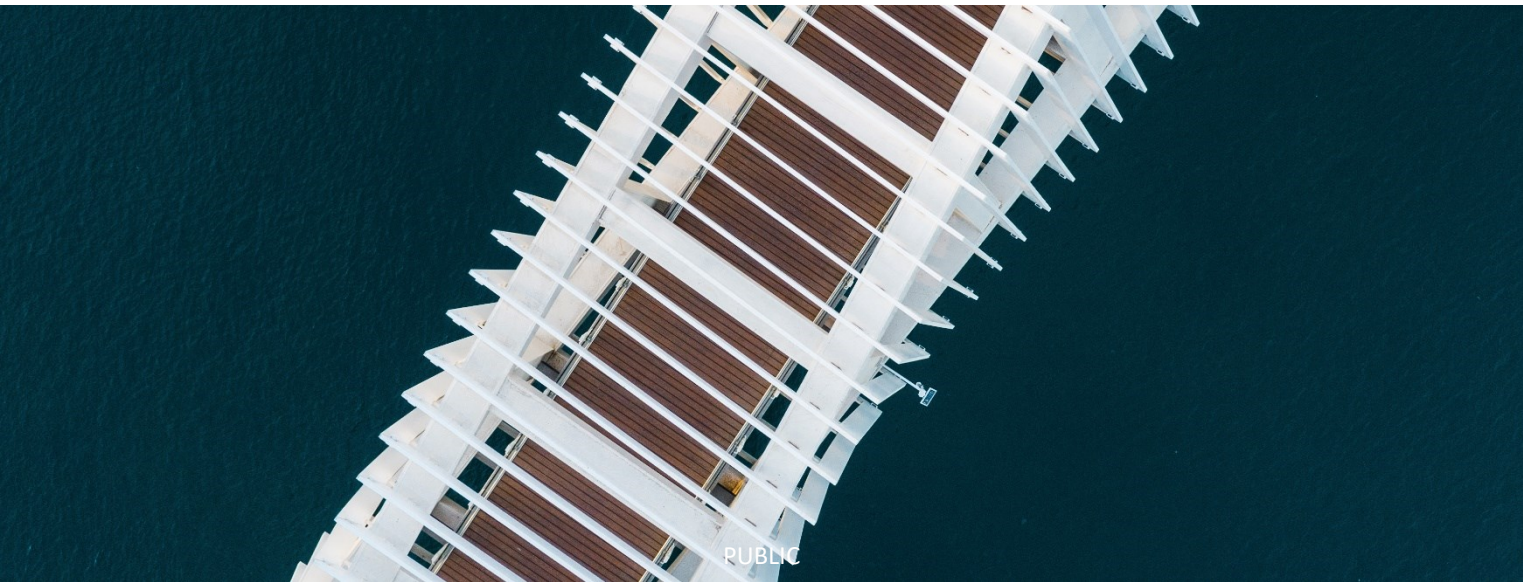

PUBLIC

2. Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement mais de manière différente selon la classe d'actifs considérée, les exigences locales et les directives des clients. L'intégration de ces facteurs dans le processus de gestion dépend donc de la stratégie d'investissement telle que décrite dans le prospectus et/ou le contrat client.

L'engagement actionnarial est une composante clé de notre approche en matière d'investissement responsable et de la façon dont nous créons de la valeur pour le compte de nos clients. Notre mission consiste à protéger et à améliorer les investissements en actions et obligations de nos clients en instaurant un dialogue avec les émetteurs et en votant à leurs assemblées générales. Nous portons en particulier notre attention sur des thèmes spécifiques liés au développement durable, comme le soutien à la transition vers une économie bas carbone pour les plus gros émetteurs de carbone ou les industries dont les émissions sont les plus concentrées. Nos initiatives suivent un ordre de priorité en fonction de plusieurs facteurs, comme la taille de la position détenue, l'importance de la problématique… Dans ce cadre, notre équipe d'engagement actionnarial établit chaque année une liste de priorités en matière d'engagement qui lui permet de cibler les entreprises présentant un risque de transition et/ou des émissions élevées. Notre engagement se concentre sur les interactions individuelles avec les entreprises ainsi que sur les initiatives collectives à l'échelle du secteur.

L'intégration passe également par notre processus de due diligence, pour traiter et gérer les risques liés au développement durable associés aux émetteurs relevant de nos stratégies de gestion active fondamentale traditionnelles et durables. Par exemple, des procédures de due diligence peuvent être mises en œuvre à l'égard des émetteurs qui enfreignent nos politiques ou dépassent nos seuils de risque, ou qui ne respectent pas les exigences minimales d'un fonds ou d'un produit de HSBC Asset Management. Une fois la due diligence effectuée, une série d'actions de suivi peuvent être envisagées, notamment pour déterminer si l'émetteur peut être maintenu dans le portefeuille.

Nous renforçons notre dispositif sur les risques physiques et de transition lorsque nous évaluons l'impact des risques liés au climat. Nous avons ainsi intégré une analyse climatique lorsque cela était pertinent, afin de nous assurer que les risques auxquels sont confrontées les entreprises sont pris en compte tout au long du processus de décision d'investissement. Les équipes d'investissement – au moyen d'outils de gestion de portefeuille – évaluent, examinent et déterminent l'ampleur des risques liés au climat susceptibles d'influer sur la valeur actuelle et future d'une entreprise.

En 2024, nous avons mis au point un processus d'évaluation climatique qui vise à comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques de transition et physiques les plus élevés. Nous avons utilisé les scores MSCI Climate Value-at-Risk et Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI pour les entreprises figurant dans nos stratégies de gestion active fondamentale traditionnelle et durable, actions cotées et obligations. Une fois ces entreprises identifiées, nous effectuons une évaluation détaillée de l'alignement de l'entreprise sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050.

Ce processus vise à déterminer si les engagements, les objectifs et les activités d'une entreprise sont conformes à la limitation du réchauffement à 1,5 degré Celsius. Il est basé sur l'initiative Net Zero Asset Manager reconnu par l'industrie de la gestion d'actifs . L'évaluation climatique approfondie a pour objectif principal d'établir si l'entreprise dispose d'une stratégie claire en matière de transition dans son modèle économique. Nous cherchons également à évaluer si l'entreprise a pris en compte les risques de transition et les risques physiques pour ses activités et si elle a mis en place une stratégie pour faire face à ces risques dans divers scénarios climatiques.

Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux équipes de gestion concernées afin de les informer des types de risques climatiques auxquels sont exposés ces émetteurs. Le lancement de stratégies dédiées au climat, mettant l'accent sur la transition énergétique, et l'intérêt croissant des clients, ont stimulé les travaux dans ce domaine.

A. Mise en œuvre

HSBC Asset Management, la ligne métier de la gestion d'actifs au sein du groupe HCBC à laquelle appartient notamment HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une équipe de spécialistes, Virtual Sector Teams (VST), pour capturer les risques de durabilité propres aux secteurs d'activités et zones géographiques en adressant les questions clés identifiées dans la cartographie des risques. Cette équipe identifie les facteurs matériels E, S et G qui sont susceptibles d'influer sur la valeur d'une entreprise, le risque d'un pays et dans quelle mesure. Cette équipe est répartie au sein des différentes entités d'HSBC Asset Management dans le monde. Ces équipes constituent une plateforme essentielle pour discuter et informer des efforts de recherche et d'intégration ESG spécifiques à chaque secteur dans l'ensemble des processus d'investissement de HSBC Asset Management.

L'un des principaux résultats des VST est l'élaboration de checklists ESG visant à :

- traiter les risques et les opportunités ESG ainsi que les trois piliers E, S et G pour les 12 secteurs couverts par les VST
- fournir une synthèse des enjeux ESG les plus importantes, en donnant la priorité à ceux dont l'impact financier potentiel est le plus fort
- proposer des démarches d'engagement pour dialoguer avec les entreprises

Les gérants de portefeuille et les analystes utilisent ces checklists pour leurs propres recherches et analyses de portefeuille, complétant ainsi les considérations de recherche fondamentale.

Les équipes d'investissement utilisent également des données et recherches ESG de prestataires, ainsi que les scores internes de HSBC, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils disposent d'indicateurs appropriés pour identifier et gérer les risques de durabilité.

Les informations recueillies grâce au dialogue avec les émetteurs font également partie intégrante du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille dialoguent avec les émetteurs dans le cadre du processus d'investissement et couvrent les questions pertinentes liées au développement durable dans leurs recherches et discussions. L'équipe d'engagement actionnarial travaille également avec les équipes de gestion dans la mesure du possible.

33. Net Zero Investment Framework

B. Indicateurs clés

Les considérations en matière de développement durable peuvent être mesurées par rapport à un score de risque ESG, des scores des piliers E, S et G, des indicateurs de carbone (par exemple, l'intensité carbone), des investissements durables, des évaluations et des scores internes ou d'autres mesures crédibles et pertinentes.

Score ESG

Les risques liés à la durabilité peuvent être calculés dans un score ESG ou des scores E, S ou G distincts. Ils sont mesurés au niveau de l'émetteur et du portefeuille global. Les scores ESG sont considérés comme des données permettant d'évaluer les risques au niveau des titres et du portefeuille.

Ils peuvent provenir de fournisseurs de scores tiers ou de scores internes. Les scores ESG mesurent à la fois les risques et les opportunités que les facteurs E, S et G peuvent avoir sur le modèle économique des émetteurs, la future valorisation et donc la performance des investissements. Parmi les risques ESG peuvent figurer les risques liés au climat tels que :

- les risques physiques - comme l'augmentation de la température, la réduction de la disponibilité de l'eau douce - qui peuvent avoir un impact sur la valorisation des actifs, des industries et des économies.
- les risques de transition découlant des changements structurels vers une économie bas carbone (règlementation, préférence des consommateurs)

Les scores sont disponibles dans les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille. Ces notes sont utiles pour intégrer les questions de développement durable dans le processus d'évaluation quantitative des titres.

Mesure de l'investissement durable (entreprises)

Le règlement sur la divulgation d'informations en matière de finance durable (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation) définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

En l'absence de précisions du régulateur pour mesurer l'investissement durable, HSBC Asset Management a développé une méthodologie permettant de qualifier un investissement comme durable.

Cela implique d'évaluer sa contribution positive à des objectifs durables, tout en respectant les principes de non-préjudice significatif et de bonne gouvernance.

Indicateurs utilisés pour le suivi des risques et des opportunités liés au climat

HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France), utilise plusieurs sources de données pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat. Les indicateurs mesurés comprennent, sans s'y limiter :

- L'intensité carbone
- Les émissions de gaz à effet serre (GES)[34]
- L'empreinte carbone[35]

Pour une analyse plus quantitative, reportez-vous à la section F. Stratégie d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

1. MSCI Climate Value-at-Risk - CVaR

La cVaR est un indicateur de risque climatique prévisionnel qui fournit une évaluation des deux dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises dans lesquelles nous sommes investis et donne un aperçu des risques climatiques susceptibles d'avoir un impact sur les valorisations des entreprises ou sur les préférences des investisseurs pour investir dans des actifs davantage alignés sur la neutralité carbone.

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs, pour chaque entreprise couverte, jusqu'en 2080 et de coût physique jusqu'en 2100 pour différents scénarios climatiques.

Le modèle prend en compte plusieurs facteurs pour estimer le coût physique :

- La vulnérabilité[36] : la chaleur extrême réduit par exemple la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction et rend ce secteur plus sensible aux épisodes de chaleur extrêmes
- Le danger[37] : Le modèle inclut la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Par exemple,toutes les régions ne sont pas exposées au même risque de sécheresse.
- Exposition[38] : l'allocation d'actifs en termes de région et de secteur a également un impact.

L'impact financier doit être évalué en se demandant comment l'événement météorologique pourrait affecter l'entreprise. Les dommages peuvent se limiter à une interruption d'activité, mais peuvent également avoir un préjudice physique direct pour l'entreprise. Le changement climatique expose l'entreprise à des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi à une évolution progressive de ses revenus.

34. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) quantifient les émissions directes et indirectes de GES d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur différents périmètres. Définition du périmètre GES
35. Empreinte carbone des entreprises (tonnes Co2e/M USD) : Émissions de GES imputées au portefeuille, par million de dollars générés par le portefeuille. La contribution de chaque position à l'empreinte carbone du portefeuille est calculée sur la base de la participation en capital, selon la capitalisation boursière des entreprises. L'empreinte carbone du fonds est la somme de ces contributions, normalisée par le capital détenu. Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)
36. La propension ou la prédisposition d'un actif à être affecté, y compris sa sensibilité ou sa susceptibilité aux préjudices financiers (ou aux opportunités financières) et sa capacité d'adaptation. Source : MSCI ESG Research LLC
37. La climatologie actuelle et future, y compris la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Source : MSCI ESG Research LLC
38. La présence de personnes, de moyens de subsistance, de ressources et d'autres actifs dans des lieux et des contextes qui pourraient être affectés négativement.

En raison du manque de données fiables et calculables, plusieurs facteurs ne sont pas couverts par le modèle au niveau des entreprises :

- le niveau d'assurance contre les phénomènes météorologiques extrêmes
- la capacité à mesurer la résilience et l'adaptation
- les risques pertinents liés à la chaîne d'approvisionnement : fabrication, distribution des produits
- les opportunités d'affaires

Le modèle MSCI se base sur les scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System[39] (NGFS) :

Transition ordonnée : Dans le cadre d'un scénario de « transition ordonnée », les politiques climatiques nationales deviennent plus contraignantes ce qui a pour effet d'augmenter les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est limité et les actifs subissent de ce fait un faible coût lié à la manifestation du risque physique de changement climatique. Ce scénario doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par les Accords de Paris et de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario 1.5°C « Ordonné » ci-dessous.

Transition désordonnée : Dans un scénario de « transition désordonnée », les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est de 2,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario 2°C « Désordonné » ci-dessous.

Transition Extrême: les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire très supérieur à l'objectif fixé lors des Accords de Paris, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs. La hausse des températures pour ce scénario est de 3,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario 3.0°C « Extrême1 » ci-dessous.

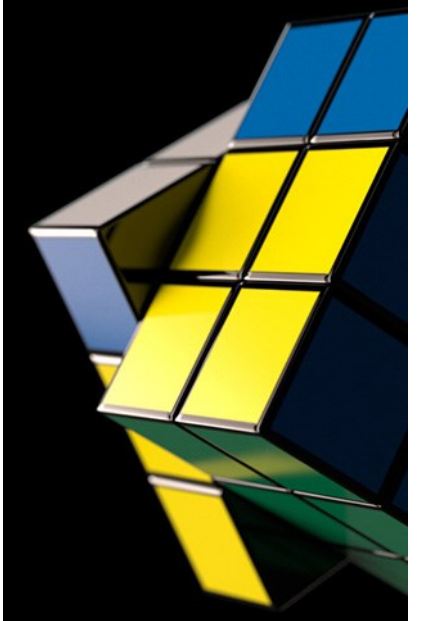

39. https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/

Selon la trajectoire mondiale actuelle, avec la préservation des politiques actuelles et en l'absence de transition, l'augmentation de la température devrait dépasser 3,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario de +3,0 °C « Extrême 2 » ci-dessous.

Dans un scénario extrême, où la sécurité nationale est une priorité, les secteurs public et privé privilégieraient les sources d'énergie à forte intensité carbone existantes et les émissions de carbone augmenteraient de façon constante, entraînant une augmentation des températures de plus de 4,0 °C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario de +4,0 °C « Extrême 3 » ci-dessous.

Les coûts et profits modélisés sont exprimés en pourcentage des capitaux ou de la dette selon le type d'instrument, pondérés par les positions et agrégés sur le périmètre des titres couverts par ce rapport au 31/12/2024, hors liquidité/trésorerie :

Coûts et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique

	Transition vers une économie bas carbone		
Scénario Climat	**Opportunité**	**Coût**	**Total**
1.5°C: Ordonné	1	-3	-2
2.0°C: Désordonné	0	-1	-1
3.0°C: Extrême 1	0	-1	0

Impact lié au changement Climatique

Scénario Climat	**Risque Physique**
1.5°C: Ordonné	0
2.0°C: Désordonné	0
3.0°C: Extrême 1	-1
+3.0°C: Extrême 2	-1
+4.0°C: Extrême 3	-2

Les scores sont rebasés sur l'échelle ci-dessous :

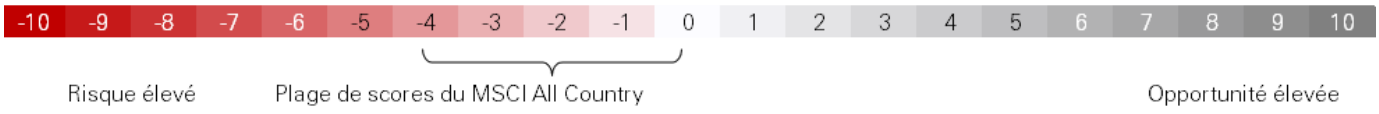

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk accorde une grande importance au profil climatique actuel de l'émetteur. Les coûts de décarbonation d'un émetteur opérant dans un secteur à forte intensité carbone seront plus élevés qu'un émetteur opérant dans un secteur à faible intensité carbone. Les émetteurs qui sont actuellement engagés dans des solutions à faible émission de carbone auront des perspectives d'opportunités plus élevées. Le modèle ne tient pas compte des engagements des émetteurs qui prennent au sérieux une économie à faible émission de carbone, mais qui ne sont peut-être pas encore en transition ou qui ne sont pas à l'avant-garde de la révolution des technologies propres tout en pouvant en bénéficier. Pour les émetteurs qui n'ont pas encore effectué la transition, des projections de scénarios prévisionnels sont nécessaires pour mesurer si un portefeuille à forte intensité carbone peut aujourd'hui s'aligner pour devenir un portefeuille à faible émission de carbone.

Les indicateurs de cVaR ne couvrent que les obligations et actions d'entreprise. Nous n'avons pas inclus les obligations souveraines, car la méthodologie est encore en train d'évoluer pour inclure les risques climatiques plus larges que ceux couverts pour les actions et les obligations d'entreprise. Nous n'utilisons pas de proxy lorsque les données sont manquantes[40]. Les résultats de cVar représentent la partie de nos actifs sous gestion couverte par le modèle MSCI de cVaR. Dans ce rapport d'entité, la couverture cVaR varie de 28 % pour les données modélisées sur les opportunités, à 24 % pour le risque physique et 31 % pour les coûts de transition.

40. Pour la liquidité/trésorerie et les positions pour lesquelles le modèle MSCI cVaR n'est pas couvert, ces positions sont supposées avoir le même profil cVaR que les autres investissements du portefeuille pour lesquels il existe une couverture.

Compte tenu de l'incertitude sur les projections du modèle développé par MSCI pour calculer la Climate Value-at-Risk (par exemple la capacité des entreprises à réduire leurs émissions de carbone), les résultats sont présentés sous forme de score et non sous forme de coût/opportunité relatif aux encours couverts par le rapport Loi Energie Climat. Les données de Climate Value-at-Risk sont rebasées sur une échelle allant de -10 à 10 et correspondent à des niveaux de Climate Value-at-Risk allant de -25% à 25%. Ce seuil limite de 25% a été estimé à partir de l'univers de référence : MSCI All Country World Index (ACWI) et correspond à deux fois la donnée de Climate Value-at-Risk modélisée sur l'univers de référence. Nous chercherons à développer davantage notre utilisation et notre couverture des actifs à mesure que la méthodologie du modèle sera améliorée.

Observations

- Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de réchauffement climatique diminue, l'innovation étant stimulée par des mesures politiques visant à soutenir des solutions à faible émission de carbone et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

- Les coûts de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, car le prix du carbone augmente, et l'exposition actuelle élevée aux émissions de carbone est supposée avoir un coût de décarbonation élevé.

- Les coûts physiques augmentent à mesure que l'objectif de température augmente, car les émissions de carbone continuent de faire augmenter les températures, entraînant une hausse des événements météorologiques aigus et chroniques, provoquant des perturbations à grande échelle et endommageant les modèles.

Outre les hypothèses nécessaires à la modélisation des futurs flux associés aux différents scénarios climatiques, mais qui conduisent inévitablement à une marge d'erreur dans l'estimation du Climate Value-at-Risk, certaines limites sont également à prendre en compte dans l'utilisation de cet indicateur :

- comme mentionné ci-dessus, les actifs détenus dans nos portefeuilles ne sont que partiellement couverts

- L'horizon d'investissement de nos portefeuilles est plus court (généralement moins de 5 ans) que l'horizon temporel de la plupart des impacts climatiques. Cela nécessite d'élargir l'analyse et l'horizon des cycles des scénarios de stress

Nous utilisons également des indices de marché larges pour mettre en contexte notre exposition aux actifs sous gestion et les risques climatiques qui y sont associés. Il convient toutefois de noter que nous ne gérons pas nos actifs sous gestion par rapport à ces indices :

*Actifs sous gestion hors liquidités/trésorerie

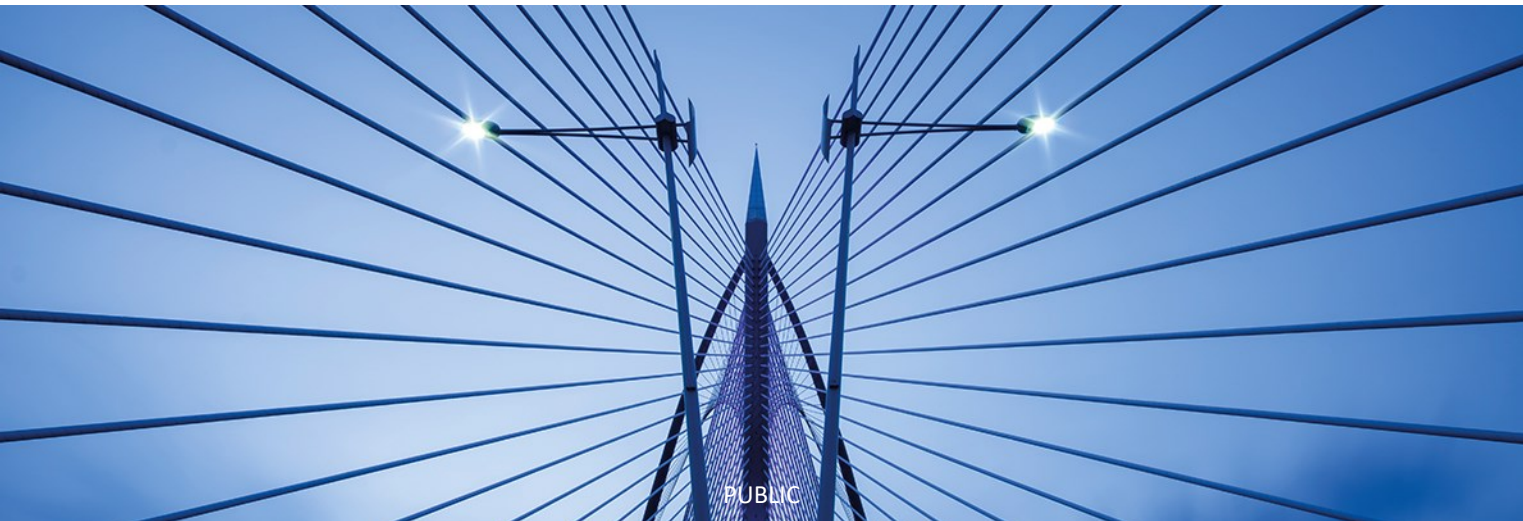

PUBLIC

2. MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Le MSCI Implied Temperature Rise (ITR) est une mesure qui indique si un portefeuille est aligné sur une trajectoire durable et bas carbone en comparant son budget carbone et ses émissions de carbone. Les portefeuilles qui dépassent 2°C ne sont pas alignés, à cause de leur fortes émissions financées qui contribueront au réchauffement climatique. Plus la température en °C est élevée, plus la contribution est élevée. L'ITR prévoit si une entreprise dépassera son budget carbone, alloué en fonction de son secteur et de sa zone géographique, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau qui minimise tout impact sur les générations à venir. Les prévisions d'émissions de carbone d'une entreprise sont basées sur ses objectifs déclarés et ajustées en fonction de leur évaluation de crédibilité quantifiée par MSCI.

Comment interpréter l'échelle/le score ITR

	TR	Plage (°C)	Description
NON ALIGNÉ	Pas du tout aligné	>3,2	Cette entreprise/Ce portefeuille n'est pas aligné, même par rapport aux normes habituelles. Sa contribution au changement climatique est plus élevée que celle de la plupart des entreprises/portefeuilles.
	Non aligné	> 2,0 – 3,2	Cette entreprise/Ce portefeuille n'est pas conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Le rythme de sa décarbonation est trop lent pour atténuer les conséquences catastrophiques du changement climatique. Le seuil est déterminé par le Network for Greening the Financial System (NGFS). Le scénario actuel donne une hause de température estimée à 3,24 °C à l'horizon 2100 (arrondie à 3,2 °C).
ALIGNÉ	Aligné sur une augmentation de 2°C des températures	>1,5 – 2,0	Cette entreprise/Ce portefeuille respecte l'objectif principal de l'Accord de Paris en maintenant l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C au-dessus aux niveaux préindustriels. Elle/Il est engagé(e) dans la transition bas carbone.
	Alignement à 1,5°C	<=1,5	Cette entreprise/Ce portefeuille atteint l'objectif principal de l'Accord de Paris limitant l'augmentation de la température moyenne mondiale à +1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. C'est un leader de la transition qui contribue de manière significative à l'atténuation des effets catastrophiques du changement climatique.

Les méthodologies d'analyse des scénarios climatiques sont encore en cours de développement. Bien que la cVar et ITR soient nos précurseurs pour ces analyses, HSBC Asset Management revoit régulierement la méthodologie afin d'y apporter des améliorations.

Indicateur identifié pour suivre la perte de biodiversité

Le Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde entier à l'aide d'indicateurs de pression déterminés selon une démarche scientifique. Voir la section Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Elles sont publiées par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services).

Le CBF d'Iceberg Data Lab est utilisé comme approximation afin de renseigner la Principale Incidence Négative (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Ce PAI 7 est également utilisé dans le cadre de notre méthodologie interne relative à l'investissement durable. Iceberg Data Lab attribue également des scores Biodiversity Dependency Score et Biodiversity Dependency at Risk. Ce dernier est un score additionnel dédié à la dépendance qui ne prend en compte que les activités à matérialité élevée ou très élevée, c'est-à-dire les plus critiques pour les processus de production. Cela signifie qu'en cas de perturbation des services écosystémiques, l'impact sur le processus de production et les pertes financières que cela engendre peuvent être graves, allant jusqu'à empêcher le processus de production et affecter la viabilité financière de l'activité considérée.

L'utilisation de la « Dependency at risk » permet d'identifier les entreprises qui peuvent avoir une forte dépendance à l'égard d'un service écosystémique plutôt que des dépendances réparties entre plusieurs d'entre eux.

Pour la première fois , HSBC Global Asset Management (France) a calculé et analysé la Dependency at risk en utilisant le Biodiversity Dependency Score (d'IDL) couvrant les actions et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et les mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage d'actifs sous gestion détenus dans des entreprises fortement dépendantes à au moins un service écosystémique. Il correspond à des dépendances directes, c'est-à-dire de scope 1 uniquement. IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

	Biodiversity Dependency at risk	
31-DEC-2024	**% Dependency at risk**	**% couverture**
Entité AMFR*	14,80	65.02
MSCI World	24,27	96.86
MSCI Europe	37,89	92.00
iBoxx € d'entreprise	34,83	88.73

*Actifs sous gestion hors liquidités/trésorerie

La « Dependency at Risk » est calculée au niveau de l'entité, hors liquidité/trésorerie, et ne couvre pas les obligations d'État. A fin décembre 2024, le taux de « Dependency at Risk » est de 14,80 %, avec une couverture de 65,02 %.

Au niveau sectoriel, le secteur de l'immobilier a le score de dépendance à risque le plus élevé, mais il représente une faible part des actifs sous gestion (moins de 2 %). Ce secteur est très dépendant de l'approvisionnement et de la régulation des services écosystémiques. En effet, les activités immobilières avec des actifs détenus ou loués dépendent de la régulation du climat mondial par les écosystèmes pour atténuer le changement climatique et réduire la fréquence et l'intensité des événements climatiques majeurs qui pourraient endommager les bâtiments. Ce secteur s'appuie également sur la rétention des sols et des sédiments pour fournir un substrat stable, le contrôle de l'érosion et l'atténuation des glissements de terrain pour les infrastructures.

La « Dependency at risk » permet d'estimer la part du chiffre d'affaires à risque au niveau de l'entreprise, mais il ne permet pas d'identifier les entreprises qui ont plusieurs dépendances de matérialité. Cela peut être analysé plus en détail grâce à la « Dependency Score » (cf. section G - Biodiversité).

HSBC Global Asset Management (France) continue à approfondir ses connaissances sur la méthodologie et à analyser les résultats avec le fournisseur Iceberg Data Lab pour comprendre comment chaque secteur peut dépendre de ces 26 services écosystémiques.

Quantification de l'impact financier des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

HSBC Global Asset Management (France) ne divulgue pas complètement les impacts des coûts/opportunités liées au climat sur les prévisions financières et les performances en raison de limitations de données. Ces limites affectent l'analyse quantitative des scénarios, l'exposition détaillée au risque climatique, et les indicateurs de risques physiques. Ces limitations de données seront corrigées à moyen terme, à mesure que des données plus fiables deviendront disponibles et que des solutions technologiques seront mises en œuvre.

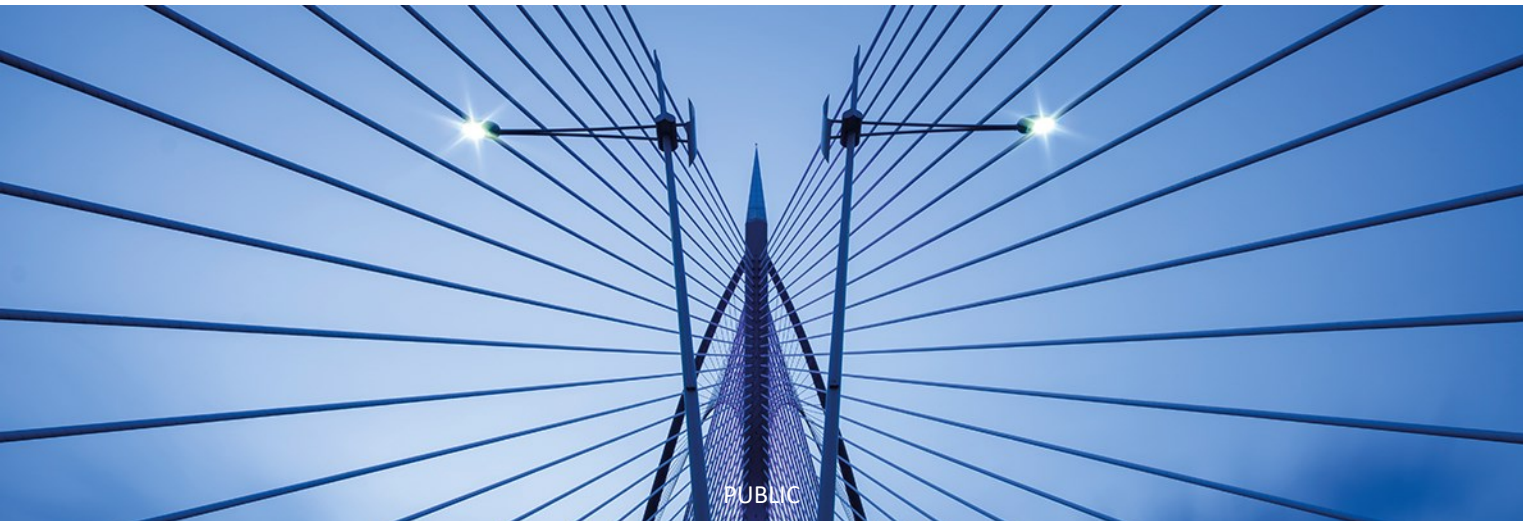

3. Gestion du risqué

A. Dispositif de gestion du risque

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) a la responsabilité de veiller à ce que le dispositif de gestion des risques soit adapté à la nature, à l'échelle et à la complexité des activités de HSBC Global Asset Management (France), ainsi que de définir son appétit pour le risque. Le dispositif de gestion des risques décrit notre démarche de gestion des risques, y compris le risque de durabilité. Il couvre la gouvernance des risques, les rôles et responsabilités, les processus et outils, les contrôles internes, les principes, les politiques et les procédures, ainsi que la classification des risques.

Il s'applique à tous les employés et intègre des expertises spécialisées pour traiter des risques spécifiques. Il garantit une approche cohérente de la gestion des risques, afin de soutenir une forte culture du risque, de promouvoir la sensibilisation aux risques et une prise de décision opérationnelle et stratégique judicieuse, mais aussi de veiller à ce que seuls les risques d'un type et d'un niveau convenus soient pris si des contrôles suffisants et appropriés sont en place.

Notre démarche de gestion des risques suit cinq étapes simples : définir et mettre en œuvre, identifier et évaluer, traiter, suivre l'évolution et communiquer et gouverner.

HSBC Global Asset Management (France) a adopté le modèle des trois lignes de défense afin de garantir une responsabilité claire au sein de l'entreprise pour gérer les risques, y compris le risque de durabilité, de manière efficace et efficiente.

Première ligne : Les contrôles de première ligne jouent un rôle essentiel pour veiller à ce que les opérations quotidiennes soient conformes aux politiques internes, aux réglementations en vigueur et aux bonnes pratiques du secteur. Ils font partie intégrante des processus d'investissement, pour bloquer les transactions qui ne respectent pas les exigences préalablement définies, ou pour détecter et corriger rapidement tout écart par rapport aux normes établies quelle que soit son origine.

Deuxième ligne : Les spécialistes du risque (Risk Stewards) soutiennent et surveillent la première ligne en fournissant des conseils, et en examinant les activités de première ligne. Leur rôle est de s'assurer que les décisions et les actions de gestion des risques sont appropriées, respectent l'appétit pour le risque défini et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Troisième ligne : Le département d'audit du Groupe HSBC effectue des contrôles et des audits indépendants sur la gouvernance et les process de HSBC Global Asset Management (France).

B. Comment le cadre global des risques intègre-t-il le cadre des risques liés à la durabilité ?

Du point de vue de la gouvernance et des contrôles, le dispositif de gestion des risques a été amélioré afin d'intégrer les risques liés au développement durable (climat compris).

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont progressivement été introduits dans le dispositif de suivi des risques. La cartographie des risques opérationnels d'HSBC Global Asset Management (France) intègre donc la dimension ESG dans le processus d'évaluation de ces risques. A ce jour, plusieurs contrôles y sont associés afin d'en encadrer les impacts potentiels ; d'autres dispositifs pourront être progressivement déployés. En effet, cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions règlementaires, de l'activité de l'entreprise et des défaillances observées au niveau des contrôles.

L'intégration des risques de durabilité se fait de deux manières :

1. Descendante : par l'application des politiques globales du groupe et de la ligne métier établies par la seconde ligne de défense

2. Ascendante : au niveau du fonds/mandat, la responsabilité des risques et des contrôles associés relève de la première ligne, avec un niveau supplémentaire de surveillance indépendante par la deuxième ligne

Tout risque significatif est porté à l'attention des instances de gouvernance concernées, notamment lors du comité des risques de HSBC Global Asset Management (France) et du Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France). La déclaration d'appétence au risque de HSBC Global Asset Management (France) décrit les principaux types de risques, incluant le risque de durabilité, auxquels l'entreprise est confrontée dans l'exécution de sa stratégie et les niveaux de risque qu'elle est prête à accepter pour atteindre ses objectifs.

Les nouvelles exigences réglementaires liées au développement durable sont identifiées par une équipe de transformation des activités dédiée aux réformes réglementaires. Cette équipe coordonne l'examen des nouvelles réglementations et coordonne les activités, et les responsabilités pour la mise en œuvre des nouvelles exigences règlementaires.

Les évolutions législatives et règlementaires sont suivies de près par les équipes Juridique et Conformité afin d'identifier les axes d'amélioration et de déterminer si de nouvelles politiques ou de nouveaux process doivent être mis en place. Lorsque cela s'avère nécessaire, des cabinets externes peuvent également être engagés pour fournir un point de vue indépendant sur l'interprétation et la démarche d'approche de la société.

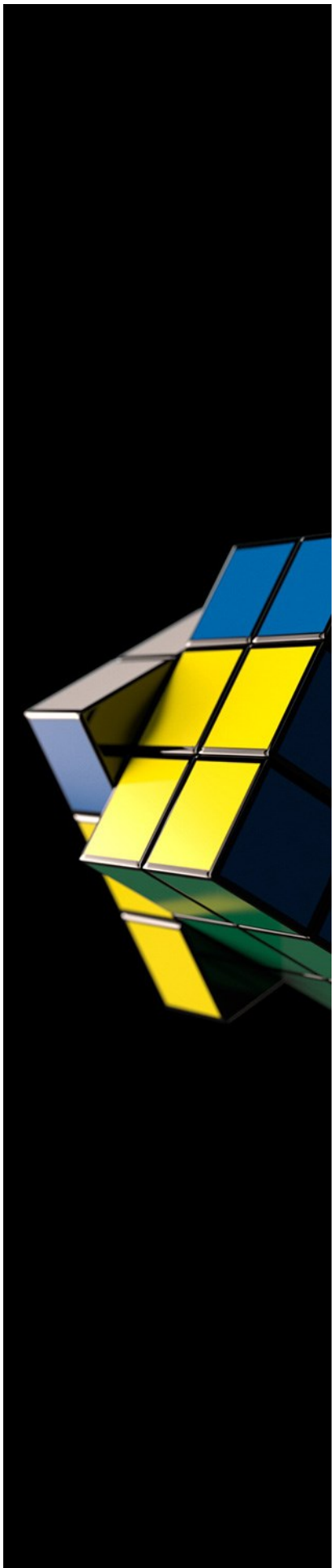

C. Comment le cadre global des risques intègre-t-il le cadre des risques liés à la durabilité ?

Les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management intègrent notre démarche de gestion des risques. L'impact du risque lié au développement durable variera en fonction de caractéristiques telles que la classe d'actifs, le secteur, le modèle économique et la géographie.

Lorsque cela est pertinent et applicable, nous intégrons dans nos décisions d'investissement des indicateurs liés à la durabilité, tels que le score ESG, l'intensité carbone et la gestion des émissions de carbone, ainsi que des informations issues de nos initiatives d'engagement en matière de durabilité.

L'équipe des restrictions d'investissement est responsable du codage des restrictions et des exclusions d'investissement liées au développement durable dans notre système cœur d'investissement, Bloomberg AIM.

L'équipe de supervision des risques, située dans la deuxième ligne de défense, travaille avec les équipes Performance, Reporting et Restrictions d'investissement pour garantir un niveau de gouvernance approprié et assurer un suivi indépendant de l'équipe d'investissement.

Elle surveille l'évolution de plusieurs indicateurs de risque liés à la durabilité et vérifie qu'elle reste à des niveaux adéquats. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'investissement responsable pour sélectionner les indicateurs pertinents et définir des seuils d'alerte absolus ou relatifs à un indice de référence afin de s'assurer que les fonds/mandats sont gérés conformément aux objectifs fixés. Par exemple, les émetteurs dont les scores ESG ne sont pas satisfaisants sont systématiquement suivis par l'équipe de supervision des risques.

Bien que les seuils d'alerte ne soient pas des limites strictes à ne pas dépasser, elles permettent de signaler une situation où un fonds/mandat s'écarte de ses niveaux de référence. Dans un tel cas, le gestionnaire de fonds/mandat concerné est contacté pour comprendre les causes et, si nécessaire, déterminer les actions à mettre en œuvre pour que le fonds/mandat soit à nouveau aligné sur son objectif d'investissement.

Le dispositif de suivi des risques d'investissement est revu au minimum une fois par an.

4. Plan d'action pour réduire les risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management identifie plusieurs actions pour réduire son exposition aux risques durables :

- Développer un processus d'évaluation visant à comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques liés à la biodiversité.
- Développer des outils pour soutenir l'analyse et le suivi des portefeuilles afin d'identifier les entreprises exposées aux risques de durabilité les plus élevés, notamment en matière de biodiversité et de climat.
- Poursuivre le développement des stratégies qui tiennent compte des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat et qui respectent nos critères, tels que définies dans notre politique d'investissement responsable.
- Participer aux initiatives de place visant à réduire l'impact environnemental et social des investissements à long terme. Pour de plus amples informations sur les initiatives auxquelles participe HSBC Asset Management, nous vous prions de vous référer à la Section Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

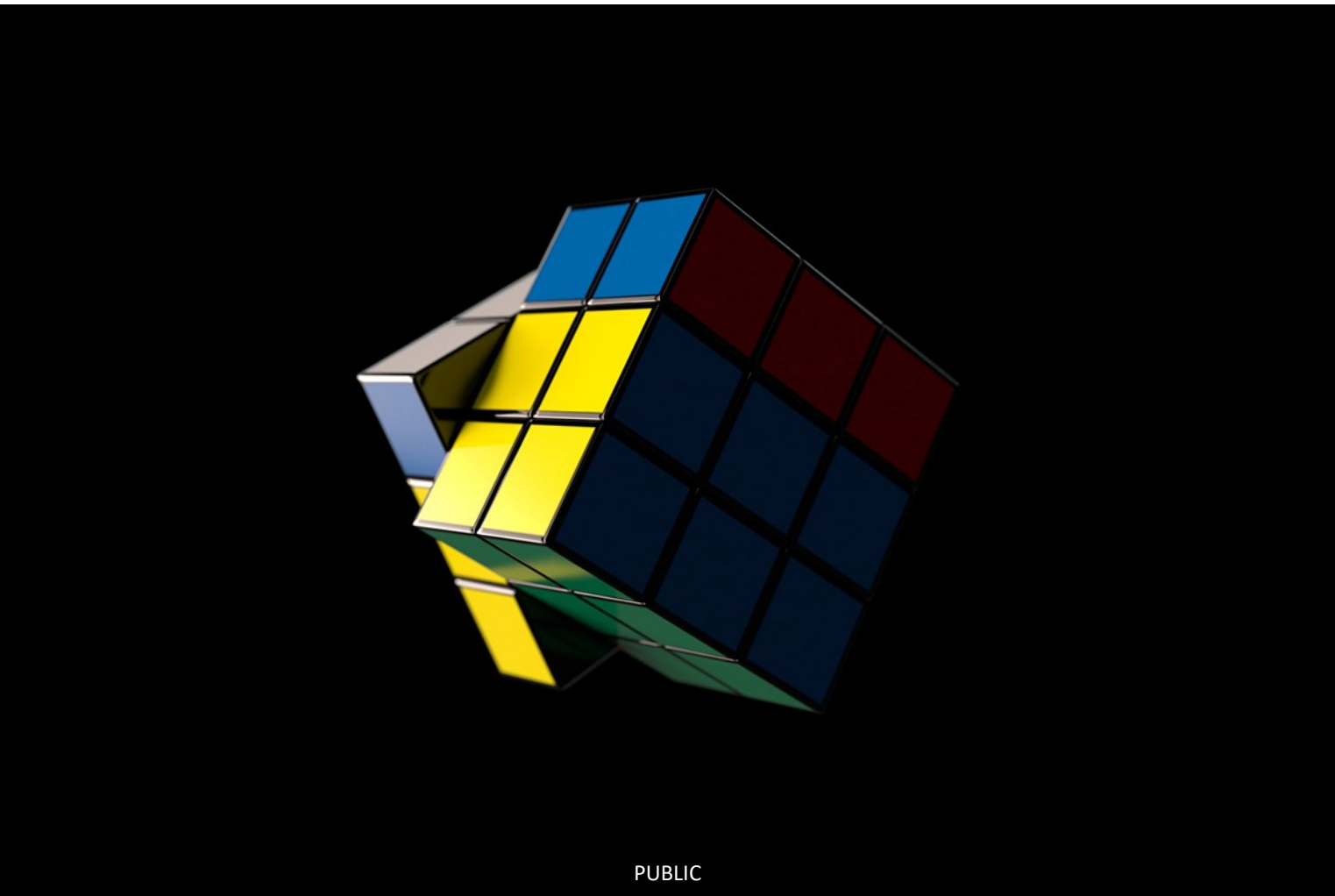

I Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

Pour consulter la liste des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du Règlement Européen SFDR gérés par HSBC Global Asset Management (France), se reporter à la Section A, page 13

II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

J Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nous (HSBC Global Asset Management (France) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre analyse fondamentale, en tenant compte des principales incidences négatives significatives. Cette approche guide nos décisions et s'inscrit directement dans notre processus d'investissement. https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/Files/attachments/common/resource-documents/ri-policy-062022-fr.pdf

Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les principales incidences négatives comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, les employés et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquelles des indicateurs obligatoires ont été définis, ainsi que les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme pour lesquelles des indicateurs facultatifs ont été définis et pour lesquelles nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les objectifs que nous avons fixés.

En tant que gestionnaire d'actifs d'envergure, offrant une gamme de produits gérés activement, les indicateurs des principales incidences négatives pertinentes peuvent être inclus dans notre processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables, tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les principales incidences négatives sont également prises en compte. Ces dernières font partie des critères permettant d'évaluer si les investissements respectent le principe de « ne pas causer de préjudice important », ce qui détermine s'ils peuvent être qualifiés d'investissements durables.

Notre approche en matière de vote lors des assemblées générales des entreprises est décrite dans nos politiques de vote européennes et dans nos principes de vote globaux. Ces documents prévoient la possibilité de sanctions via le vote pour les entreprises qui ne gèrent pas de manière adéquate les principales incidences négatives. Par ailleurs, notre Politique d'engagement définit notre stratégie d'interaction avec les entreprises, y compris l'intensification de nos actions lorsque celles-ci ne répondent pas de manière satisfaisante aux préoccupations soulevées concernant ces incidences. Enfin, notre Plan de "Stewardship" (ou plan d'engagement actionnarial) détaille nos attentes envers les entreprises en matière de gestion des principales incidences négatives.

Des informations détaillées sur notre approche, en termes d'exclusions, de processus d'investissement et d'actions d'engagement, sont disponibles dans des politiques spécifiques, notamment celles relatives des armes interdites et à l'Energie et au Charbon thermique.

En ce qui concerne les questions liées au changement climatique en particulier, l'objectif de zéro émission nette et de réduction intermédiaire des émissions de notre groupe parent HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) est l'expression la plus importante de notre ambition. Les informations présentées peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management. Même si nous pouvons être impliqués dans la mise en œuvre et l'application de politiques mondiales, les engagements énumérés ne reflètent pas nécessairement directement notre entité en France, sauf indication contraire.

La déclaration consolidée et toutes les politiques mentionnées sont disponibles sur notre site Web :
www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.
2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

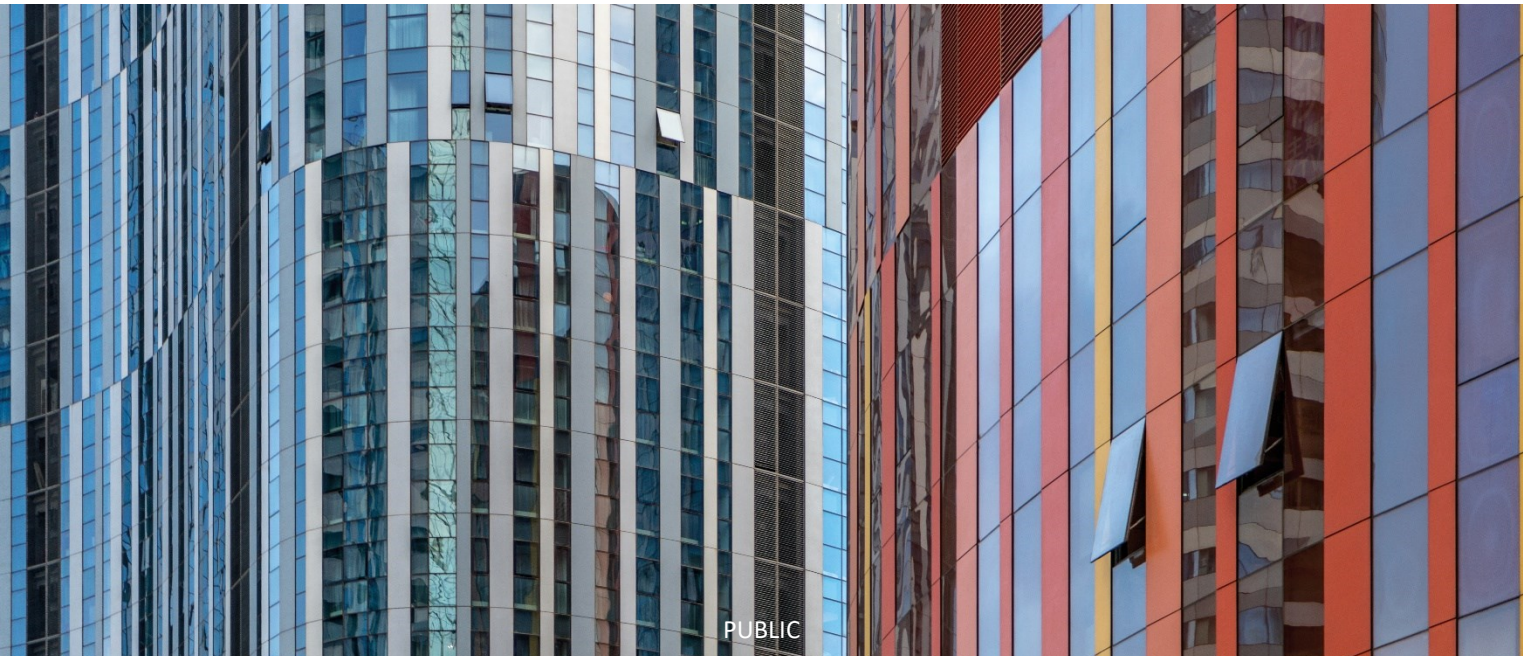

PUBLIC

K Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES de scope 1 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	853,809.74	972,900.57	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Le Scope 1 désigne les émissions de GES (en tonnes d'équivalent CO2) provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole ou le charbon, pendant leur processus de production. Dans le cadre du SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES Scope 1 divisées par la valeur d'entreprise, puis multiplions par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC), exprimée en millions d'euros, est fournie par Bloomberg et intégrée à l'indicateur. Limite des données : les données sur les émissions de GES de Scope 1 ont principalement été communiquées par la société ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports de la société. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des participations, celle-ci peut parfois présenter des défauts en raison du fait que les sociétés ne signalent pas toujours leurs émissions et qu'il n'est pas approprié d'estimer les émissions non déclarées pour les catégories d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre faille dans la couverture est possible lorsque notre participation se situe au niveau de la filiale et que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée. Ces points de données sont mesurés en tonnes d'équivalents CO2. Ils couvrent l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement le CO2. C'est pourquoi nous les considérons comme parfaitement adaptés à la définition des PAI. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : L'indicateur de GES Scope 1 a baissé sur l'année 2024 avec des taux d'éligibilité et de couverture améliorés par rapport à l'année précédente.	Notre entité principale, HSBC Global Asset Management Ltd, est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). Elle s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction de 58 % de l'intensité des émissions financées Scope 1 et 2 entre 2019 et 2030 pour les actifs sous gestion concernés. Ces actifs incluent les actions cotées et les obligations d'entreprises gérées dans ses principaux centres d'investissement . Au 31 décembre 2019, ces actifs représentaient 193,9 milliards de dollars, soit 38 % des actifs mondiaux sous gestion. Cet objectif demeure soumis à consultation avec les parties prenantes, notamment les investisseurs et les comités de fonds pour le compte desquels les actifs sont gérés. L'objectif de 58 % repose sur des hypothèses liées aux marchés financiers et à d'autres données, notamment le scénario de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) de neutralité carbone d'ici 2050 et ses hypothèses sous-jacentes de croissance économique. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalent de CO2 par million de dollars investis (tCO2e/USD million investi), où les émissions rapportées aux valeurs d'entreprise, y compris la trésorerie. HSBC Asset Management suit avec une grande attention l'examen en cours mené par l'initiative NZAM sur son avenir. Politiques : Les politiques sur l'énergie et le charbon thermique de HSBC Asset Management ont été développées pour soutenir l'ambition de neutralité carbone du Groupe HSBC. En tant que Société de gestion pour compte de tiers, et conformément à sa politique énergétique, HSBC Asset Management engage un dialogue et évalue les plans de transition des plus grandes entreprises des secteurs du pétrole, du gaz, et d'électricité pour les émetteurs cotés, responsables d'environ 70 % des émissions de GES, et intègre toutes les actions cotées et obligations d'entreprises gérées au sein de ses principaux centres d'investissement. Sa politique sur le charbon thermique a été élaborée pour soutenir l'élimination progressive de l'énergie produite à partir de centrales électriques au charbon thermique et de l'exploitation minière de charbon thermique (collectivement désignés sous le terme « charbon thermique ») à horizons 2030/2040 tels que définis par la politique de sortie du charbon thermique de HSBC. Cette politique vise à contribuer à l'objectif d'élimination du charbon thermique dans des délais conformes à la science au sein de ses portefeuilles. Les politiques Energie et Charbon thermique se complètent mutuellement et sont révisées au moins une fois par an. En 2024, nous avons élaboré des standards internes pour définir et classer l'alignement des entreprises sur l'objectif de neutralité carbone, en nous appuyant sur notre propre vision et sur les orientations de l'IIGCC relatives à la mise en œuvre du cadre d'investissement "Net Zero". Nous avons également développé une "boîte à outils" pour guider les démarches d'engagement actionnarial et fixer les objectifs d'alignement qui découlent de notre classification "Net Zero".

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Émissions de GES de scope 2 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	218,384.37	248,567.70	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Le Scope 2 comprend les émissions indirectes de GES des entreprises (en tonnes d'équivalent CO2) provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit. Dans le cadre du SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de Scope 2 divisées par la valeur d'entreprise, puis multiplions par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC), exprimée en millions d'euros, est fournie par FactSet et Bloomberg, et intégrée à l'indicateur. Limite des données : les données sur les émissions de GES de Scope 2 ont principalement été communiquées par la société ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports de la société. Il n'y a pas de couverture à 100 % pour ces éléments de mesure. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers possible des participations, celle-ci peut parfois présenter des défauts en raison du fait que les sociétés ne signalent pas toujours leurs émissions et qu'il n'est pas approprié d'estimer les émissions déclarées pour les catégories d'actifs ou les sous-secteurs de niche. Une autre faille dans la couverture est possible lorsque notre participation se situe au niveau de la filiale, et que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère, sans que la part de la filiale ne puisse être déterminée. Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement le CO2. C'est pourquoi nous la considérons comme parfaitement adaptée à la définition des PAI. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : L'indicateur de GES Scope 2 a baissé sur l'année 2024 avec des taux d'éligibilité et de couverture améliorés par rapport à l'année dernière.	Voir ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Émissions de GES de scope 3 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	14,020,171.00	1,432,345.14	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Les émissions de GES Scope 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les Scopes 1 et 2 générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions Scope 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. Ce PAI prend en compte les activités en amont et en aval comprises dans les catégories d'émissions de GES de Scope 3. En 2024, nous avons intégré les émissions en aval de Scope 3. Pour cette raison, le chiffre est en augmentation comparé au rapport de l'année dernière. Dans le cadre du SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de Scope 3 divisées par la valeur d'entreprise, liquidités incluses (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC), exprimée en millions d'euros, est fournie par Bloomberg et intégrée à l'indicateur. Limite des données : les émissions de carbone de Scopes 1 et 2 sont plus directement contrôlées par chacune des sociétés dans lesquelles nous investissons, tandis que celles de Scope 3 est une estimation de l'interaction d'une société et des émissions de GES des parties prenantes situées en amont qui en résultent. En raison du manque d'informations communiquées, il est difficile d'estimer et de quantifier les émissions de Scope 3. Compte tenu de la nature des émissions de Scope 3, en particulier les émissions en aval telles que l'utilisation de marchandises vendues, il existe un risque inhérent de double comptage lors de l'agrégation des émissions. Ce risque se produit lorsque les émissions sont attribuées à plusieurs entités au sein de la même chaîne de valeur. Par conséquent, les chiffres relatifs aux émissions de Scope 3 peuvent inclure des chevauchements et être surestimés. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : En 2024, L'intégration dans le calcul des émissions de GES Scope 3 en Aval - émissions indirectes générées en aval de la chaîne de valeur des entreprises augmente de manière très importante la valeur de cet indicateur cette année. En 2023, seules les émissions de GES Scope 3 en amont de la chaine de valeur étaient comptabilisées ; les deux données ne sont donc pas directement comparables. Les taux d'éligibilité et de couverture s'améliorent par rapports à ceux de 2023.	Voir ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	Total des émissions de GES – Métrique : Tonnes équivalent CO2	15,092,365.08	2,653,810.99	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Les émissions de GES Scope 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les Scopes 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions Scope 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. Ce PAI prend en compte les activités en amont et en aval comprises dans les catégories d'émissions de GES Scope 3. En 2024, nous avons intégré les émissions en aval Scope 3. Pour cette raison, le chiffre est en augmentation comparé au rapport de l'année dernière. Dans le cadre du SFDR, les émissions de GES font référence aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une société donnée, il financerait 10 % de ses émissions. Pour obtenir le total, nous additionnons les émissions absolues de GES de Scope 3 divisées par la valeur d'entreprise, liquidités incluses (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille. La valeur d'entreprise, incluant la trésorerie (EVIC), exprimée en millions d'euros, est fournie par Bloomberg et intégrée à l'indicateur. Limite des données : les émissions de carbone Scopes 1 et 2 sont plus directement contrôlées par chacune des sociétés dans lesquelles nous investissons, tandis le Scope 3 est une estimation de l'interaction d'une société et des émissions de GES des parties prenantes situées en amont qui en résultent. En raison du manque d'informations communiquées, il est difficile d'estimer et de quantifier les émissions Scope 3. Compte tenu de la nature des émissions Scope 3, en particulier les émissions en aval telles que l'utilisation de marchandises vendues, il existe un risque inhérent de double comptage lors de l'agrégation des émissions. Ce risque se produit lorsque les émissions sont attribuées à plusieurs entités au sein de la même chaîne de valeur. Par conséquent, les chiffres relatifs aux émissions de Scope 3 peuvent inclure des chevauchements et être surestimés. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : L'indicateur de GES combinant les 3 Scopes augmente très significativement en 2024 en raison de l'ajout des émissions de GES Scope 3, liées aux activités en aval de la chaîne de valeur ; les deux données ne sont donc pas directement comparables. Les taux d'éligibilité et de couverture s'améliorent par rapports à ceux de 2023.	Voir ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone – tonnes métriques de CO2 par million d'euros (valeur de l'actif économique)	601.27	65.95	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Ce PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (Scope 1, 2 et 3 divisée par la valeur totale des investissements. Les émissions de Scope 3 couvrent les émissions en amont et en aval. Limite des données : les données sur les émissions de carbone (Scopes 1, 2 et 3 sont principalement basées sur les informations communiquées par la société, ou sur les estimations de S&P Trucost en l'absence de publication par la société. Il convient de noter le manque de couverture des émissions de carbone Scope 3 pour certaines classes d'actifs de niche (notamment les émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans des marchés frontières ou émergents). Ces absences de données sont dues aux entreprises qui ne déclarent pas d'émissions et au fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non déclarées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche. Par conséquent, le calcul de cet indicateur de PAI est basé uniquement sur la proportion d'actifs couverts investis dans des sociétés disposant de données disponibles, plutôt que sur l'intégralité des actifs sous gestion. En 2024, nous avons intégré les émissions en aval de Scope 3. Pour cette raison, le chiffre est en augmentation comparé au rapport de l'année dernière. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : L'indicateur d'empreinte carbone connaît une augmentation significative en 2024, d'une ampleur comparable à l'augmentation des émissions totales de GES observée dans l'indicateur précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration, en 2024, des émissions de GES Scope 3, liées aux activités en aval de la chaîne de valeur ; les deux données ne sont donc pas directement comparables.	Voir ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
3. Intensité en GES des sociétés détenues	Intensité des émissions de GES des sociétés détenues – Tonnes métriques d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	1307.55	189.87	Éligibilité = 67.42% Couverture = 58.13% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Ce PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (Scope 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements. Les émissions de Scope 3 couvrent les émissions en amont et en aval. L'intensité des émissions de GES est basée principalement sur les informations communiquées par les entreprises en matière d'émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) ou, en l'absence de rapports d'une entreprise, sur des estimations faites par S&P Trucost. Le manque de couverture du Scope 3 pour certaines classes d'actifs de niche (émetteurs de petite capitalisation, de titres à haut rendement ou situés dans des marchés frontières ou émergents) est dû aux entreprises qui ne déclarent pas d'émissions et au fait qu'il n'est pas opportun d'estimer les émissions non déclarées pour les classes d'actifs ou sous-secteurs de niche. Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble du spectre des émissions de GES, et pas seulement le CO2. Par conséquent, le calcul de cet indicateur de PAI est basé uniquement sur la proportion d'actifs couverts investis dans des sociétés disposant de données disponibles, plutôt que sur l'intégralité des actifs sous gestion. En 2024, nous avons intégré les émissions en aval Scope 3. Pour cette raison, le chiffre est en augmentation comparé au rapport de l'année dernière. Il est important de noter que nous avons décidé de prendre en compte l'intensité carbone pour certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques dans leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux, un fait qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Les produits de ces obligations vertes financent des projets qui génèrent un impact positif sur l'environnement et/ou le climat, tels que des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de transport propre, de gestion durable de l'eau, de gestion durable des déchets et de préservation de la biodiversité. Cette option a été choisie en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée des émissions de GES réduites en fonction des projets financés/de l'utilisation des produits. Comparaison historique : L'indicateur d'intensité carbone augmente significativement en 2024 en raison de l'ajout des GES dScope 3 en aval de la chaîne de valeur ; les deux données ne sont donc pas directement comparables. Les taux d'éligibilité et de couverture s'améliorent par rapport à ceux de 2023.	Voir ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11.63%	4.60%	Éligibilité = 67.42% Couverture = 64.17% Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Pour ce PAI, la sélection des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble de l'engagement des entreprises en matière de combustibles fossiles, déterminé par l'analyse de leurs revenus. Par conséquent, nous estimons que cette mesure est parfaitement adaptée à la définition de la PAI. Il est important de noter que nous avons décidé de ne prendre en compte aucune part de combustible fossile pour certaines obligations vertes approuvées en interne émises par des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Comparaison historique : Le résultat de cet indicateur pour 2024 ne peut pas être directement comparé à la valeur reportée l'année précédente en raison d'un changement méthodologique. En 2023, nous avions appliqué un seuil de 10 % des revenus pour ne comptabiliser que les entreprises sensiblement impliquées dans le secteur des combustibles fossiles. Cependant, en 2024, nous avons élargi notre approche en incluant toutes les entreprises actives dans ce secteur, indépendamment du pourcentage de revenus généré par les combustibles fossiles. Cette modification méthodologique entraîne une augmentation significative de la valeur de l'indicateur qui ne sont donc pas directement comparables. Par ailleurs, on observe également une amélioration du taux de couverture en 2024.	Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera enregistrée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui s'émanciperont de leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement actionnarial qui s'appuie sur des plans de transition concrets plutôt que par des cessions dans nos portefeuilles. Politique relative au charbon Dans le cadre de la politique de HSBC AM relative au charbon, nous collaborons avec les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et/ou métallurgique, en privilégiant celles dans lesquelles notre exposition est la plus importante. Nous attendons des entreprises dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon excède ce seuil qu'elles fournissent des informations conformes aux recommandations du TCFD ou équivalentes. Politique Energie : Dans le cadre de la politique énergie de HSBC AM, nous engageons un dialogue et évaluons les plans de transition des émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions de GES. Nous menons un dialogue avec les entreprises des secteurs du pétrole et de gaz, ainsi qu'avec les entreprises du secteur de l'énergie. En plus de favoriser l'élaboration de plans de transition solides pour les entreprises dépendantes des sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des opportunités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelable. Les deux approches seront nécessaires pour respecter les engagements de neutralité carbone de HSBC Global Asset Management Limited, l'entité principale de l'activité de gestion d'actifs de HSBC. Outre l'engagement pour des plans de transition concrets pour les entreprises dépendantes de sources d'énergies non renouvelables, nous recherchons également des opportunités d'investissement dans des sources d'énergie renouvelable. Les deux seront nécessaires pour respecter les engagements de HSBC Global Asset Management Limited, l'entité phare de l'activité de gestion d'actifs de HSBC, en matière de neutralité carbone. En 2024, nous avons élaboré des standards internes pour définir et classer l'alignement des entreprises sur l'objectif de neutralité carbone, en nous appuyant sur notre propre vision et sur les orientations de l'IIGCC relatives à la mise en œuvre du cadre d'investissement "Net Zero". Nous avons également développé une "boîte à outils" pour guider les démarches d'engagement actionnarial et fixer les objectifs d'alignement qui découlent de notre classification "Net Zero".

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	70.98%	64.15%	Éligibilité = 67.42% Couverture = 44.02% Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI représente le pourcentage de la consommation et de la production totales d'énergie d'une entreprise générées à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des données directement communiquées par les sociétés ou sur la base des informations fournies par les sociétés sur la consommation et la production totales d'énergie et la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI. Limite des données : seul un petit nombre de sociétés communiquent sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur, ainsi que le taux d'éligibilité, ont enregistré une légère hausse en 2024 par rapport à l'année précédente, témoignant d'une amélioration progressive de la qualité des données disponibles. Cependant, on observe une très légère baisse du taux de couverture, ce qui met en évidence que certaines entreprises ne publient pas systématiquement ces informations.	Voir Ci-dessus
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, par secteur à fort impact climatique – GWh par million d'euros de revenus	0.49	0.44	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 22.53 % Fournisseur de données : Bloomberg Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique selon la classification des activités de la Nomenclature statistique des activités économiques (NACE). La NACE est la classification statistique européenne des activités économiques. Limite des données : seul un petit nombre de sociétés communiquent sur cet indicateur, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a enregistré une très légère hausse en 2024 par rapport à l'année précédente, témoignant d'une amélioration progressive de la qualité des données disponibles. Cependant, on observe une baisse du taux de couverture, ce qui met en évidence que certaines entreprises ne publient pas systématiquement ces informations.	Voir Ci-dessus

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité 7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones.	-1.87	4.96%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 22.69 % Fournisseur de données : Iceberg Data Lab Nous utilisons une estimation de la « Part des investissements effectués dans les sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones », en raison de la difficulté à établir une cartographie des sociétés bénéficiaires des investissements ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Une évaluation des activités des entreprises situées dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité nécessiterait une approche dans l'espace qui n'est pas encore divulguée par les entreprises et mise à la disposition des investisseurs. Dans ce contexte, nous utilisons une estimation pour évaluer les impacts les plus importants des entreprises sur la biodiversité. Nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab, qui évalue tous les impacts importants sur la biodiversité, calculée et étayée par des cadres scientifiques robustes (fonctions de dommage, facteurs de pression), et traduite en un indicateur d'Empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui reflète l'empreinte annuelle de biodiversité d'une société, exprimée en MSA.km^2. L'« abondance moyenne des espèces » (MSA) est une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Pour Le PAI 7, nous utilisons la somme pondérée de l'intensité de l'empreinte des entreprises sur la biodiversité (CBF) pour les sociétés opérant dans des secteurs à fort impact, tels que définis par l'Engagement financier en faveur de la biodiversité. Ces secteurs à fort impact comprennent ceux ayant le plus grand impact sur la biodiversité, tels que l'agriculture intensive, la pêche, l'industrie forestière, l'exploitation minière, l'exploration pétrolière et gazière, la construction et la promotion immobilière. Par définition, il s'agit d'une valeur négative : l'intensité de l'empreinte des entreprises sur la biodiversité correspond à une certaine valeur par million d'euros investi par an. Cela implique qu'un million d'euros investi entraîne une perte moyenne d'une certaine valeur de l'empreinte des entreprises sur la biodiversité en MSA.km2 (abondance moyenne des espèces) sur une période annuelle. Limite des données : il existe des barrières méthodologiques et des limites à la méthodologie de CBF, la plus importante étant qu'elle couvre la biodiversité terrestre et seulement en partie la biodiversité marine, qui sont prises en compte dans le cadre de nombreux inventaires, examens et fonctions de dommage. En outre, certains facteurs de pression tels que les Espèces invasives ne sont pas encore modélisés, en raison de l'absence de modèles solides, mais seront développés au fil du temps. Il est important de noter qu'à ce jour, seule une petite fraction des entreprises communique sur les indicateurs ou divulgue les informations demandées par le PAI n° 7, mais nous pensons que cette difficulté devrait s'atténuer à l'avenir car certaines sociétés comptabilisent de plus en plus le capital naturel pour atténuer leurs impacts et mesurer leurs risques. Pour l'exercice 2024, nous avons modifié l'indicateur par la valeur d'intensité CBF fournie par Iceberg Data Lab, en nous concentrant sur les secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité. Pour cette raison, l'indicateur PAI 7 n'est pas comparable au chiffre présenté dans le rapport précédent. Compte tenu des estimations faites et des limites des données, Ce PAI est considéré comme Partiellement adaptée compte tenu de la définition. Comparaison historique : Le résultat de cet indicateur en 2024 ne peut pas être comparé directement à la valeur reportée l'année précédente en raison d'un changement méthodologique. Comme expliqué précédemment, nous avons, en effet, opté pour la publication de l'indicateur d'intensité de l'empreinte biodiversité, exprimé en km^2 MSA (Mean Species Abundance) par million d'euros investi. Cet indicateur constitue une approximation du PAI 7 et a pour objectif de mesurer l'impact des entreprises les plus dommageables sur la biodiversité. Il évalue ainsi les pressions exercées par ces entreprises sur les écosystèmes. Il est important de souligner que le caractère négatif reflète la dégradation des écosystèmes due aux activités des entreprises concernées.	Nous sommes conscients que les questions liées à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, ce qui pourrait avoir un effet important sur le profil de risque et la performance financière d'une entreprise sur différents horizons d'investissement. En signant "Finance for Biodiversity Pledge" en faveur de la biodiversité, HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité phare de gestion d'actifs de HSBC, s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur l'évaluation des méthodologies, impacts et objectifs, l'engagement avec les entreprises pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité, l'évaluation de l'impact de nos investissements, la définition d'objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité, et rendre compte chaque année de ces activités. HSBC Asset Management est également membre du PRI Nature Reference Group, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à lutter contre la perte de nature et de biodiversité en mettant à disposition un forum permettant aux signataires de comprendre les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature. HSBC Asset Management vise à poursuivre sa participation active aux initiatives du secteur sur la biodiversité et les sujets liés à la nature. Notre stratégie Nature et Biodiversité repose sur trois piliers clés : ◆ Poursuivre et renforcer l'engagement auprès des entreprises figurant sur la liste prioritaire et participer activement aux initiatives du secteur ; ◆ Développer l'expertise par le biais de la formation et de l'analyse des investissements des émetteurs, ainsi que de la recherche et de l'intégration des risques liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement ◆ Surveiller le développement d'indicateurs tiers robustes dans le but de quantifier les progrès au fil du temps, en reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine en constante évolution. Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre engagement auprès des sociétés sur les conséquences de leurs activités sur la biodiversité, notamment les impacts négatifs sur la biodiversité dans nos critères de vote. Nous avons fait appel à un fournisseur de données tiers pour mieux évaluer l'exposition des investissements aux risques liés à la biodiversité. Nous avons engagé un dialogue avec des entreprises sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature, et consigné en interne les progrès réalisés. La publication des résultats de ces échanges devrait débuter en 2025.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau	8. Rejets dans l'eau	Métrique : Tonnes de rejets dans l'eau générées par les entreprises par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée – Milliers de tonnes par million d'euros investis	3.22	0.00	Éligibilité = 67.42 % Couverture =4.18 % Fournisseur de données : Bloomberg Nous prenons en compte la quantité de rejets dans l'eau qui influence la qualité biophysique ou chimique de l'eau, en milliers de tonnes par million d'euros investis. Les polluants suivants sont pris en compte dans le cadre de cette mesure : émissions directes de nitrates, émissions directes de phosphate, émissions directes de pesticides, émissions directes de substances prioritaires (c'est-à-dire les métaux lourds, un grand nombre de polluants organiques liés par exemple à la demande biochimique en oxygène (DBO) et à la demande chimique en oxygène (DCO), aux composés azotés et phosphorés, aux sels solubles et aux solides en suspension). Nous considérons cet indicateur comme parfaitement adapté à la définition du PAI telle que fournie par le régulateur, compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI. Limite des données : peu d'entreprises publient ces données et, au moins au début, nous pouvons nous attendre à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart de ces entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a augmenté en 2024 par rapport à l'année précédente ; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année, le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg, permettant d'augmenter le taux de couverture.	Les rejets dans l'eau figurent parmi les données ESG tierces qui enrichissent notre processus d'investissement ESG. Cet indicateur est également intégré dans notre cadre interne d'analyse ESG, où il est traité comme un sous-facteur du pilier Environnemental. Fin 2024, nous avons actualisé notre cadre d'analyse interne de matérialité des facteurs ESG pour chaque secteur. Ce cadre a pour objectif de guider nos équipes de gestion et d'engagement dans l'identification des tendances et des thématiques de développement durable pertinentes à chaque secteur d'activité. Nos 12 équipes VST (Virtual Sector Teams) jouent un rôle central dans la recherche et l'intégration des enjeux ESG propres à chaque secteur. L'une de leurs principales contributions consiste à élaborer des listes de contrôle de la matérialité ESG spécifiques à chaque secteur d'activité, qui : ◆ Identifient les risques et opportunités ESG liés aux piliers Environnement, Social et Gouvernance, couvrant 12 secteurs d'activité ; ◆ Mettent en lumière les enjeux ESG les plus significatifs, susceptibles d'avoir un impact financier majeur ; ◆ Proposent des approches d'engagement adaptées pour traiter ces enjeux de manière efficace.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée – Milliers de tonnes par million d'euros investis	2.42	3.41	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 20.20 % Fournisseur de données : Bloomberg Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les points de données incluent à la fois les déchets dangereux et radioactifs, comme indiqué par les entreprises. Nous considérons cet indicateur comme parfaitement adapté à la définition de Le PAI telle que fournie par le régulateur, compte tenu de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir ce PAI. Limite des données : au moins au début, nous nous attendons à des publications extrêmement hétérogènes, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cet indicateur dans leurs rapports. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a baissé en 2024 par rapport à l'année précédente, Cependant, on observe également une très légère baisse du taux de couverture, ce qui met en évidence que certaines entreprises ne publient pas systématiquement ces informations.	Les déchets dangereux et radioactifs figurent parmi les données ESG tierces qui enrichissent notre processus d'investissement. Cet indicateur est également intégré dans notre cadre interne d'analyse ESG, où il est traité comme un sous-facteur du pilier Environnemental. En 2024, nous avons actualisé notre cadre d'analyse interne de matérialité des facteurs ESG pour chaque secteur. Ce cadre a pour objectif de guider nos équipes de gestion et d'engagement dans l'identification des tendances et des thématiques de développement durable pertinentes à chaque secteur d'activité. Nos 12 équipes VST (Virtual Sector Teams) jouent un rôle central dans la recherche et l'intégration des enjeux ESG propres à chaque secteur. L'une de leurs principales contributions consiste à élaborer des listes de contrôle de la matérialité ESG spécifiques à chaque secteur d'activité, qui : ◆ Identifient les risques et opportunités ESG liés aux piliers Environnement, Social et Gouvernance, couvrant 12 secteurs d'activité ; ◆ Mettent en lumière les enjeux ESG les plus significatifs, susceptibles d'avoir un impact financier majeur ; ◆ Proposent des approches d'engagement adaptées pour traiter ces enjeux de manière efficace.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.58%	0.19%	Éligibilité = 67.42 % Couverture =63.94 % Fournisseur de données : Sustainalytics Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, afin que les entreprises qui enfreignent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies soient prises en compte dans le cadre de ce PAI. À l'inverse, les sociétés signalées sur la Liste de surveillance font l'objet d'une surveillance étroite, mais ne sont pas encore considérées comme ouvertement en violation des principes qui sont selon nous requis par la réglementation. Compte tenu de la portée des principes et normes couverts, nous considérons ce point de données comme parfaitement adapté à la définition de ce PAI. Limite des données : nous ne pouvons pas toujours garantir l'exactitude, l'actualité ou l'exhaustivité des données fournies par le fournisseur. Si nécessaire, nous enquêtons pour vérifier l'exactitude des violations avant de prendre une décision. Lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les évaluations du fournisseur, nous ajoutons nos recherches exclusives et nos conclusions aux filtres d'exclusion appliqués. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a légèrement augmenté en 2024 par rapport à l'année précédente, mais demeure à un niveau très bas.	Nous faisons appel à un fournisseur de données tiers pour identifier les violations présumées par les émetteurs du Pacte mondial des Nations unies et d'autres normes internationales. Une diligence raisonnable renforcée est mise en œuvre lorsque'ils sont détenus dans des stratégies d'investissement fondamentales actives, ce qui entraîne dans certains cas des exclusions ou des limites à l'investissement. .
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.49%	0.44%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 52.04 % Fournisseur de données : Bloomberg L'objectif du PAI n° 11 est de recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes des entreprises et des efforts de diligence raisonnable visant à surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le PAI n° 11 tient compte de plusieurs points de données brutes communiqués par des entreprises et venant de données publiques : adhésion à une organisation sectorielle – droits du travail, politique de liberté d'association des salariés, normes de travail de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, déclaration de transparence relative à la Loi sur l'esclavage moderne, politique de travail forcé, politique de travail des enfants et signataire du Pacte mondial des Nations unies. Si la réponse à l'un des champs ci-dessus est « Oui », l'entreprise est considérée comme étant dotée d'un processus de surveillance des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Limite des données : cet indicateur est une interprétation des principes et directives en question basée sur la méthodologie de Bloomberg et des données sous-jacentes fournies par la société elle-même ou provenant de sources publiques. Les résultats réels peuvent donc varier. Cet indicateur ne constitue ni ne remplace une opinion juridique, une évaluation juridique, un conseil juridique ou toute autre déclaration d'expert sur l'existence d'une violation. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a très légèrement augmenté en 2024 par rapport à l'année précédente et reste très faible.	Nous faisons appel à un fournisseur de données tiers pour détecter l'absence de politiques ou de mécanismes de contrôle visant à garantir le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE. Par ailleurs, les droits de l'homme ont été intégrés comme un thème explicite de notre plan d'engagement actionnarial.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
12. Écart salarial femmes-hommes	Écart salarial non ajusté moyen dans les entreprises détenues	16.13%	13.12%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 23.79 % Fournisseur de données : Bloomberg L'écart de rémunération moyen entre les hommes et les femmes non corrigé des sociétés bénéficiaires d'investissements correspond à la différence exprimée entre les revenus (moyens ou médians) des hommes et des femmes, y compris au sein de la direction parmi les effectifs, indépendamment des spécificités des travailleurs ou de l'intitulé du poste. L'analyse non corrigée offre une vue globale pour évaluer l'éventuelle disparité salariale, puisqu''elle tient compte de l'allocation des employés dans tous les postes. L'analyse n'est pas impactée par les différences telles que la qualification et l'intitulé du poste, qui peuvent elles-mêmes résulter d'une discrimination. Elle peut révéler, par exemple, des lacunes dans la représentation des femmes occupant des postes de direction. Nous utilisons le pourcentage d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour le nombre total d'employés, y compris la direction de l'entreprise. Ce pourcentage représente la rémunération des femmes par rapport à celle de leurs homologues masculins. Nous considérons Ce PAI comme Parfaitement adaptée compte tenu de la définition de Ce PAI. Limite des données : seule une faible part des entreprises déclarent des données sur les écarts de rémunération entre les sexes, et toutes ces déclarations ne sont pas sous la même forme, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette part augmente à l'avenir. Comparaison historique: En 2024, l'écart de rémunération non corrigé entre les hommes et les femmes a augmenté, tandis que le taux de couverture des données a plus que doublé. Cependant, ces résultats ne sont pas totalement comparables à ceux de 2023 en raison d'une modification dans la méthodologie des données utilisées. Désormais, le calcul inclut également des entreprises disposant de données incomplètes sur leur main-d'œuvre, ce qui élargit le périmètre d'analyse et permet une évaluation plus globale et précise des écarts de rémunération.	Nous votons en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération Homme-Femme. La question de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est incluse dans les indicateurs ESG qui éclairent notre processus d'investissement. Ces données nous permettent également d'éclairer nos activités d'engagement actionnarial. Nous encourageons la mesure et la transparence sur les questions relatives aux écarts de rémunération afin d'améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion.
13. Diversité du genre dans les conseils d'administration	Ratio moyen femmes-hommes dans les conseils d'administration des entreprises détenues, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres des conseils d'administration.	39.29%	39.29%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 59.12 % Fournisseur de données : Bloomberg Pourcentage de femmes au Conseil d'administration, tel que communiqué par la société. Pour l'Europe, lorsque la société dispose d'un Conseil de surveillance et d'un Comité de direction, il s'agit du pourcentage de femmes au sein du Conseil de surveillance. Ces données sont annualisées, sur la base de l'exercice considéré. Nous considérons cette mesure comme parfaitement adaptée à la définition de Ce PAI. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir Ce PAI. Limite des données : en l'absence de données pertinentes, une estimation de la médiane du secteur a été prise en compte conformément à la méthodologie de HSBC Asset Management. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur est inchangée en 2024 par rapport à l'année précédente cependant le taux de couverture s'améliore.	La mixité au sein des organes de gouvernance est une problématique importante dans notre engagement auprès des émetteurs, et nous nous engageons en faveur de la diversité au sein des équipes de direction, des cadres supérieurs et du conseil d'administration. Nous participons à des initiatives collectives encourageant la mixité au sein des organes de gouvernance dans certains marchés clés. C'est un thème important lors des votes aux assemblées générales

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.01%	0.00%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 67.42 % Fournisseur de données : ISS ESG Nous nous appuyons sur ISS ESG pour écarter les entreprises pour lesquelles il existe de fortes suspicions d'implication dans la production ou la distribution de mines anti-personnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques ou d'armes biologiques. Sur la base de la couverture ISS de l'univers d'investissement, Ce PAI suppose que la couverture est équivalente à l'éligibilité. Limite des données : l'implication dans certaines catégories d'armes telles que les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants et les fragments non détectables reste au mieux incomplète. Mais il n'y a pas d'alternative pour le moment. Il est important de souligner que les cas impliquant des armes chimiques et biologiques sont extrêmement rares et concernent généralement des entités publiques ou des entreprises privées non cotées. Néanmoins, nous considérons que cette mesure est parfaitement adaptée à la définition de Ce PAI. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur est quasi nulle sur les deux années.	Nous excluons de nos portefeuilles actifs, systématiques et indiciels sous gestion les titres émis par des entreprises impliquées dans la fabrication ou l'utilisation d'armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent notamment : les mines antipersonnel, les armes biologiques, les lasers aveuglants, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables. Par ailleurs, certains de nos portefeuilles de gestion active et systématique durable vont plus loin en excluant également les émetteurs associés à la production d'armes controversées ou de leurs composants essentiels. Cela inclut, sans s'y limiter, les armes contenant de l'uranium appauvri ou utilisant du phosphore blanc à des fins militaires..
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux.						
Environnementaux	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	231.68	271.52	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 21.62 % Fournisseur de données : S&P Trucost Cet indicateur est mesuré comme le niveau d'émissions territoriales de GES (en kilotonnes, Kton) par unité de produit intérieur brut (PIB) (en millions d'euros, M€). Les données relatives au PIB des pays bénéficiaires des investissements proviennent du FMI (source publique), tandis que les émissions de carbone proviennent de S&P Trucost. Les intensités sont ensuite calculées sous la forme d'un simple ratio entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible. Limite des données : nous considérons cette mesure comme étant partiellement adaptée, car nous excluons « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie » (UTCATF) de la comptabilité des émissions territoriales de GES, compte tenu de l'incertitude des chiffres. L'UTCATF est une catégorie importante des émissions de GES en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le secteur de l'UTCATF couvre les émissions et l'élimination des gaz à effet de serre résultant de l'utilisation directe des terres par l'homme, du changement d'affectation des terres et des activités forestières. Le carbone est absorbé par les forêts et les prairies, tandis que les émissions de carbone se produisent sur les terres agricoles et naturelles existantes (par exemple, les prairies) qui sont converties en terres agricoles ou en zones habitées. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui prend en compte une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise des réductions d'émissions de GES par projet. Comparaison historique : La baisse de cet indicateur en 2024 s'explique notamment par l'élargissement du périmètre de neutralisation des émissions de GHG associées aux obligations durables émises par les souverains approuvées en interne.	Les données liées aux émissions de GES des émetteurs souverains sont fournies par des prestataires tiers et sont pleinement intégrées à notre processus d'investissement. Fin 2024, une nouvelle méthodologie a été élaborée pour évaluer la qualité durable des obligations souveraines, y compris les obligations vertes et sociales, conformément au cadre réglementaire SFDR. Cette évaluation repose sur deux piliers fondamentaux : Contribution positive : Évaluée à travers la performance des pays en matière d'Objectifs de Développement Durable (ODD) et leur engagement dans la lutte contre le changement climatique. Respect du principe DNSH (Do No Significant Harm) : Garantissant que les investissements ne compromettent pas les objectifs environnementaux ou sociaux, cette évaluation s'appuie sur des seuils minimaux pour des indicateurs clés tels que l'Indice de Développement Humain, l'Indice de Perception de la Corruption et les émissions de GES par habitant. Cette approche valorise les efforts des États visant à réduire leur empreinte carbone tout en encourageant activement les nations les plus engagées dans la transition climatique. Elle reflète notre ambition de concilier investissements responsables et impact positif sur les défis environnementaux et sociaux mondiaux.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [2024][1]	Incidences [2023]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
pplique	16. Pays concernés par des violations sociales	Nombre de pays concernés par des violations sociales (chiffre relatif par rapport à l'ensemble des pays) telles que mentionnées dans les conventions et traités internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, les législations nationales.	0	0	Éligibilité = 21.62 % Couverture = 14.64 % Fournisseur de données : Sustainalytics Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui inclut les risques sur le plan social tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, les crimes avec violence et les droits et la discrimination au travail. Sustainalytics retient les événements les plus controversés sur le plan social auxquels un pays fait face et qui sont interprétés comme susceptibles d'affecter la prospérité et le développement économique d'un pays ainsi que sa capacité à gérer son patrimoine de manière efficace et durable. Au niveau de l'événement, l'impact global sur les parties prenantes et l'environnement est évalué en fonction des Scores de sévérité des incidents ainsi que du risque pour le capital humain d'un pays. Les impacts d'un incident sont résumés dans un Score de sévérité, qui mesure la profondeur (le degré d'impact), l'étendue (la portée de l'impact) et la durée (la durée probable) d'un incident. Nous prenons en considération et communiquons uniquement les événements les plus graves (catégorie 5) correspondant à des Violations de normes sociales dans l'esprit de la réglementation. Les données fournies par Sustainalytics sont considérées comme Parfaitement adaptées aux exigences de Ce PAI	Voir ci-dessus
	16. Pays concernés par des violations sociales	Pourcentage de pays concernés par des violations sociales (chiffre relatif par rapport à l'ensemble des pays) telles que mentionnées dans les conventions et traités internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, les législations nationales.	0.00%	0.00%	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers.						
Combustibles fossiles	17. Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers énergétiquement inefficaces	Part des investissements dans des actifs immobiliers énergétiquement inefficaces	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.	

Tableau 2 : Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2023][1]	Incidences [2022][2]	Explication[3]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE						
Environnementaux	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant un alignement sur l'Accord de Paris	41.44%	42.97%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 44.31 % Fournisseur de données : Bloomberg Cet indicateur PAI met en évidence l'absence d'initiatives de l'entreprise visant à réduire ses émissions de carbone conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Cet accord établit un cadre mondial pour prévenir les changements climatiques dangereux en limitant le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, avec pour ambition de le contenir à 1,5 °C. Limite des données : à l'heure actuelle, seule une fraction des entreprises s'est engagée en faveur d'initiatives de réduction des émissions de carbone, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette fraction augmente à l'avenir. Nous considérons cette mesure comme parfaitement adaptée à la définition de ce PAI. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur s'est légèrement améliorée en 2024 par rapport à l'année précédente.	Nous pensons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui s'émancipent de leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi nous favorisons l'engagement par le biais de plans de transition concrets plutôt que par des cessions dans nos portefeuilles. HSBC Global Asset Management Limited, l'entité phare de l'activité de HSBC Asset Management en matière de neutralité carbone, prévoit également un désengagement progressif des sociétés qui ne mettent pas en œuvre des plans de réduction des émissions de carbone solides. Dans le cadre de sa politique énergétique mondiale, HSBC Global Asset Management Limited, l'entité principale de HSBC Asset Management, s'engage à évaluer les plans de transition des plus grands émetteurs pétroliers, gaziers et de services publics détenus en portefeuille.

Tableau 3 : Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [2023][1]	Incidences [2022][2]	Explication[3]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE						
Sociaux	9. Absence de politique de respect des droits de l'homme	Part des investissements dans des entités dépourvues de politique de respect des droits de l'homme	57.5%	50.48%	Éligibilité = 67.42 % Couverture = 58.55 % Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI se concentre sur les investissements dans des sociétés qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme en matière de droits de l'homme. Limite des données : à l'heure actuelle, seule une fraction des entreprises publie des politiques en matière de droit de l'homme, mais nous pouvons nous attendre à ce que cette fraction augmente à l'avenir. Nous considérons que cette mesure est parfaitement adaptée à la définition de Ce PAI. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur comparée au taux de couverture est cohérente en 2024 par rapport à celle de l'année précédente	Les violations potentielles des droits de l'homme font partie des problématiques surveillées par notre fournisseur de données tiers qui identifie les violations présumées par les émetteurs du Pacte mondial des Nations unies et d'autres normes internationales. Une diligence raisonnable est mise en œuvre lorsque ces violations sont constatées dans des stratégies d'investissement fondamentales actives. Nous engageons également un dialogue constructif avec les entreprises en portefeuille pour les inciter à développer et à mettre en œuvre des politiques solides en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à renforcer la gestion des risques associés.

L Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers. Nous visons donc à intégrer les questions importantes de durabilité dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les incidences négatives. Nous soutenons les principes du Pacte mondial des Nations unies et avons élaboré des politiques et des déclarations sur les armes interdites, le charbon thermique et l'énergie au sein de notre cadre d'investissement responsable qui décrivent plus en détail notre approche, notamment la manière dont nous intégrons les risques et les opportunités associés, notre objectif d'engagement et nos activités de collaboration. Les informations à ce propos sont disponibles sur notre site Web. Politiques et informations - HSBC Asset Management

Lorsqu'un produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur hiérarchie dépend des objectifs en matière de durabilité ou des caractéristiques E et S du produit.

Ces politiques s'appliquent également lorsque nous agissons en tant qu'acteur des marchés financiers (gestionnaire d'investissement) ou conseiller financier. Elles ont été approuvées et sont examinées par le Forum sur le développement durable de HSBC Global Asset Management Ltd, composé de notre PDG monde, de notre directeur des systèmes d'information, de nos responsables des risques, de notre service juridique et durabilité, comme suit : armes interdites (décembre 2024), énergie (décembre 2024) et charbon thermique (décembre 2024). La fonction Investissements était responsable de la mise en œuvre de ces politiques, qui sont supervisées par notre comité ESG des catégories d'actifs et le comité d'investissement ESG. Leur mise en œuvre s'appuie sur une série de sources de données pour façonner l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi elles, citons MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier d'un indicateur d'incidence à un autre et d'une région à une autre. La réponse à cette problématique peut prendre du temps, car les exigences de communication des données sous-jacentes diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, et la normalisation de la communication n'est pas inévitable. Nous nous appuyons également sur notre plateforme mondiale d'analystes en investissement et nos activités d'engagement pour façonner notre évaluation des risques liés aux incidences négatives de nos investissements. Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les PAI afin de refléter les sources de données que nous utilisons dans nos propres processus d'investissement et/ou les données disponibles aux acteurs du marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture suffisamment large.

M Politique d’engagement

Nous croyons fermement à l’impact et à l’efficacité de l’engagement comme moyen d’encourager l’amélioration des pratiques des entreprises et nous nous engageons donc activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons. Si les sociétés présentent des risques en matière de durabilité, nous pouvons décider de ne pas détenir leurs titres. Nous nous engageons directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui nous préoccupent.

Notre Plan d’engagement actionnarial définit notre approche et est disponible sur notre site Web : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/common/resource-documents/engagement-policy-fr

. Nous nous engageons auprès des membres du conseil d’administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des émetteurs.

Nous exerçons nos droits de vote pour reconnaître les progrès positifs réalisés par l’entreprise, pour encourager des changements de comportements, et demander des comptes aux dirigeants qui ne répondent pas à nos attentes. Notre approche de l'engagement s'appuie sur une analyse approfondie, intégrant à la fois des données internes et externes relatives aux impacts négatifs.

Nous avons mis en place une procédure d'escalade clairement définie, assortie de divers outils d'engagement, destinée aux situations où les entreprises/émetteurs ne fournissent pas de réponse satisfaisante ou lorsque les impacts négatifs ne sont pas atténués. Cette procédure est clairement détaillée dans le Plan d'engagement actionnarial (voir la section d. du rapport).

N Références aux normes internationales

Nous nous engageons à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et nous croyons en une action collaborative pour relever les défis du développement durable au niveau mondial. Nos politiques et déclarations font référence aux normes internationales suivantes :

- Engagement financier en faveur de la biodiversité (« Finance for Biodiversity Pledge » ;
- Normes du travail de l'Organisation internationale du travail ;
- Pacte mondial des Nations unies ;
- Principes pour l'investissement responsable des Nations unies ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Accord de Paris sur le climat.

L'ambition de notre entité mère d'atteindre la neutralité carbone nous oblige à prendre toutes les mesures possibles pour atteindre l'objectif des 1,5 degré tel que visé dans l'Accord de Paris; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre ci-dessus sont utilisés pour mesurer l'alignement sur cet objectif. Nous utilisons plusieurs sources de données qui sont utilisées pour l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des PAI. Parmi elles, citons MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. La couverture et la transparence des données peuvent être limitées, nous cherchons à développer nos propres notations sur mesure. Nous n'avons pas inclus de scénario prospectif sur le climat, car nous continuons à évaluer les méthodologies à employer dans notre processus d'investissement. Cependant, pour quantifier les effets du changement climatique sur nos produits, nous avons testé le modèle MSCI Climate Value-at-Risk, qui produit une estimation de la valeur présente nette des prévisions de coûts et d'opportunités futurs de chaque société jusqu'en 2050, en utilisant les modèles de coûts et d'opportunités de transition et jusqu'en 2100, en utilisant les modèles de coûts des risques physiques pour les scénarios tiers concernés sur le climat.

Comparaison historique

Du fait que la couverture des données, la méthode de calcul et les fournisseurs évoluent en permanence, les méthodes de calcul des chiffres passés et actuels peuvent différer. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Le présent document vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux sociétés de gestion de portefeuille de mettre à la disposition du public et de leurs investisseurs un rapport décrivant comment les politiques d'investissements et les stratégies de gestion des risques prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notamment comment elles intègrent les enjeux climatiques et de biodiversité, quels sont les moyens internes mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Ce rapport a été préparé sur la base des recommandations publiées par les régulateurs et autorités administratives avant le mois de février 2024. En particulier, le périmètre des encours pour l'exercice 2023 sur la base duquel est préparé ce rapport, ne comporte pas les fonds gérés par délégation.

Ce rapport vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Aucune décision d'investissement ne doit être prise sur la base de ce rapport.

Lors de la préparation de ce rapport, nous avons formulé un certain nombre d'évaluations, d'estimations et d'hypothèses dans un contexte et avec des processus et approches qui sont complexes. Nous avons utilisé des données, modèles et méthodologies ESG (y compris sur le climat et la biodiversité) que nous considérons, à la date à laquelle ils ont été utilisés, comme appropriés et adaptés pour évaluer les risques liés au changement climatique et à la biodiversité ainsi que leurs impacts pour analyser les émissions de carbone, pour mesurer l'empreinte biodiversité, pour fixer des objectifs liés aux facteurs ESG et pour évaluer la classification des investissements durables. Cependant, ces données et modèles ne sont pas audités et sont fournis selon une méthodologie interne qui peut inclure des estimations et changer rapidement.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à des difficultés liées au manque de cohérence et de comparabilité entre les données disponibles et à l'utilisation d'estimations et de proxys par les fournisseurs de données pour combler le manque de données des émetteurs.

En raison de l'évolution rapide du changement climatique et de la biodiversité et de son impact futur, ainsi que de l'incertitude de la réponse future des politiques et du marché aux questions liées à l'ESG, HSBC Global Asset Management (France) pourrait être amenée à réévaluer ses plans d'actions et ses ambitions, engagements et objectifs ESG à l'avenir, à mettre à jour les méthodologies qu'elle utilise ou à modifier son approche de l'analyse ESG (y compris climatique) et pourrait être tenu de modifier, de mettre à jour et de recalculer ses informations et évaluations ESG, à mesure que les pratiques du marché et la qualité et la disponibilité des données évoluent.

Aucune garantie ne peut être donc donnée par ou au nom de HSBC Global Asset Management (France) quant au maintien des estimations, objectifs, engagements ou ambitions contenus dans le présent rapport. Ils peuvent être modifiés sans préavis et sans actualisation de ce rapport pendant les douze mois suivant sa publication.

Un certain nombre de facteurs, tant externes que spécifiques aux clients de HSBC Global Asset Management (France), pourraient entraîner des écarts, dans certains cas importants, entre les réalisations, résultats, performances ou autres événements ou conditions futurs et ceux indiqués, implicites et/ou reflétés dans toute déclaration ou mesure prospective liée aux facteurs ESG en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs (y compris, sans limitation, ceux mentionnés ci-dessous) :

- **Risque de projection du changement climatique :** cela inclut, par exemple, l'évolution du changement climatique et de ses impacts, les changements dans l'évaluation scientifique des impacts du changement climatique, les trajectoires de transition et l'exposition future au risque et les limites des prévisions de scénarios climatiques

- **Risque de projection ESG :** les mesures ESG sont complexes et sont encore sujettes à développement. En outre, les scénarios utilisés à leur égard et les modèles qui les analysent présentent des limites qui sont sensibles aux hypothèses et paramètres clés, eux-mêmes sujets à une certaine incertitude, et ne peuvent pas pleinement saisir tous les effets potentiels des résultats liés au climat, à la biodiversité, aux politiques et à la technologie.

- **Évolution du paysage réglementaire ESG :** cela implique des changements dans l'approche gouvernementale et le traitement réglementaire en ce qui concerne les informations à fournir et les exigences de reporting ESG, ainsi que l'absence actuelle d'une approche réglementaire standardisée unique en matière d'ESG dans tous les secteurs et marchés.

- **Variation des normes de reporting :** les normes de reporting ESG sont encore en développement et ne sont pas standardisées ou comparables dans tous les secteurs et marchés, de nouvelles normes dereporting relatives aux différentes mesures ESG sont encore en train d'émerger.

- **Disponibilité, exactitude, vérifiabilité des données et lacunes dans les données :** nos publications sont limitées par la disponibilité de données de haute qualité dans certains domaines et par notre propre capacité à collecter et traiter ces données en temps voulu, selon les besoins. Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les secteurs ou de manière cohérente d'une année sur l'autre, cela peut avoir un impact sur la qualité des données. Bien que nous nous attendions à ce que la qualité des données s'améliore au fil du temps, à mesure que les entreprises continuent d'élargir leurs publications pour répondre aux attentes croissantes des régulateurs et des parties prenantes, il peut y avoir des fluctuations inattendues au sein des secteurs d'une année sur l'autre et/ou des différences entre la qualité des données entre les différents secteurs. De tels changements dans la disponibilité et la qualité des données au fil du temps pourraient entraîner des révisions des données rapportées à l'avenir, ce qui signifie que ces changements peuvent entraîner des modifications des données publiées ultérieurement.

- **Élaboration de méthodologies et de scénarios :** les méthodologies et scénarios utilisés par HSBC Global Asset Management (France) pour évaluer les émissions, l'empreinte biodiversité et fixer des objectifs ESG peuvent évoluer au fil du temps en fonction des pratiques du marché, de la réglementation et/ou des développements scientifiques, le cas échéant. Ces évolutions pourraient entraîner des révisions des données rapportées, notamment sur les émissions ou la classification des investissements durables, ce qui signifie que les données produites peuvent ne pas être réconciliables ou comparables d'une année sur l'autre.

Les projections faites par ou au nom de HSBC Global Asset Management (France) ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont émises.

Lors de l'élaboration de ce rapport, nous avons utilisé un certain nombre de sources et de scénarios externes. Notre rapport comprend des informations sectorielles contextuelles, notamment des chiffres, dont certains s'appuient sur des données de tiers Nous reconnaissons que les modèles et certaines des autres sources de données que nous avons utilisées pour préparer notre rapport continueront d'évoluer à mesure que les méthodologies et les données se développeront. Toutes ces informations sont fournies à titre d'information uniquement.

La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés.